



DREAL Grand Est
SEBP / Pôle Sites Paysages et Publicité
57071 METZ Cedex 3

PLAN DE GESTION DU SITE INSCRIT DU SAINT-MONT ET DE SES ABORDS, Dont la procédure de classement est en cours.



ORIENTATIONS DE GESTION

2022

Claire Laubie & Benoist Gamero
à ciel ouvert
atelier des paysages quotidiens

10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tel: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

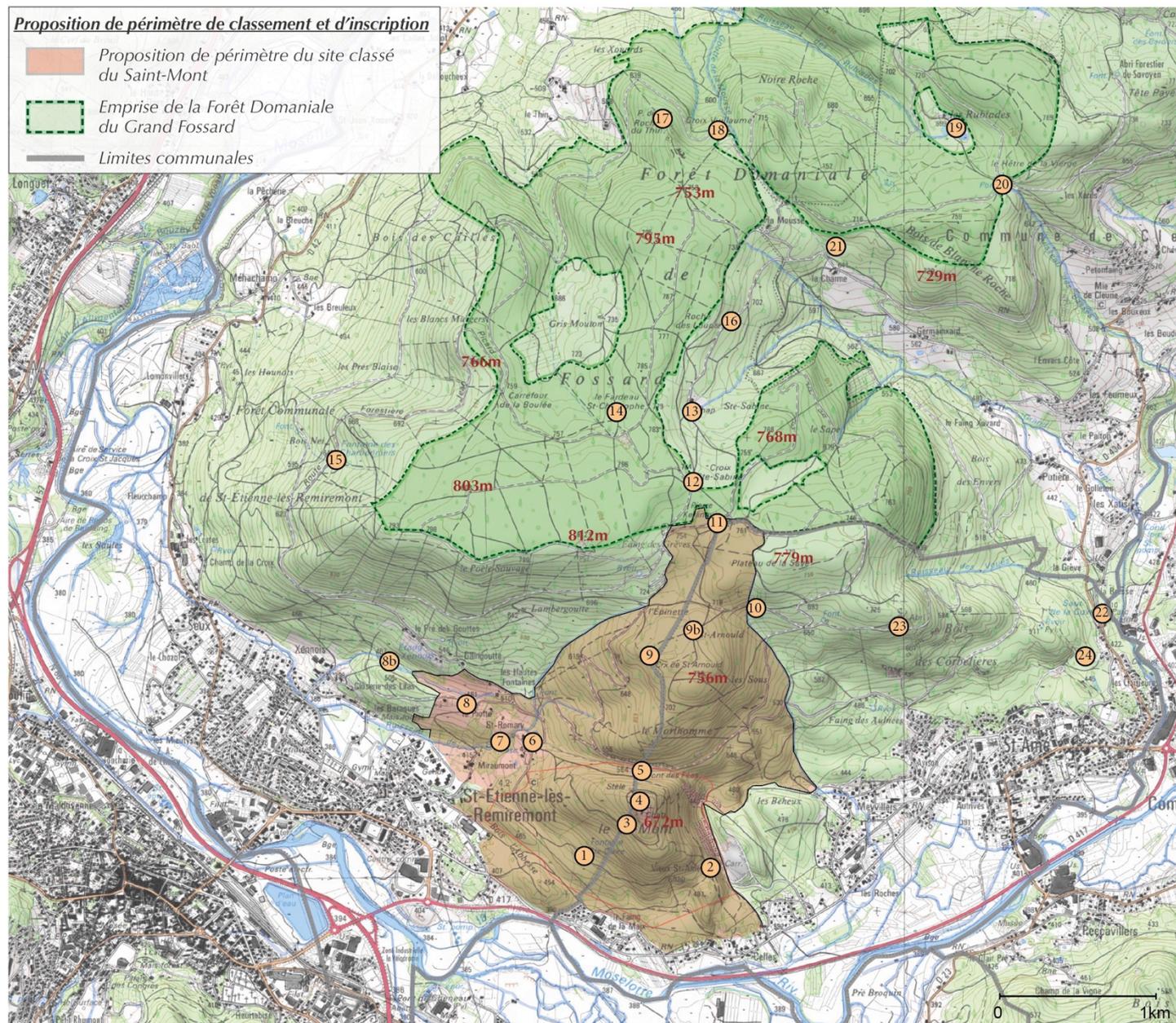
ORIENTATIONS DE GESTION

Repérage.....	3
Rappel : contexte réglementaire et portée du plan de gestion.....	5
Choix stratégiques pour les orientations de gestion.....	8
Objectifs de qualité paysagère et orientations de gestion :	
Orientations A – Conforter les valeurs historiques et pittoresques motivant le classement	9
A1. Respecter l’esprit général du site du Saint-Mont	10
A2. Préserver les vestiges archéologiques	11
A3. Préserver et valoriser le sommet du Saint-Mont	21
A4. Préserver et valoriser les sites satellites	34
A5. Gérer les grands points de vue	41
Orientations B – Assurer une gestion forestière durable adaptée aux enjeux paysagers et de quiétude du site de Saint Mont	45
B1. Orientations générales pour la gestion des boisements du site du Saint-Mont	46
B2. Valorisation d’éléments de paysages historiques et/ou pittoresques	49
B3. Maîtriser les équipements nécessaires à la gestion des paysages forestiers	52
B4. Gestion en faveur de la biodiversité	53
Orientations C – Optimiser les modalités d’accueil, de découverte et d’entretien du site du Saint Mont	55
C1. Accéder et découvrir le site du Saint-Mont	56
C2. Équiper sobrement le site du Saint-Mont	58
C3. Entretien durablement le site du Saint-Mont	60
Orientations D – Maîtriser les paysages bâtis en frange du site du Saint Mont	62
D1. Maîtriser l’évolution des secteurs de la Piotte, Saint-Romary et Miraumont	63
D2. Maîtriser les limites des paysages bâtis au contact de la forêt	69
D3. Cas particulier des abords de la carrière des Béheux	75
Annexe 1 : Fiche Sites Classés : effet du classement et autorisation de travaux.....	76
Annexe 2 : Réunions pour l’élaboration du plan de gestion.....	78

Repérage

Carte de repérage / Projet de site classé

Le périmètre pressenti pour le classement du Saint-Mont et proposé lors de la pré-étude de classement de 2018 recouvre non seulement le Saint-Mont mais aussi tout le secteur du Morthomme et de Saint-Arnould jusqu'à la limite de la forêt domaniale de Fossard. Il intègre un certain nombre de séquences remarquables ou d'intérêts.



- | | |
|---|--|
| 1. Haute Borne (H) | 12. Croix Sainte-Sabine (H - L) |
| 2. Chapelle et source du Vieux Saint-Amé (H - P) | 13. Chapelle et source Sainte-Sabine (H - L) |
| 3. Source Sainte-Claire (H) | 14. Fardeau Saint-Christophe (L - P) |
| 4. Sommet du Saint-Mont : site archéologique, chapelle et croix (H - P) | 15. Fontaine des Charbonniers (P) |
| 5. Pont des Fées (H - L) | 16. Roche des Loups (P) |
| 6. Chapelle et étang de Saint-Romary (H) | 17. Roche du Thin (P) |
| 7. Cascade de Miraumont (P) | 18. Croix Vuillaume (H) |
| 8. Vallon et chapelle de la Piotte (H) | 19. Étang des Rubiades (P) |
| 8b. Étang de Xennois (H - P) | 20. Hêtre de la Vierge et abris-sous-Roche (L-P) |
| 9. Croix et ermitage de Saint-Arnould (H - P) | 21. Site géologique de La Charme (S) (péridotite à grenat) |
| 9b. Ruines de l'anc. ferme de Saint-Arnould (H- P) | 22. Saut de la Cuve (P) (site inaccessible) |
| 10. Rocher Bénédicte (site à migmatites) (S) | 23. Point de vue des carrières (P) |
| 11. Pierre Kerlinquin (L - P) | 24. Site à migmatites et lamprophyres (S) |

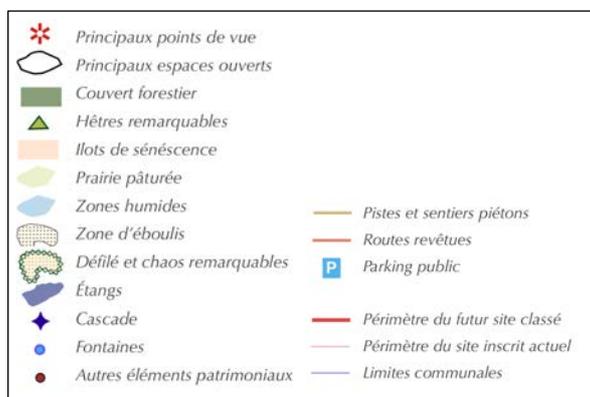
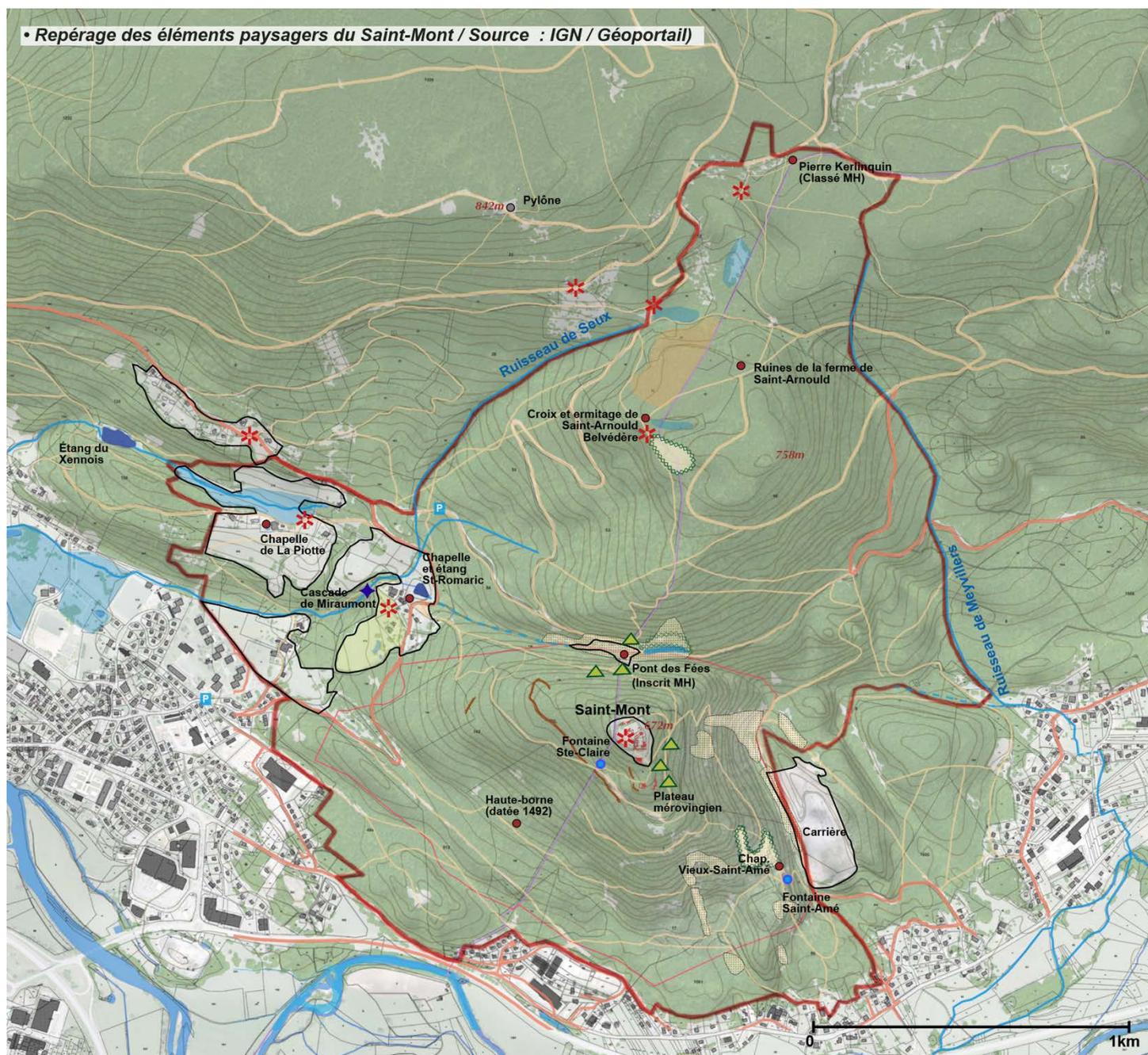
- Surface Site Classé : 381 ha
Communes :
Saint-Amé
Saint-Étienne-Lès-Remiremont

Principaux éléments remarquables :

Critère principal :

P : valeur pittoresque
L : valeur légendaire
H : valeur historique
S : valeur scientifique

Principaux lieux-clefs gravitant autour du Saint-Mont



Rappel : contexte réglementaire et portée du plan de gestion

• Gestion des autorisation de travaux en site classé

« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale », dès lors que le classement du site est prononcé (art L. 341-10 du code de l'environnement).

Cette autorisation spéciale de travaux est délivrée soit par le préfet de département, soit par le ministre en charge des sites, en fonction des travaux.

Lorsque l'autorisation relève du préfet, elle est délivrée après avis de l'architecte des bâtiments de France. Le préfet informe la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) de la décision qu'il a prise.

Une fois le classement prononcé, plusieurs dispositions s'appliquent de fait - Cf. Fiche Sites Classés / Effet du classement - Autorisation de travaux.

Textes de références

- Loi du 02 mai 1930.

- Code de l'Environnement - partie Législative sites :
articles L.341-1 à L.341-22.

- Code de l'Environnement – partie Réglementaire sites :
articles R.341-1 à R. 341- 31.

Compte tenu de la taille du site du Saint-Mont et de son écrin, il convient, lors de son classement, d'indiquer les principales orientations de gestion afin d'en assurer la préservation (circulaire du 30 octobre 2000). En effet un site classé n'a pas de règlement, les autorisations sont délivrées au cas par cas.

Chaque projet soumis à demande d'autorisation spéciale de travaux sera apprécié au cas par cas et examiné en fonction de sa compatibilité avec les objectifs de préservation ou de valorisation du site (nature, forme et localisation du projet, opportunité...).

Dans tous les cas et pour tout projet, il est recommandé de s'informer auprès des services de l'État en charge de l'instruction des projets en sites classés : d'une part, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et, d'autre part, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) qui pourront, dès l'amont du projet, accompagner le maître d'ouvrage et l'informer sur la procédure. Ce travail d'accompagnement et de conseils permet de garantir le bon déroulement de la procédure.

• Rappel des autres protections à prendre en compte

Le site du Saint-Mont et de son écrin est concerné par d'autres protections (Cf. carte de repérage page suivante) :

- La **Pierre Kerlinquin** (en limite nord du site, près de la forêt domaniale du Fossard) et la **Haute-Borne**, sur le versant sud du Saint-Mont, sont deux ensembles **classés Monuments Historiques**. Cette protection impose un avis conforme de l'ABF pour tous travaux dans le périmètre de 500m.
- Le **Pont des Fées et le Saint-Mont** sont inscrits en tant que **Monuments Historiques**, avec également un rayon de 500m qui s'applique. Cette inscription nécessite un avis simple de l'ABF.
- **L'ensemble du massif du Fossard** est soumis à autorisation au titre de **l'archéologie préventive**.
- **La partie nord du futur site classé** (au-delà de Saint-Arnould) fait l'objet d'un **périmètre Natura 2000** avec des orientations de gestion pour préserver les habitats naturels.

NB : l'actuel site inscrit du Saint-Mont sera désinscrit lors du classement.

Il convient de rappeler que les vestiges archéologiques sont protégés au titre des monuments historiques (IMH 07/07/1995). Un avis est rendu par le Service Régional de l'Archéologie (SRA), par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ainsi que le service de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (SRMA) au titre des abords de monuments historiques ainsi qu'au titre du contrôle scientifique et technique.

• Qu'est-ce qu'un plan de gestion de site protégé ?

Un plan de gestion d'un site protégé n'est pas une pièce opposable. C'est avant tout un document de référence pour les différents acteurs locaux (élus, habitants, propriétaires, gestionnaires...), qui agissent directement sur le site et qui sont amenés à y apporter d'éventuelles modifications, mais également les services de l'État chargés de la protection des sites.

Sa rédaction est le fruit d'une concertation et d'un partage d'objectifs communs garantissant dans la durée (au moins pour une décennie), les valeurs pour lesquelles le site a été classé et reconnu nationalement pour son intérêt (ici pittoresque et historique).

Ce plan de gestion développe donc un corpus de recommandations sur le périmètre de site classé.

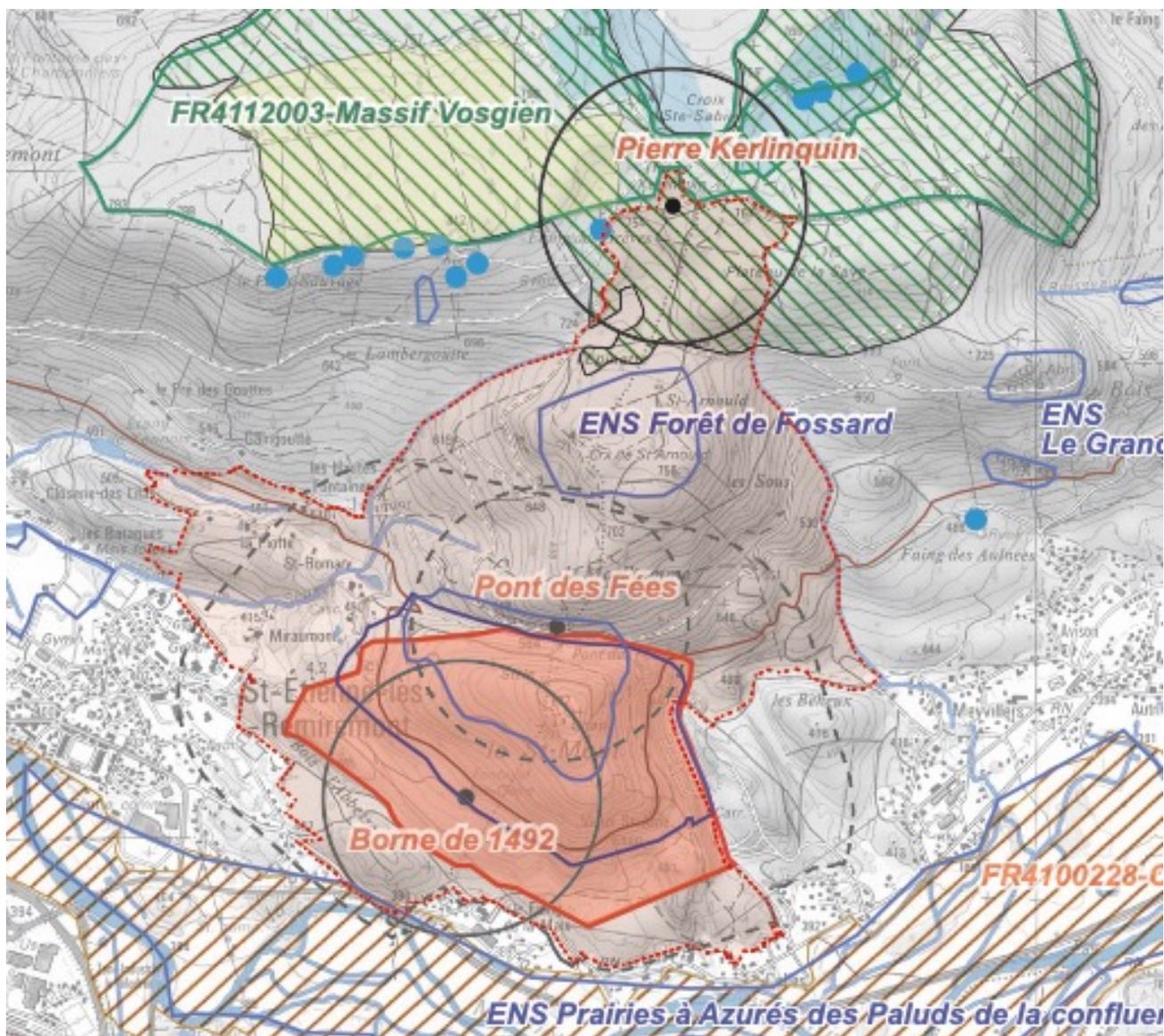
Derrière le mot de gestion, il y a bien sûr celui de projet, de définition d'un avenir pensé comme une cohérence d'actions, de partage de valeurs et de sens garant d'une intégrité, en vue de transmettre aux générations futures, un patrimoine qualitatif et encore ancré dans ses racines, et qui fait toujours « Site » au sens du code de l'Environnement.

Le but de ce plan de gestion est aussi de garantir le maintien de l'esprit des lieux, dans le respect de son histoire, mais en cherchant des solutions sur du long terme pour le faire évoluer. Ce plan de gestion est aussi un levier pour anticiper des réponses face à des dynamiques de mutation pressenties et pour corriger les évolutions qui ont conduit à lui faire perdre de la valeur faute de gestion attentive.

Son écriture s'autorise inévitablement à déborder du périmètre des sites en lui associant des terrains situés en bord du périmètre qui interfèrent directement avec ses emprises et dont l'évolution est susceptible de constituer des enjeux majeurs. Cette approche globale répond à un souci de cohérence de stratégie et à l'extrême complexité des multiples interfaces spatiales, sociales, culturelles et fonctionnelles.

Il s'agit de cette manière, de penser ce site dans son environnement, en lui associant à une zone « écrin » destinée à le protéger davantage, à enrichir leur valeur patrimoniale et à lui assurer une qualité d'insertion la plus efficace possible.

Repérage des périmètres de protections réglementaires et de gestion environnementale



Protections réglementaires

Protection site (loi de 1930)

■ Site inscrit

Protections Monuments Historiques

○ Classement / Monuments Historiques

○ Inscription / Monuments Historiques

○ Limites du site archéologique inscrit Monument Historique du Saint-Mont

■ Sites patrimoniaux remarquables (Atlas des patrimoines)

Natura 2000

▨ Oiseaux (ZPS)

▨ Habitat (ZSC)

Données milieux et habitats naturels

— Périmètre des Espaces Naturels Sensibles

■ Enjeux de gestion du tétras (Données PNRBV) - Très sensible - Priorité 1 / zone de quiétude

Autres données

● Captages d'eau potable

■ Périmètre de captage rapproché

— Courbe de niveau 500m sur le massif du Fossard

— Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

⋯ Périmètre de site classé projeté

Choix stratégiques pour les orientations de gestion

• Rappel sommaire du contexte

La présente étude a été menée entre octobre 2021 et novembre 2022, sur la base d'un cahier des charges établi par la DREAL Grand Est. Le périmètre couvre le futur site classé et les espaces qui l'environnent afin d'assurer la meilleure cohérence possible de la gestion des lieux.

Le plan de gestion comprend :

- Le volet « **diagnostic** », embrassant l'aspect géographique, historique, social, économique, permettant de mettre en exergue les traits de caractères fondamentaux du site, les qualités et les "défauts" qui les déterminent, les tendances d'évolution et les enjeux de paysages. Il fait l'objet du volet 1.
- Le volet « **orientations de gestion** », regroupant un corpus d'objectifs de qualité paysagère et de recommandations de protection, d'évolutions, d'adaptation, de requalification ou d'aménagements ponctuels garant des valeurs historique et pittoresque qui motivent le classement. Il fait l'objet du présent volet 2.

• 4 axes stratégiques aux objectifs de qualité paysagère répondant à 4 familles d'enjeux

Les diverses étapes de fabrication de ces documents de connaissance et de stratégie ont fait l'objet de rapports techniques soumis à de nombreux échanges et à validation par la DREAL et ses partenaires (voir liste des participants et comptes-rendus en annexe).

Le diagnostic a mis en exergue 4 familles d'enjeux. Les orientations de gestion ont été établies en réponse à ces enjeux suivant 4 axes de gestion :

AXE A :

CONFORTER LES VALEURS HISTORIQUE ET PITTORESQUE QUI MOTIVENT LE CLASSEMENT DU SITE DU SAINT MONT.

AXE B :

ASSURER UNE GESTION FORESTIÈRE DURABLE ADAPTÉE AUX ENJEUX PAYSAGERS ET DE QUIÉTUDE DU SITE DU SAINT MONT.

AXE C :

AMÉLIORER LES MODALITÉS D'ACCUEIL, DE DÉCOUVERTE ET D'ENTRETIEN DU SITE DU SAINT MONT.

AXE D :

MAÎTRISER LES PAYSAGES BÂTIS EN FRANGES DU SITE DU SAINT MONT.

Axe A - Conforter les valeurs historique et pittoresque motivant le classement du site du Saint-Mont

• Rappel du contexte et des enjeux :

Les critères historique et pittoresque motivent le classement du site du Saint-Mont, qui s'expriment à travers sa configuration et ses logiques de fonctionnement.

Il s'agit donc de **défendre l'esprit des lieux et les valeurs du site, qui motivent le classement**, notamment :

- Un **site archéologique d'exception**, au socle par nature fragile, susceptibles de faire l'objet de fouilles¹
- Un **site-belvédère remarquable**, qui a conservé toute son expressivité, des points de vue à valoriser.
- Un **patrimoine bâti** qui doit poursuivre sa valorisation et sa restauration dans le respect des lieux.
- Un **sommet enherbé** totalement adapté à la mise en scène du site et des éléments bâtis, une vacuité à maintenir.
- Un **écrin et des sites satellites** à préserver.
- Une **quiétude générale** à maintenir.

NB : Les orientations de gestion A conditionnent les orientations de gestion B, C et D.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE / AXE A

- FAVORISER L'ADAPTATION DU COUVERT FORESTIER FACE AU DEREGLEMENT DU CLIMAT
- RESPECT ET CONFORTEMENT DES POINTS DE VUE,
- PRESERVER LE SOCLE ARCHEOLOGIQUE
- VALORISER SOBREMMENT LES ELEMENTS REMARQUABLES DU SITE, LIMITER SA BANALISATION.
- ASSURER L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE RESPECT DE L'ESPRIT DES LIEUX – voir axe C.
- ENTRETENIR DURABLEMENT EN RESPECTANT LE PATRIMOINE (ARCHEOLOGIQUE, PAYSAGER ET ECOLOGIQUE) – voir axe C.

Rappel : Toute intervention susceptible de modifier le site sera soumise à autorisation. Pour tout projet ou intervention relevant d'un entretien non courant, se rapprocher le plus en amont possible des services de l'État : DREAL et DRAC (UDAP + CRMH + SRA).

• ORIENTATIONS DE GESTION / AXE A

	page
ORIENTATIONS A1. RESPECTER L'ESPRIT GENERAL DU SITE DU SAINT-MONT	9
ORIENTATIONS A2. PRÉSERVER LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES	10
A2.1 • Recommandations générales concernant le caractère archéologique du site	
A2.2 • Action urgente : Protéger et valoriser le site funéraire	
A2.3 • Action urgente : Assurer le devenir des sarcophages	
A2.4 • Action urgente : Stopper l'érosion du Pont des Fées	
A2.5 • Action urgente : Préserver les vestiges des remparts	
ORIENTATIONS A3. PRÉSERVER ET VALORISER LE SOMMET DU SAINT-MONT	21
A3.1 • Recommandations générales pour la gestion du sommet du Saint-Mont	
A3.2 à A3.6 • Fiches spécifiques par secteur à enjeux	
ORIENTATIONS A4. PRÉSERVER ET VALORISER LES SITES SATELLITES	34
A4.1 • Recommandations générales pour les « sites satellites »	
A4.2 à A4.7 • Fiches spécifiques par secteur à enjeux	
ORIENTATIONS A5. GÉRER LES GRANDS POINTS DE VUE	41
<i>Repérage et principe de valorisation</i>	
<i>Reconquête / exemple / suggestion</i>	

¹ Aucune fouille n'est pour l'instant programmée pour les prochaines années.

ORIENTATION A1. RESPECTER L'ESPRIT GENERAL DU SITE DU SAINT-MONT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Le site du Saint-Mont présente plusieurs grands secteurs déterminés par le relief et l'occupation du sol avec des enjeux différenciés :

1/ Le secteur historique majeur : la montagne du Saint-Mont, théâtre de la première installation monastique de femmes en Europe.

2/ Le secteur du massif du Fossard, en vis-à-vis du Saint-Mont :

- la montagne du Morthomme, face au Saint-Mont, où Saint Arnould vécut en ermite, secteur « écrivain » à préserver, avec des perspectives de découvertes archéologiques à venir,

- le plateau de la Saye, en accroche au plateau du Fossard.

Ces deux secteurs présentent également des enjeux de biodiversité importants, du fait de leur isolement et de la présence de la zone d'action prioritaire en faveur du Grand Tétras.

3/ Les secteurs écrins en transition avec les secteurs habités des deux communes :

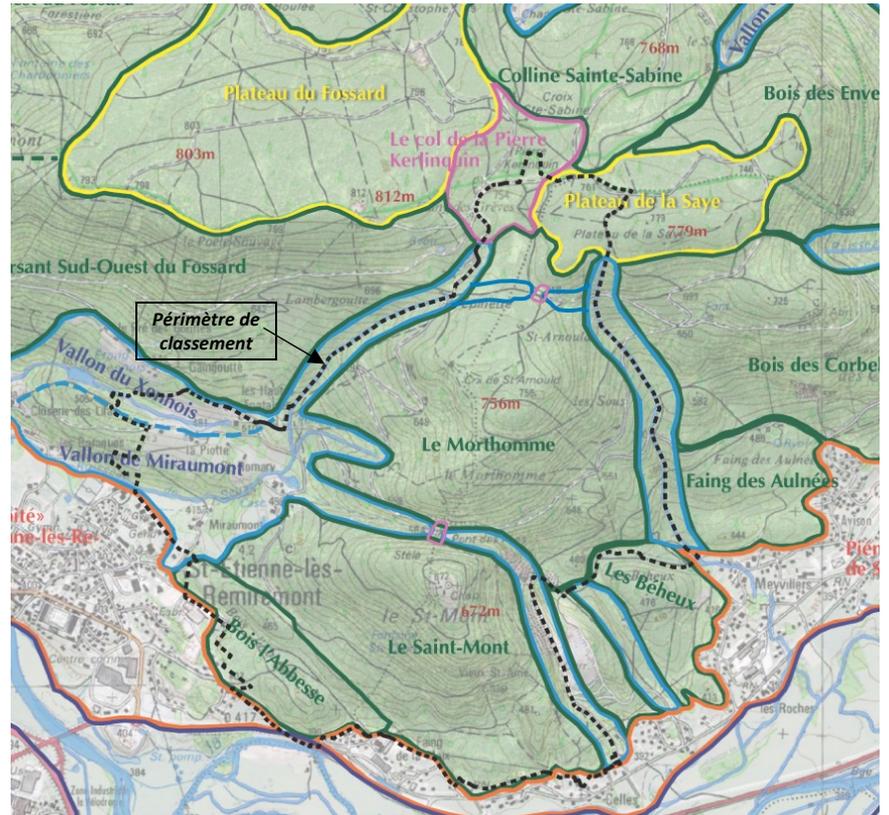
- Les anciens paysages agropastoraux autour des anciennes fermes du Saint-Mont : la Piotte, Saint-Romary et Miramont, sur le piémont-ouest

- Le piémont boisé au sud, au contact des paysages bâtis de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint-Amé.

Principaux enjeux : Conforter l'esprit des lieux reposant sur les caractères historiques et pittoresques, au moyen d'une gestion bien adaptée.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > ONF, Communes de Saint-Amé et de Saint-Étienne-lès-Remiremont.
- > CRPF et propriétaires forestiers
- > L'association pour Le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Le Club Vosgien, gestionnaire des sentiers de découverte
- > La communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, maître d'ouvrage du plan de développement touristique du Massif du Fossard
- > La DREAL Grand Est et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA), pour l'instruction des autorisations de travaux
- > Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et le PNR des Ballons des Vosges pour l'aspect biodiversité (Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles)
- > Le Département des Vosges pour l'aspect développement touristique et pour la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS).



Une variété de paysages dominés par les milieux forestiers

Principaux ensembles de paysages :	
—	Plateaux forestiers
—	Cols
—	Versants boisés
—	Vallées et vallons humides
—	Piémonts habités
—	Grande vallée inondable / confluence Moselle/Moselotte

• Respecter et conforter les caractères historiques et pittoresques du site classé lors de toute intervention :

Cette orientation est le préalable à toutes les autres.

Les différents secteurs identifiés ci-dessus sont fragiles par nature. Les principales valeurs à défendre sont :

- > Les caractères historiques et notamment le socle archéologique (voir principalement : Orientation A2, A3 et A4).
- > Les caractères pittoresques qui reposent d'une part sur l'évocation du passé exceptionnel, d'autre part sur la préservation et le confortement de la dimension naturelle des lieux, conditionnée par la présence de la forêt (voir principalement : Orientations B).
- > La quiétude du site, conditionnée par un tourisme ciblé sur la découverte de la culture et de la nature, avec des accès limités et des modalités d'accueil bien encadrées et concertées (voir principalement : Orientations C).
- > La maîtrise des franges au contact des secteurs habités (voir principalement : Orientations D).

Toute intervention sur le site doit se faire en bonne connaissance de ces enjeux et avec la plus grande prudence et sobriété.

Toute intervention susceptible de modifier l'aspect des lieux est soumise à autorisation au titre du classement. La concertation la plus en amont possible avec les services de l'État (DREAL et DRAC / UDAP + CRMH + SRA) est indispensable pour la bonne gestion du site.

• Mettre en place un comité de suivi du site classé, à préfigurer dès maintenant :

Le comité de suivi permet de regrouper les services de l'État, les maires ou adjoints des deux communes, un représentant de la CC de la Porte des Vosges Méridionales, l'ONF et le CRPF et des représentants de propriétaires et gestionnaires forestiers et quelques associations concernées. Il aurait la charge de faire le point régulièrement (1 fois/an au minima), sur l'état général du site classé, les difficultés ou modifications de gestion et les programmes de travaux à y envisager.

ORIENTATIONS A2. PRÉSERVER LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ET VALORISER LES DÉCOUVERTES

• Rappel des principaux constats et enjeux :

- **Le site du Saint-Mont est un secteur archéologique très riche, qui renferme encore de nombreux vestiges non découverts.**

Les secteurs les plus importants se situent au sommet du Saint-Mont. Mais en réalité, c'est l'ensemble du site qui doit être considéré comme à potentiel majeur.

Toute intervention sur le socle est susceptible de porter atteinte à ce patrimoine, qui, de plus, peut être soumis au vandalisme ou à la négligence des visiteurs (pillage, feux et autres atteintes diverses).

L'ensemble du secteur est donc soumis à autorisation du service de l'archéologie régionale (DRAC) y compris pour les travaux en sous-sol.

- Les campagnes récentes ont révélé une partie de l'histoire ancienne du site. **Les fouilles du site funéraire à l'emplacement des chapelles Sainte-Claire et Sainte-Sabine ont été recouvertes par une couverture provisoire en 2017 et qui présentent actuellement quelques signes de dégradation.**

Les communes ont du mal à reprendre contact avec les archéologues qui depuis œuvrent sur d'autres sites. L'attente est pourtant forte notamment sur les rapports de fouilles et le devenir du site funéraire.

- **Le Pont des Fées est un ouvrage unique, exceptionnel dont l'origine est incertaine, mystérieuse. Il est aussi très fragile, du fait de sa nature en pierres sèches. L'érosion qu'il subit doit être stoppée et les usages plus cadrés.**

- **D'autres secteurs déjà fouillés nécessitent des interventions soit pour des raisons de sécurité** comme l'emplacement de l'ancienne église Saint-Pierre (actuelle chapelle du Saint-Mont), qui présentent quelques béances, **soit pour des raisons d'érosion des sols**, comme les abords de l'ancienne chapelle Saint-Michel.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA)
- > Commune de Saint-Amé et commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont.
- > ONF, CRPF et propriétaires forestiers
- > L'association pour Le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Les chercheurs qui ont une bonne connaissance du site, notamment : Thomas Chenal, Charles Kraemer et Axelle Grzesznik.
- > Autres propriétaires et gestionnaires au cas par cas

A2.1 Recommandations générales concernant la dimension archéologique du site

• Assurer un suivi régulier de la connaissance du site

- > Réaliser un plan indiquant la localisation des différents vestiges connus et leur niveau d'enjeu. Ce document n'a pas vocation à être publié mais doit pouvoir être mis à disposition des propriétaires et gestionnaires pour leur projet de travaux et la gestion courante.
- > Actualiser régulièrement ce plan.
- > Regrouper les rapports de fouilles et divers relevés.
- > Un accès aux données LIDAR.
- > Diffuser les informations courantes (non confidentielles) au grand public, très en attente, en s'appuyant par exemple sur le site Internet des Amis du Saint-Mont et en installant un panneau d'information sur la Maison du Saint-Mont ou au niveau de son annexe.

• Prévenir les phénomènes d'érosion et de dégradation des vestiges

- > Point régulier sur l'érosion ou les dégradations à faire collectivement, engagement de travaux si besoin, en s'appuyant le plus en amont possible sur les conseils des services de l'État
- > Sensibiliser les visiteurs en explicitant notamment que les dégradations telles que feux, déplacement d'objets archéologiques, recherches avec détecteurs sont passibles de poursuite (Cf. Code pénal / art. 322-1 à 322-4.1).
- > Panneau spécifique à disposer sur la maison du Saint-Mont
- > Information sur la fragilité des ouvrages à faire figurer sur les panneaux de découverte du Fossard, notamment à proximité de l'ouvrage du Pont des Fées.

• Mettre en place une instance de type conseil scientifique consultatif dédié à la gestion et la valorisation du patrimoine archéologique du site.

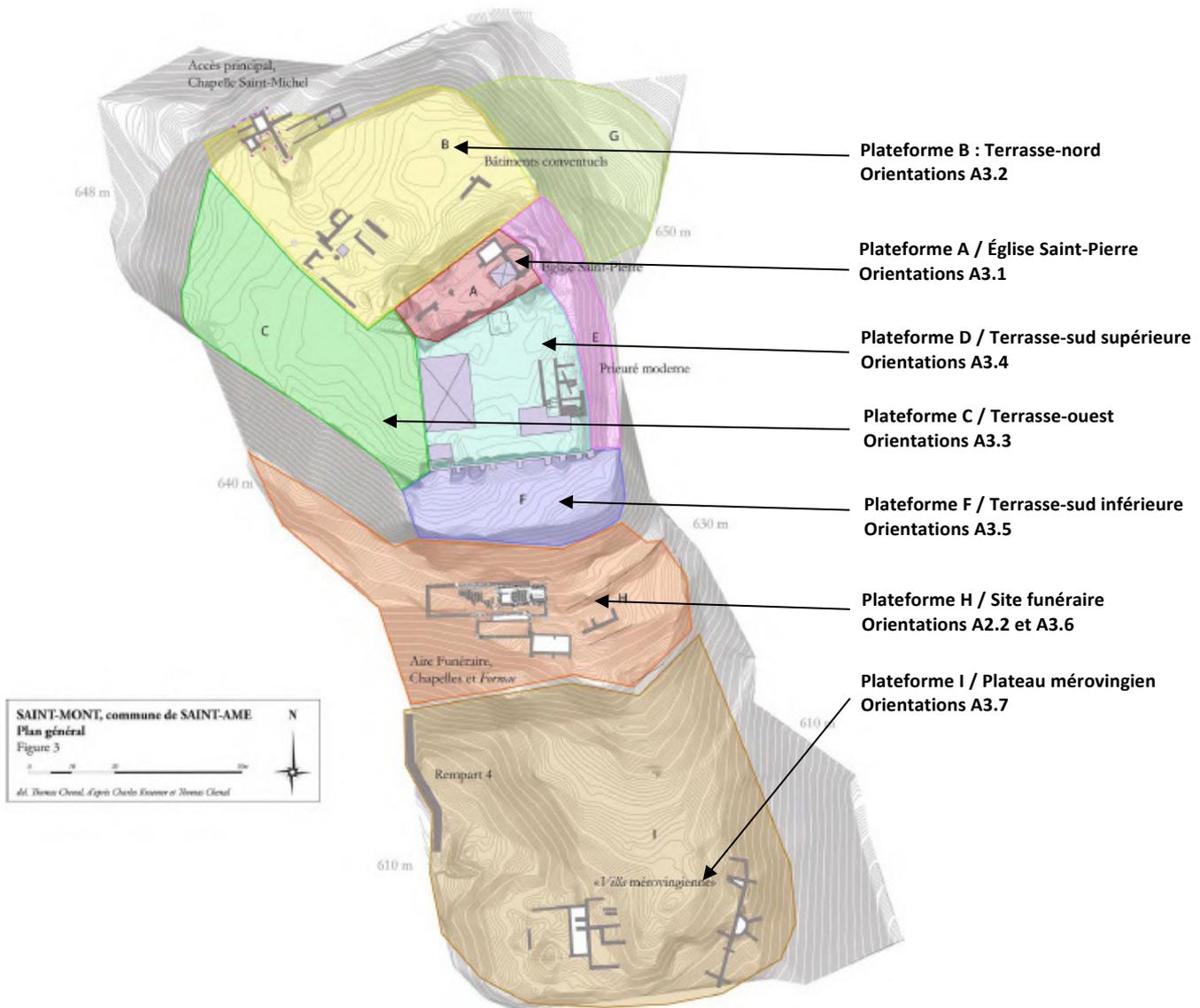
Le rôle de cette instance serait de donner des avis et conseils pour la préservation du potentiel archéologique dans la gestion du site classé et l'aide à la mise en valeur des découvertes. Elle pourrait mobiliser des personnes-ressources expertes en archéologie, les élus concernés et l'association des amis du Saint-Mont.

À court terme, ce conseil doit être préfiguré par un groupe d'experts consultatif accueillant parmi ses membres, les archéologues et autres scientifiques ayant une bonne connaissance du site et de ses enjeux (« sachants » de la vie locale).

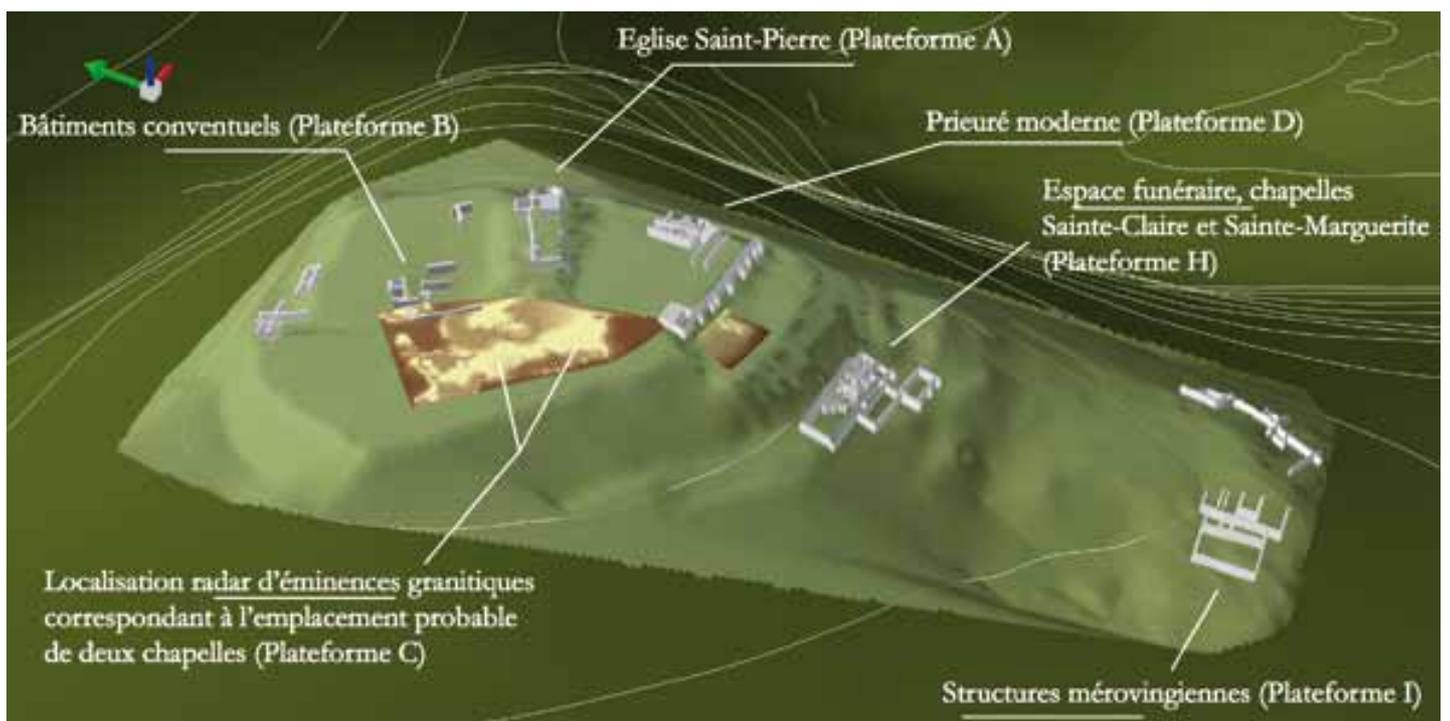
La mobilisation de ce groupe peut être programmée au moins une fois dans l'année pour donner des avis, aider à établir un bilan (actualisation de la connaissance et du plan archéologie), prodiguer des conseils prospectifs sur les sujets majeurs et valider les publications à destination du public qui pourraient être faites régulièrement notamment via le site internet de l'association pour Le Saint-Mont.

• Sujets prioritaires à soumettre à cette instance le plus rapidement possible :

- > Le projet de remblai et de valorisation du site funéraire
- > Le devenir des sarcophages et autres matériaux de fouilles
- > La conservation du Pont des Fées.
- > La protection ou la mise en sécurité d'autres vestiges (St-Michel, St-Pierre, les bâtiments conventuels, le prieuré moderne, les remparts, St-Arnould...).



Répartition des plateformes au sommet du Saint-Mont – CAO-DAO Thomas Chenal



Organisation sommitale du Saint-Mont - Modélisation 3D du relief et des Vestiges
D'après Thomas Chenal - 2015

A2.2 ACTION URGENTE : protéger et valoriser le site funéraire

• Rappel des principaux constats et enjeux

Depuis 2018, en fin de la campagne de fouille du site funéraire¹ (plateforme H), une couverture légère et provisoire protège les vestiges encore à nu. Pour rappel, la fermeture définitive des fouilles et la remise en état des lieux est à la charge du propriétaire, la commune de Saint-Amé.

La protection des fouilles est l'enjeu principal. La couverture des fouilles à l'image de la valorisation du site de Luxeuil est une opération trop onéreuse et qui nécessite un gardiennage. Elle n'est donc pas envisageable pour le site du Saint-Mont. L'opération de remblai nécessite cependant du temps, des financements et un projet à réaliser par des professionnels compétents. Mais il y a urgence car la couverture provisoire commence à se dégrader.

• Procéder au remblai des fouilles : élaborer un vrai projet de paysage.

En préalable : retrouver et regrouper les informations concernant ce site, en recontactant les archéologues

Remblayer les fouilles sur la base d'un projet de paysage assurant la meilleure conservation des vestiges et permettant une interprétation in situ sobre et discrète

Le remblaiement est l'hypothèse la plus adaptée pour protéger les vestiges, soumis aux changements de températures et d'hygrométrie (principaux facteurs d'atteintes aux vestiges) et au vandalisme et au pillage.

L'objectif sera de proposer un aménagement simple, basé sur :

- un projet de nivellement très précis, qui doit assurer la meilleure conservation des vestiges et peut évoquer les strates historiques, avec des solutions pour limiter l'importation de matériaux (coûteux et non souhaitable pour maintenir l'intégrité du site)
- un projet de végétalisation soigné, en accord avec l'environnement spécifique du site et l'esprit du lieu
- un projet de dispositif d'interprétation sur site sobre, discret, efficace et en accord avec l'esprit du site
- un projet résistant aux conditions hivernales spécifiques (l'altitude et l'orientation sud-est favorise le phénomène de gel-dégel répété) et permettant un entretien extensif peu coûteux pour la collectivité.

• Mettre en place un dispositif a minima pour l'interprétation du site sur place

Pour mettre en place un dispositif d'interprétation, il faut avant tout s'adjoindre les conseils d'un des archéologues qui a participé à la découverte du site. Il s'agira de proposer un plan d'interprétation simplifié, qui puisse être lu en référence au site funéraire (paysage observé sur la plateforme H).

Une maquette des vestiges, réalisée à partir des données 3D issues des recherches menées par Thomas Chenal (Cf. photo ci-après), pourrait être installée, par exemple, dans l'annexe.

• En complément, se reporter aux orientations de gestions suivantes :

Orientations A3. Aire funéraire / plateforme H (Remise en état de la terrasse autour du site de fouille, sécurisation et optimisation des accès)

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour la connaissance de l'ouvrage et l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Les archéologues qui ont travaillé sur le site ou qui ont une bonne connaissance du site, notamment : Thomas Chenal et Charles Kraemer.
- > La commune de Saint Amé, propriétaire du site.
- > L'association pour Le Saint-Mont, gestionnaire du site.
- > Autres partenaires au cas par cas.

Les travaux doivent faire l'objet d'un diagnostic et d'une stratégie préalables à la mise en œuvre des travaux, nécessitant une maîtrise d'œuvre rémunérée à confier à un architecte du patrimoine associé à un paysagiste aguerri aux « interventions sobres en site classé ».

La mission doit s'appuyer sur un diagnostic complet, intégrant l'appui d'un archéologue. L'architecte du Patrimoine aurait la mission de « cristallisation », avec compétence ciblée sur la spécificité du site archéologique, et le paysagiste la mission d'ajustement du nivellement et de techniques de finition de sol avec végétalisation.

La prestation peut comprendre plusieurs scénarios à soumettre à un comité de pilotage (associant les membres de l'instance de type conseil scientifique), avec, en option, un volet interprétation, sur la base de panneaux limités et simples (voir ci-après).

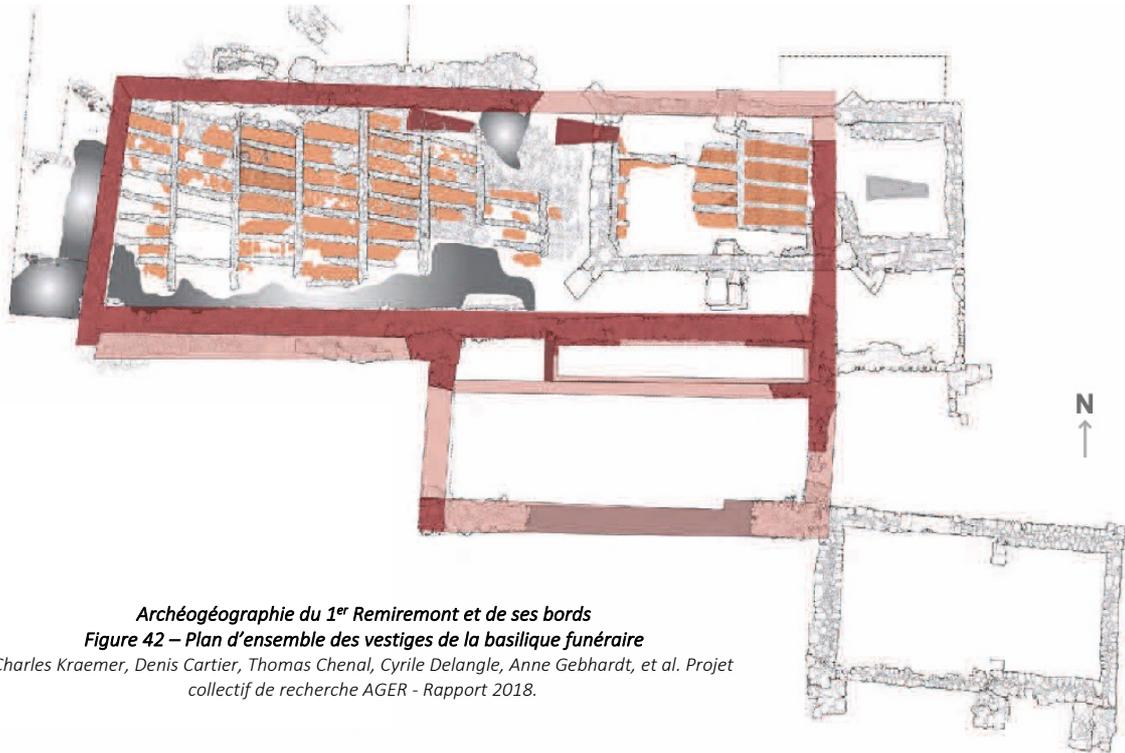
NB : les travaux sont à la charge du propriétaire, la commune de Saint-Amé. Ils sont actuellement soumis à l'avis de l'UDAP au titre du site inscrit, du SRA, pour la conservation des vestiges et de la DREAL lorsque le site sera classé. Il faut que la mission soit élaborée en étroite collaboration avec les services de l'État.

Comme il s'agit de travaux de conservation ou d'entretien, une subvention au titre du patrimoine peut être accordée.

¹ Concernant les rapports de fouille sur l'aire funéraire, l'intermédiaire de référence est Thomas Chenal.



Site de la basilique funéraire – État du site de la Basilique funéraire avant la campagne archéologique.
Photos : Association pour le Saint-Mont.



Archéogéographie du 1^{er} Remiremont et de ses bords

Figure 42 – Plan d'ensemble des vestiges de la basilique funéraire

Charles Kraemer, Denis Cartier, Thomas Chenal, Cyrille Delangle, Anne Gebhardt, et al. Projet collectif de recherche AGER - Rapport 2018.

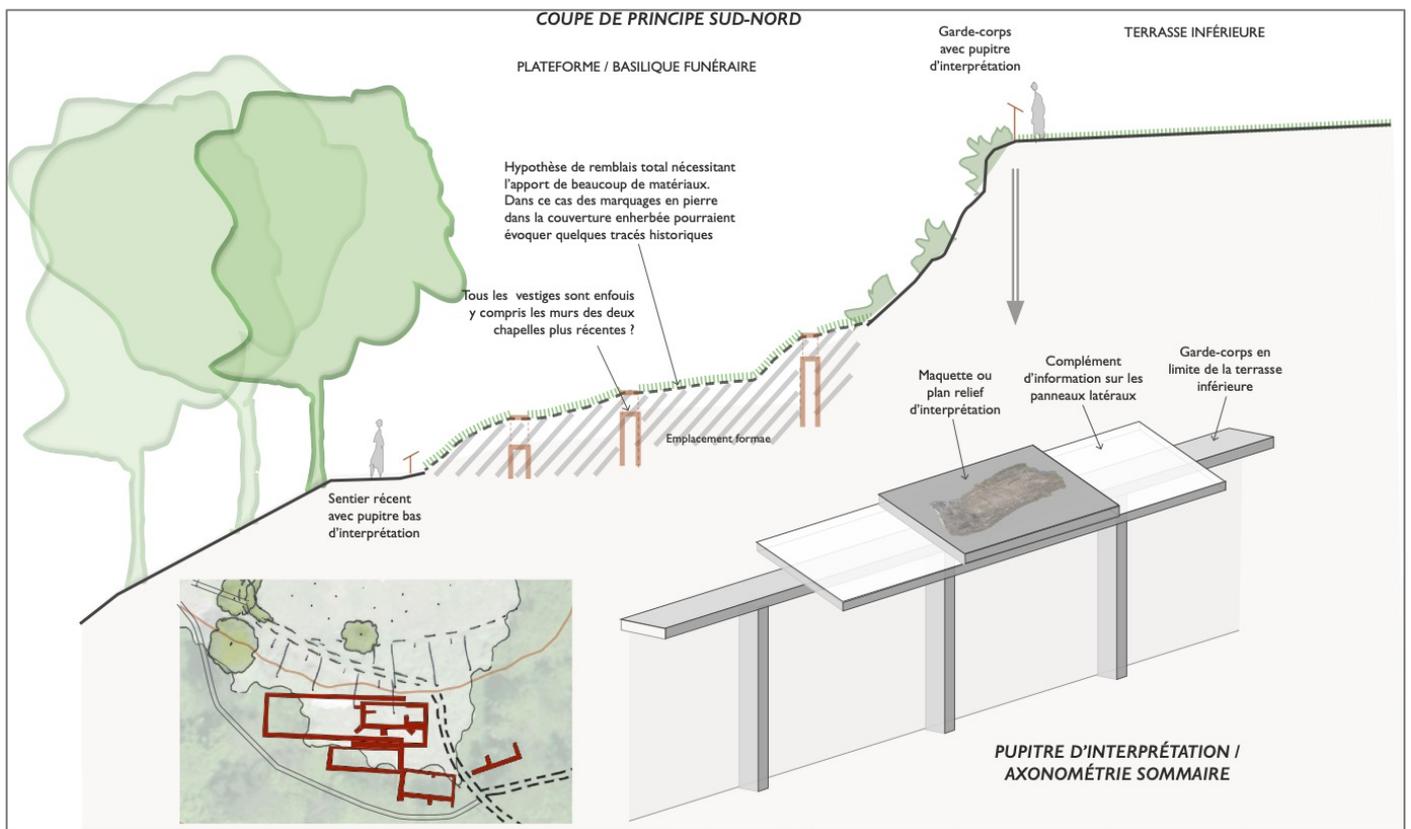


Site de la basilique funéraire – Couverture réalisée en 2018 – État septembre 2021
(source : site internet de l'association pour le Saint-Mont).

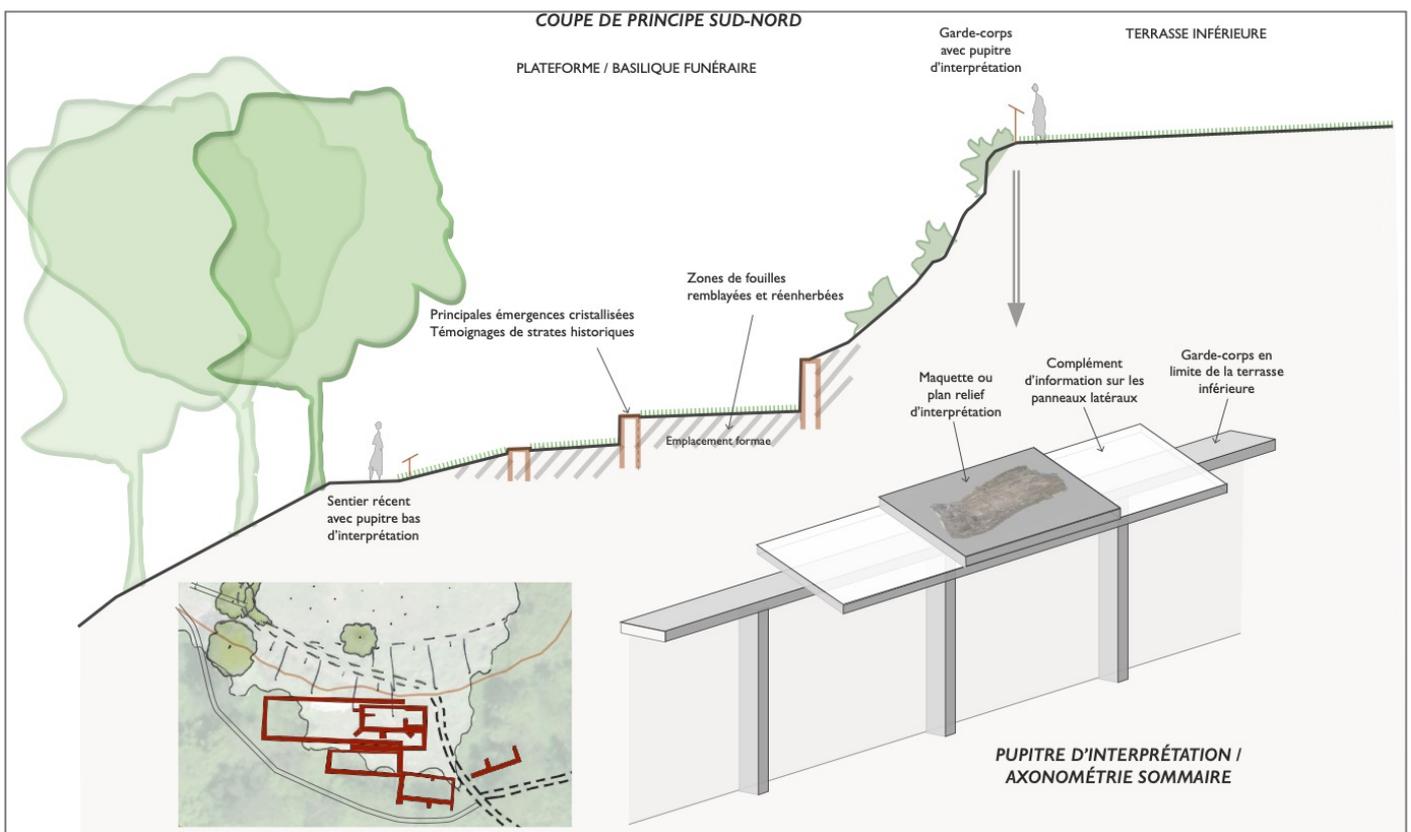


Site de la basilique funéraire – Couverture réalisée en 2018 – État octobre 2021.

Les photographies montrent la dégradation en cours de la couverture ainsi que qu'une topographie complexe, nécessitant un travail fin de nivellement des remblais.



Hypothèse de remblaiement du site funéraire – principes sommaires /version 1 : couverture maximale des vestiges.
 Cette hypothèse impose une importation importante de matériaux, coûteuse et peu souhaitable pour le site.



Hypothèse de remblaiement du site funéraire – principes sommaires /version 2 : remblai minimal des vestiges.
 Cette hypothèse impose un travail de cristallisation de quelques émergences.
 Intérêt : limitation des matériaux de remblai et évocation spatiale permettant d'optimiser l'interprétation du site.



Site de fouille de la basilique funéraire - Vue aérienne avant couverture. Thomas Chenal, « Saint-Amé – Le Saint-Mont, chapelle Sainte-Claire » [notice archéologique], ADLFI. Archéologie de la France <http://journals.openedition.org/adlfi/67110>



Photomontage rapide pour illustrer l'hypothèse : remblais soignés + évocation de vestiges préalablement bien ciblés + végétalisation
NB : cette hypothèse impose un process d'étude de nivellement et de mise en œuvre soignées sous couvert de la DRAC (étude paysagère sur la base d'un projet d'interprétation, maîtrise d'œuvre et mise en œuvre). Le choix des tracés à révéler devra être limité et bien ciblé, sans doute plus limité que sur l'image).



Basilique mérovingienne
(Modélisation 3D - vue depuis le sud-ouest)
1- Façade
2- Formae
3- Sarcophages (une demi-douzaine)
4- Parvis (sépultures XIIIe et XIVe s.)
5- Chapelle Ste-Claire (édifice gothique détruit au XVIIIe s.)

Modélisation 3D qui pourrait servir à produire une maquette en bas-relief du site, à présenter au public, soit contre le site funéraire, sur la plateforme H, soit dans un espace muséal.

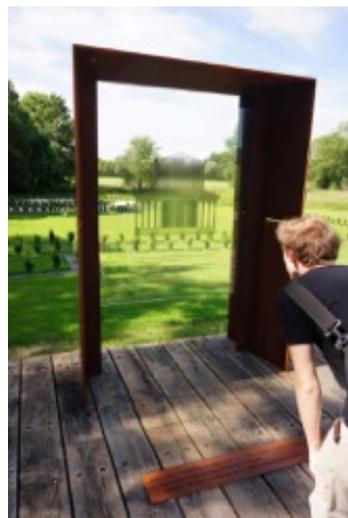


Images de référence : vestiges mérovingiens d'Autun-le-Tiche (Moselle), ce site a récemment été classé Monument Historique. Une partie des vestiges affleure au sein d'un environnement très naturel et permet une évocation du site ancien.

Autres images de références montrant divers dispositifs de valorisations des découvertes archéologiques :



Montieri, Canonica di San Niccolo, chiesa a fiore espetala (Toscane, Italie): église médiévale liée à un complexe métallurgique. Ici le parti pris a été de remblayer les fouilles et de cristalliser toutes les émergences. Peu à peu, la strate herbacée colonise les remblais et met en valeur la forme originelle de cet édifice.



Dispositif d'anamorphose pour l'interprétation des fouilles archéologiques gallo-romaine de Saintonge (17).

Remarque : Les dispositifs trop imposants sont à éviter. Il conviendra de privilégier des éléments plus discrets, moins haut, une attention particulière sera portée sur les matériaux, la position des dispositifs et leur nombre.



Nymphée de la villa d'Antone, Pierre-Buffière (87). Ici, une simple prairie rase, en contraste avec le sous-bois, met en valeur les vestiges gallo-romains.

A2.3 ACTION URGENTE : assurer le devenir des sarcophages et du lapidaire

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Pour rappel, il y a cinq pièces au sommet du Saint-Mont dont trois sarcophages que l'on distingue sur la photographie des fouilles du site funéraire.

L'hypothèse de les regrouper dans la cave située sous l'annexe avec installation d'une grille pour qu'ils soient vus du public, avait été envisagée pour mieux les présenter au public. Une partie du lapidaire issu des diverses fouilles pourrait également y être exposée.

Mais la cave n'est pas assez grande pour tous les sarcophages et les conditions de conservation n'y sont pas réunies (soumis au gel et à l'humidité).

• Assurer la conservation des sarcophages

- Pour les trois sarcophages découverts et restés dans l'aire funéraire : dans l'idéal, comme ces éléments n'ont pas été déplacés, il convient, pour leur conservation, de les reblayer sur place, tels qu'ils ont été découverts.
- Pour les deux autres sarcophages, il faudrait les mettre tous les deux dans la Maison du Saint-Mont en s'assurant préalablement des conditions de température et d'hygrométrie et en aménageant un espace dédié. La Maison n'étant pas toujours ouverte, cela nécessite des permanences.
- Tant que les fouilles n'ont pas été reblayées, on peut envisager de faire des moulages de tout ou partie, qui pourraient ensuite être exposés au Saint-Mont (Maison, ou annexe, ou cave) ou dans la vallée (par exemple, au musée de Remiremont). Ce type de prestation n'est pas très coûteuse.
- On peut envisager de faire de même avec d'autres éléments sculptés issus du site pour les exposer au Saint-Mont. **Il faut stocker le lapidaire dans un espace alloué présentant des conditions atmosphériques adaptées. Dans l'idéal, il faudrait trouver un espace muséal dans la vallée où tout le lapidaire issu du Saint-Mont pourrait être regroupé avec une partie exposée dans un espace muséal, comme le musée de Remiremont.**

Le SRA doit aussi être consulté sur ces enjeux ainsi que l'UDAP.



Un des sarcophages découverts dans le site de la Basilique funéraire



Sarcophage présenté dans la Maison du Saint-Mont



Sarcophage présenté dans la Chapelle du Saint-Mont

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA), pour la connaissance de l'ouvrage et l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Les archéologues qui ont travaillé sur le site
- > La commune de Saint Amé, propriétaire du site
- > L'association pour Le Saint-Mont, gestionnaire du site
- > Autres partenaires au cas par cas

A2.4 ACTION URGENTE : stopper l'érosion du Pont des Fées

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Le Pont des Fées est inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 4 février 1988. C'est un ouvrage en pierres sèches unique, exceptionnel dont l'origine est incertaine. C'est un patrimoine méconnu, inédit historiquement à l'échelle européenne qui fait l'objet d'une première étude menée par les archéologues Thomas Chenal et Axelle Grzesznik (publication à venir).

Du fait de sa nature (pierres sèches, dimensions, positionnement), il est aussi très fragile : actuellement le sentier est très escarpé et s'érode. Les parements sont instables et paradoxalement, ces parements peuvent tenter les visiteurs pour s'approcher du bord sur la partie érodée, voire escalader la paroi !

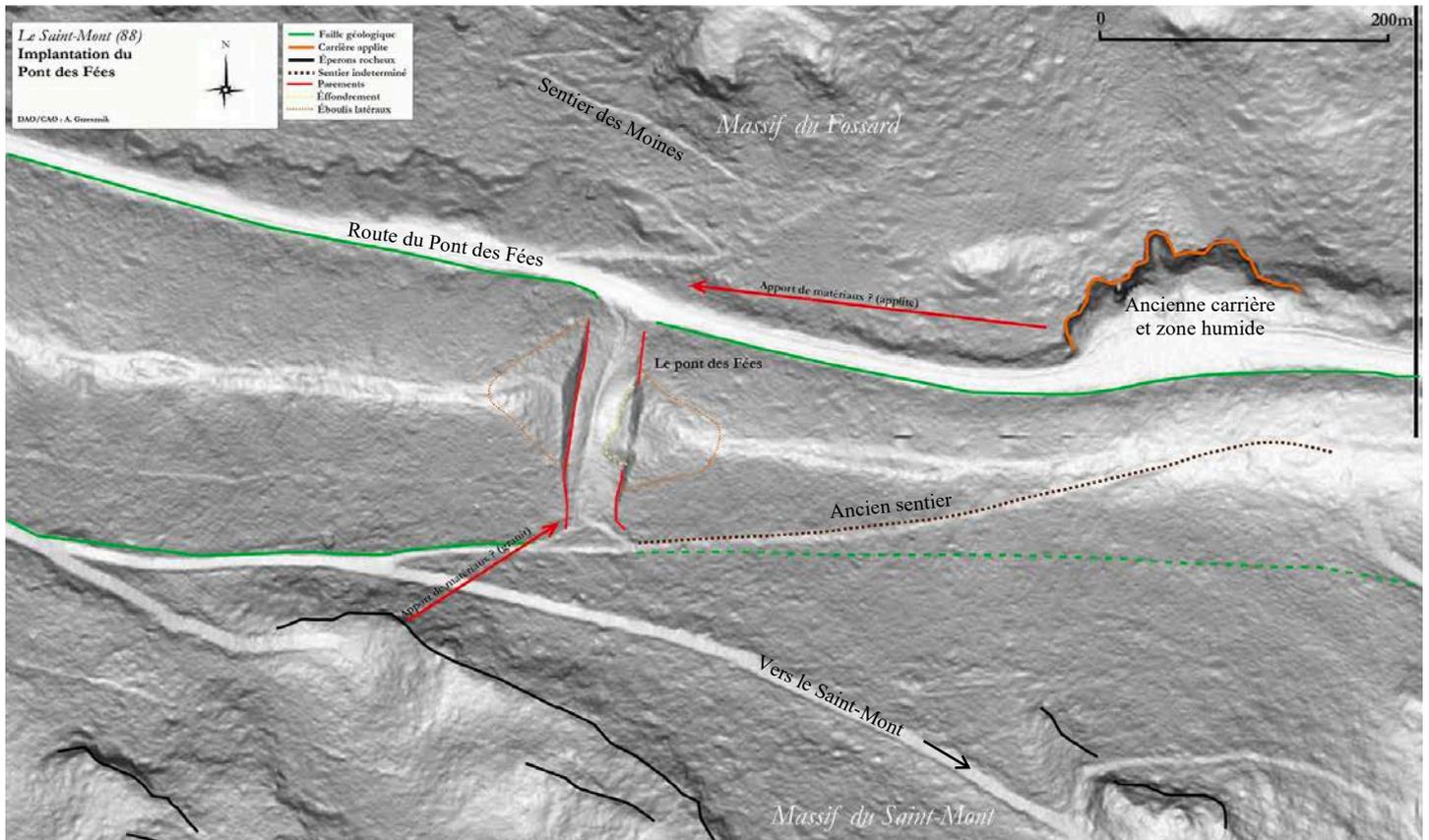
Les nouvelles modalités d'accès par le récent parking et le circuit de découverte du Saint-Mont vont avoir un effet sur la fréquentation pédestre, il va sans doute être plus emprunté.

L'érosion qu'il subit doit être stoppée, les usages plus cadrés et les modalités de conservation étudiées rapidement.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour la connaissance de l'ouvrage et l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Axelle Grzesznik, archéologue, en charge d'une étude sur l'ouvrage (*)
- > Les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint Amé, propriétaires riveraines du site
- > L'ONF, gestionnaire des forêts communales
- > La communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > Autres partenaires au cas par cas

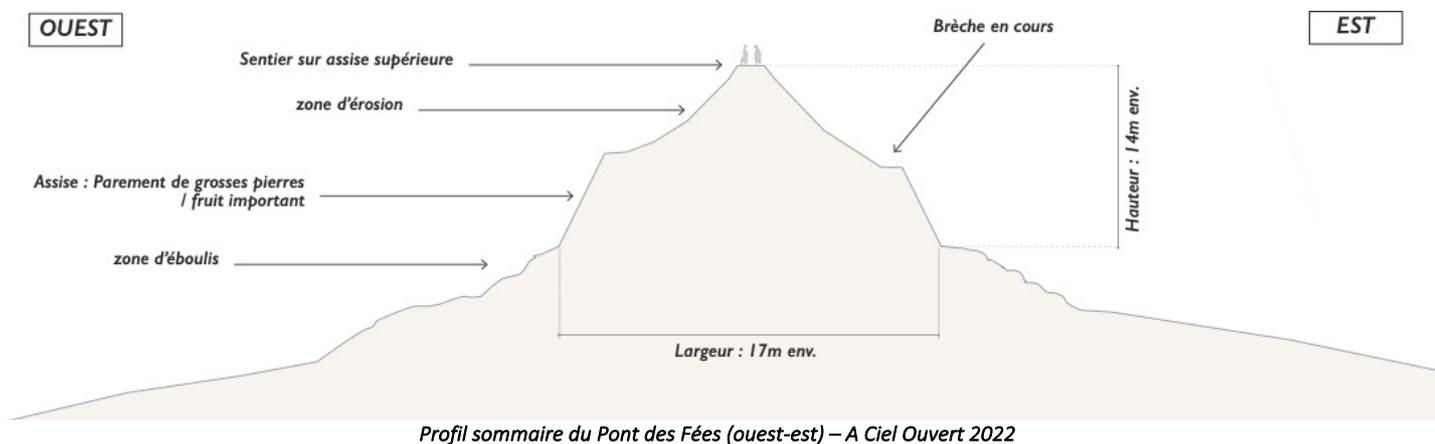
(*) Axelle Grzesznik. Le Saint Mont (88), rapport d'activités 2019 – Le système d'enceintes en pierre sèche : Activités 2019 : Rapport de prospection thématique – le pont des Fées, Rapport de sondages – Structures 2 et 4. (Rapport de recherche) SRA Grand Est. 2019 . halshs-02879388.



Implantation du Pont des Fées – Image Lidar / Rapport d'Axelle Grzesznik 2019



À gauche, le parement-ouest, encore assez stable (État 2019 – Rapport d'Axelle Grzesznik 2019.), à droite le parement-est (état 2021), Le parement-est présente une brèche (indiquée par la flèche) pouvant déstabiliser la structure : les eaux y ruissellent accentuant le phénomène d'érosion.



Profil sommaire du Pont des Fées (ouest-est) – A Ciel Ouvert 2022

• Mieux encadrer les usages, par des actions à mettre en place très rapidement :

- Interdire la circulation de tout cycle et véhicule motorisés ou non (par arrêté communal),
- Interdire également toute manifestation sportive de type trail empruntant le Pont.
- Cantonner les circulations des visiteurs et randonneurs sur la partie haute de l'ouvrage.

Sensibiliser les visiteurs par information d'alerte sur les panneaux qui vont être installés pour qu'ils comprennent la valeur exceptionnelle de l'ouvrage et sa fragilité et qu'ils respectent les lieux.

L'interdiction d'usage semble être la meilleure solution pour préserver ce monument.

• Trouver et mobiliser rapidement les compétences et les moyens pour étudier des modalités de conservation :

Ce type de construction en pierres sèches est complexe et inédit. Sa conservation est délicate : les techniques pour limiter l'érosion sont sans doute à inventer et nécessitent de mieux connaître l'ouvrage.

- Il faut donc engager assez rapidement un diagnostic technique pour établir un programme de confortement pour stopper l'érosion, en consultant Axelle Grzesznik, l'archéologue qui a fait les premières investigations en 2020.

Concernant le coût financier d'une telle démarche, l'édifice étant inscrit Monuments Historiques, ce diagnostic pourrait être en partie financé par la DRAC (généralement à hauteur de 50%, sous condition des disponibilités budgétaires). Le cas échéant, prendre l'attache de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) : secretariat.crmh-drac.aca@culture.gouv.fr. La DREAL, dans le cadre du site inscrit, en cours de classement, pourrait cofinancer une partie du diagnostic technique.

Un appel à mécénat pour financer les travaux sur un tel ouvrage est tout à fait envisageable, notamment auprès d'entreprises locales. La filière de pierre locale active pourrait être mobilisée.

Contactée en octobre 2022, Axelle Grzesznik préconise de « reconstruire le parement à l'est qui est éventré dans la partie médiane, pour éviter que le blocage interne de la structure continue de s'effondrer et fragilise l'ensemble du pont. Le parement ouest semble quant à lui assez stable pour l'instant ». Elle conseille également de consulter une entreprise spécialisée, qui jugera de la faisabilité de ce type de chantier.

• Réfléchir aux alternatives possibles pour franchir le col et donner à voir l'ouvrage :

- Dans l'idéal, il faudrait concevoir et aménager une déviation du sentier qui évite l'ouvrage mais le donne à voir. Des alternatives sont possibles de part ou d'autre de l'ouvrage, mais la pente oblige à ménager un sentier plus long (Cf. propositions page suivante). Une mission pourrait être confiée au Club Vosgien, aguerri à ce type de projet et conscient des enjeux de patrimoines culturels et naturels, avec étude préalable de plusieurs scénarios à soumettre à autorisation préalable avant toute intervention.
- La quiétude et l'aspect pittoresque du lieu étant à préserver, la création d'une passerelle n'apparaît pas souhaitable.
- Dans le cas d'un tel aménagement, il faut aussi imaginer des dispositifs discrets mais efficaces pour limiter l'accès sur l'ouvrage : des enrochements bien disposés comme actuellement, ou des fascines en bois mort, voire un dispositif de garde-corps très discret – Cf. Orientations C2. L'objectif est de donner à voir l'ouvrage sans pouvoir le parcourir.

La proposition de belvédère pourrait être approfondie, dans ce cas prévoir un dispositif discret et le moins impactant possible en s'attachant à préciser son emplacement, sa taille, les matériaux et la qualité des abords...



Route du Pont des Fées aux abords du pont.



Vue d'ensemble depuis le pied du Saint-Mont (2021). La brèche en indiquée par la flèche.

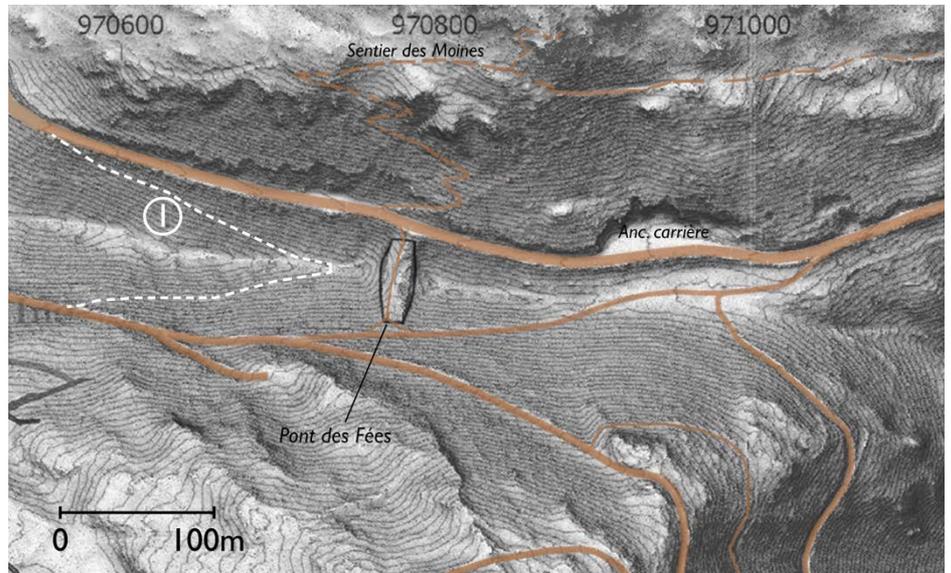
Hypothèses de création de sentiers : attention à ne pas venir davantage fragiliser l'ouvrage en limitant les nouveaux sentiers et passages à ses pieds

Toute mise en œuvre doit être conditionnée par un diagnostic préalable et un projet à faire réaliser par un professionnel et qui sera soumis à autorisation préalable.

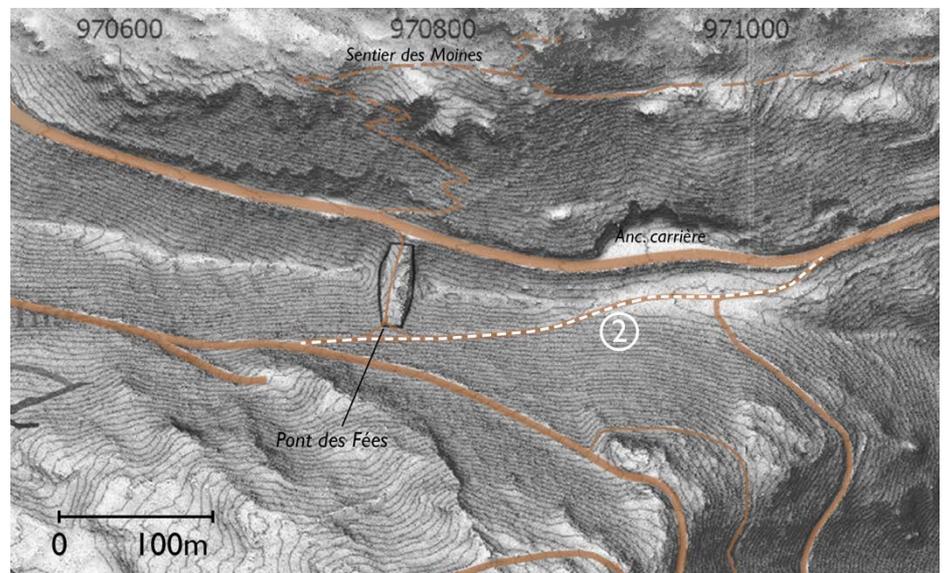
La mise en place d'un sentier doit donner lieu à des scénarios établis sur la base de ce diagnostic, avec mise à distance de l'ouvrage.

Les 3 hypothèses proposés ci-après n'ont pas valeur de scénarios de projet mais sont formalisées pour favoriser le débat et faire émerger une programmation et l'engagement d'un projet.

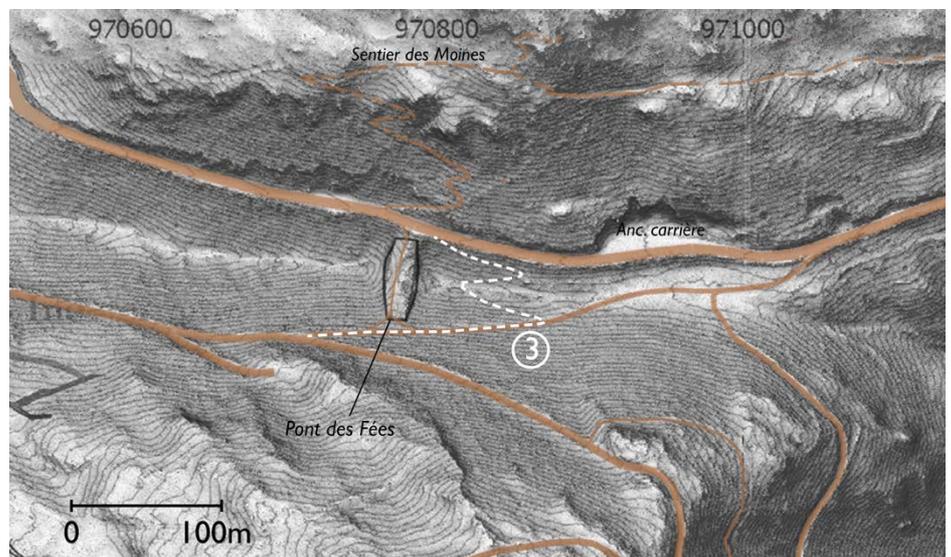
La création de sentier impose un diagnostic préalable qui détaille la topographie et le fonctionnement du ruissellement naturel, l'implantation des éléments de paysage (ouvrages, blocs de pierre, affleurement, arbres, localisation de l'emprise du Pont des Fées et des vestiges liés à l'érosion en pied d'ouvrage...).



Hypothèse 1 : Créer un sentier à l'ouest du Pont des Fées. Ce tracé permet d'aller jusqu'au pied de l'ouvrage. Mais les pentes très fortes et le dénivelé important constituent des contraintes majeures. Le tracé est optimisé par rapport au dénivelé à franchir (Source Image Lidar : Axelle Grzesznik).



Hypothèse 2 : Réactiver un ancien chemin que révèle le lidar qui rejoint la route à l'est du Pont des Fées. Cette hypothèse propose un itinéraire assez long mais il peut être une alternative à court terme pour éviter l'accès par le Pont des Fées, par exemple si des travaux sont à mener (Source Image Lidar : Axelle Grzesznik).



Hypothèse 3 : Réactiver l'ancien chemin que révèle le Lidar sur une partie de la séquence du versant côté Saint-Mont et créer un nouveau sentier descendant au pied de l'ouvrage et qui remonte jusqu'à la route, au nord du Pont (Source Image Lidar : Axelle Grzesznik).

A2.5 ACTION URGENTE : préserver les vestiges des remparts

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Le système d'enceintes du Saint-Mont est complexe et fortement ancré aux paysages des versants autour du sommet.

Les récentes campagnes de sondages et d'études menées sous la direction d'Axelle Grzesznik (*) révèlent des caractéristiques inédites : « Il s'agit d'une structure en pierres sèches aménagée a priori au début du Moyen-Âge et qui s'installe en partie sur une zone potentiellement fréquentée à la fin de l'Antiquité. Il est donc question d'un exemple remarquable d'architecture monumentale vernaculaire pour cette époque » ; « La valorisation de ce type de vestiges, dans ce contexte paysager serait inédite ».

NB : les séquences qui ont fait l'objet de sondages ont bien été remblayées.

Principaux enjeux : préservation des vestiges.

Généralement peu accessible au regard de la configuration du relief, ces vestiges restent cependant à la merci des risques de vandalisme et de pillage.

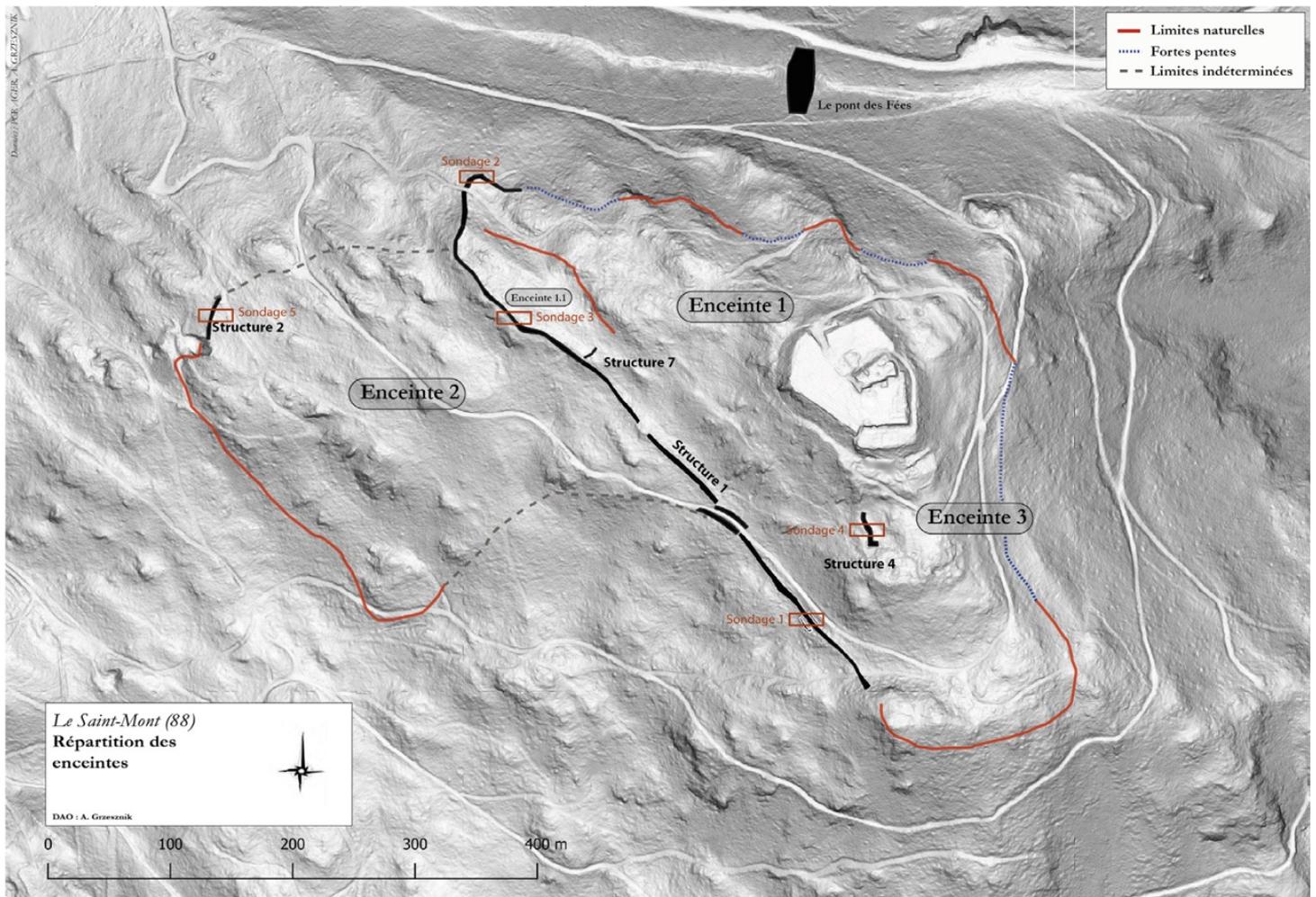
PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour la connaissance de l'ouvrage et l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Axelle Grzesznik (*)
- > Les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint Amé,
- > La communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > L'association pour Le Saint-Mont,
- > Les différents propriétaires des parcelles concernées
- > L'ONF

(*) Axelle Grzesznik. *Le Saint Mont (88), rapport d'activités 2019 – Le système d'enceintes en pierre sèche : Activités 2019 : Rapport de prospection thématique – le pont des Fées, Rapport de sondages – Structures 2 et 4. (Rapport de recherche) SRA Grand Est. 2019 - halshs-02879388.*

• Orientations pour préserver les vestiges des enceintes.

- > **Recommandations générales :** ne pas communiquer sur la présence des vestiges des remparts pour limiter le vandalisme et le pillage. Le secteur du plateau mérovingien, notamment aux abords du sondage 4, près du sentier Saint-Jacques, est particulièrement sensible pour son potentiel archéologique.
- > **Valorisation possible de la structure 1 :** selon Axelle Grzesznik, « la valorisation de la section correspondant au sondage 1 pourrait être envisagée. Par ailleurs, il y a quelques années, l'idée avait été émise avec le club vosgien de faire un sentier le long de la structure 1. Le relief s'y prête plutôt bien ». La structure 1 se situe sur le versant sud-ouest, près de la piste du Saint-Mont. **Mais toute mise en œuvre doit être conditionnée par un diagnostic préalable et un projet à faire réaliser par un professionnel et qui sera soumise à autorisation préalable.**
- > **Gestion du couvert végétal :** maintenir le caractère boisé du secteur tout en veillant à ce que la végétation ligneuse ne porte pas atteinte aux vestiges archéologiques.



Repérage du système d'enceintes autour du Saint-Mont sur le Lidar – d'après Axelle Grzesznik, 2019.

ORIENTATIONS A3. PRÉSERVER ET VALORISER LE SOMMET DU SAINT-MONT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Le sommet du Saint-Mont offre de multiples vues panoramiques et concentre les vestiges archéologiques. C'est autant un lieu propice au repos et à la méditation qu'un lieu de rassemblement.

NB : L'ensemble du sommet est propriété de la commune de Saint-Amé.

Les principaux enjeux sont la préservation du patrimoine et la valorisation paysagère de chaque terrasse (Cf. schéma ci-dessous) en adéquation avec la qualité de l'accueil du public.

• Recommandations générales

- Maintenir les vues, assurer la fonction de belvédère monumental du site
- Garantir la préservation et la bonne perception des ensembles bâtis et des vestiges archéologiques
- Sécuriser les accès et rebords des plateformes de manière sobre et discrète
- Poursuivre l'amélioration de l'accueil du public sans que cela n'altère les qualités des lieux.
- Proscrire tout terrassement et l'imperméabilisation des sols.

Des orientations spécifiques sont édictées pour chaque plateforme dans les fiches suivantes (A3.1 à A3.7)

Un panneau de sensibilisation du public au respect des lieux et vestiges et d'explication de fonctionnement du site ainsi que d'informations de sécurité (numéros d'urgence, etc...) pourra être installé sur la Maison du Saint-Mont près de la porte d'entrée.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas



PRINCIPAUX ENJEUX SECTORISÉS AU SOMMET DU SAINT-MONT

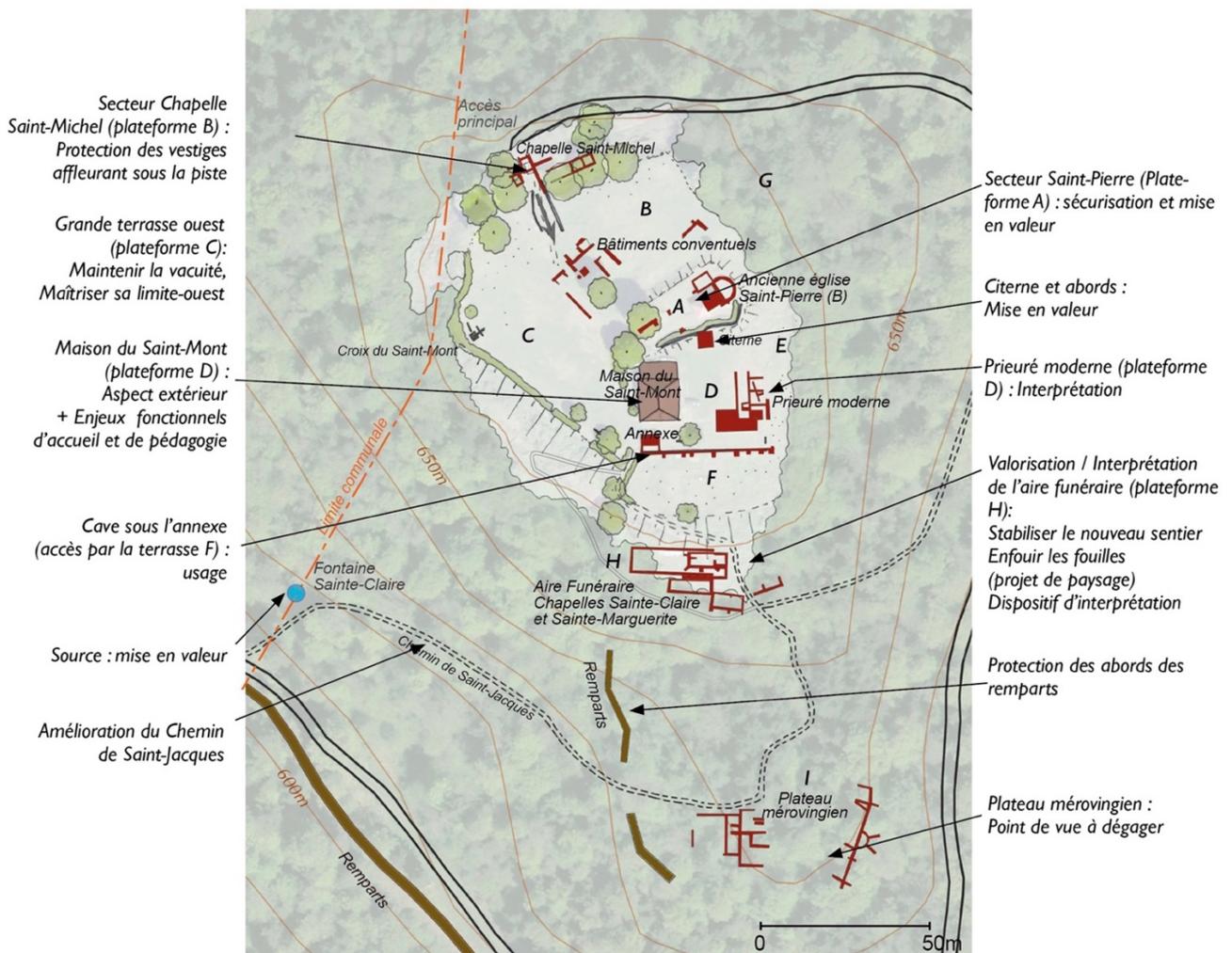


Schéma de principe - A Ciel Ouvert

A3.1. PLATEFORME A : secteur de l'ancienne église abbatiale Saint-Pierre

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Sur la plateforme A, au sommet du sommet, se trouvent des excavations qui sont issues des fouilles ayant mis en évidence les vestiges de l'église abbatiale Saint-Pierre, à l'origine « Notre Dame du Saint-Mont », dont l'abside circulaire se situe au nord-ouest de la chapelle (une annexe carrée est encore lisible au nord-est de la chapelle). En limite sud-ouest, une simple haie limite l'espace au contact de la falaise.

La chapelle du Saint-Mont domine le sommet du Saint-Mont. Cette chapelle érigée au XIXe siècle n'a pas de valeur historique majeure, elle n'est pas consacrée, mais elle fait partie de l'histoire du site. Son emplacement et sa forme architecturale typique en fait un élément identifiant du site, visible de très loin depuis les environs.

Principaux enjeux : Maintien de l'aspect actuel de la plateforme et de la chapelle. Une réflexion sur l'amélioration de la sécurité est souhaitable.



La chapelle du Saint-Mont.
Daguerréotype de 1889.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas



Vue oblique de la plateforme A depuis le sud.
Photographie par drone / Ass. Pour le Saint-Mont

• Sécuriser le secteur autour des vestiges de l'ancienne abbatiale :

Réfléchir à la mise en sécurité des visiteurs :

- > Remblayer légèrement les excavations pour limiter la hauteur de chute à -30cm au maximum. Végétaliser si besoin.
- > Maintenir la haie en limite-sud dans son volume actuel (cf. photo ci-dessous). Veiller à sa densité (poursuite de l'entretien soigné) pour qu'elle reste peu pénétrable, si besoin, en cas de faiblesse constatée ponctuellement, dissimuler une clôture grillage simple torsion au sein de la haie, sans qu'elle soit directement visible.
- > Emmarchements ouest à conforter : à réaliser avec les matériaux en place ; si besoin mobiliser les conseils et savoir-faire du Club Vosgien

• Maîtriser les constructions actuelles / Chapelle du Saint-Mont :

La chapelle du Saint-Mont domine le sommet du Saint-Mont. Cette chapelle érigée au XIXe siècle n'a pas de valeur historique majeure mais elle fait partie de l'histoire du site. Son emplacement et sa forme architecturale typique en fait un élément identifiant du site, visible de très loin depuis les environs.

- > Le clocheton ne doit pas être repeint, il faut laisser le bois brut qui patine très bien.
- > L'entretien de la couverture doit se poursuivre : remplacement des tuiles défectueuses à l'identique.
- > En cas de ravalement, se reporter aux recommandations de gestion édictées pour la maison du Saint-Mont (Orientations A3.4) et se rapprocher de l'UDAP.



Vue de la plateforme A depuis l'ouest.
Photographie par drone / Ass. Pour le Saint-Mont



Angle sud-est / plateforme A : Haie doublée d'un simple garde-corps en bois, emmarchements en pierres issues du site (pose à sec) et main-courante.

A3.2. PLATEFORME B : terrasse nord, bâtiments conventuels et chapelle Saint-Michel

• Rappel des principaux constats et enjeux :

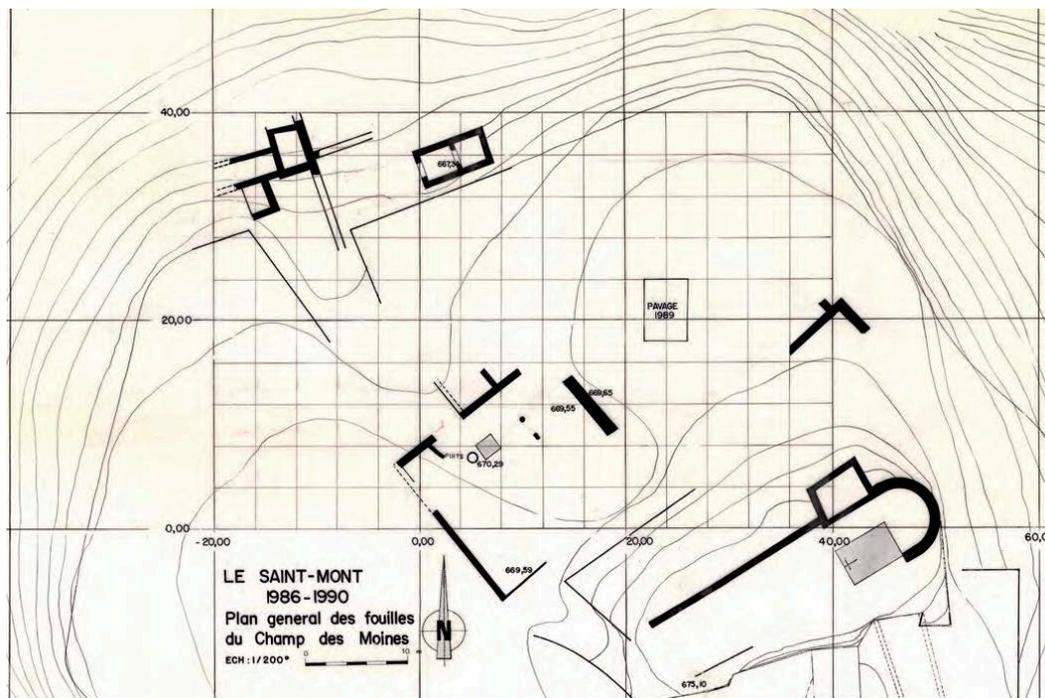
La terrasse située au nord-est accueillait les **bâtiments conventuels**. À son extrémité, contre l'accès-nord, se trouvent les **vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Michel**. L'accès principal au Saint-Mont contourne cette terrasse et le site de la chapelle Saint-Michel.

C'est aujourd'hui une esplanade engazonnée dans la continuité de la terrasse précédente, qui offre peu de perspective visuelle parce qu'elle est au contact des boisements occupant les pentes nord du Saint Mont.

Deux principaux enjeux pour ce secteur : la bonne conservation des vestiges enterrés et la vacuité à maintenir.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas



Relevé des structures / plateforme B – Archéogéographie du premier Remiremont et de ses abords
Projet collectif de recherche AGER, sous la direction de Charles Kraemer - 2018

• Préserver les vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Michel :

Il s'agit de stopper l'érosion des vestiges qui affleurent sous la piste d'accès dans le secteur de la chapelle Saint-Michel.

- Interdire les véhicules, ce qui a déjà été acté (sauf pour les secours et les services)
- Remblayer et recharger régulièrement le chemin dès que l'érosion est visible.
- Dans l'idéal, remplacer la bâche de protection par un géotextile : c'est plus respirant et donc mieux adapté à la conservation des vestiges.
- Prévoir une explication des vestiges dans les panneaux généraux du Saint-Mont (Maison du Saint-Mont ou annexe).

• Prendre soin des vestiges des anciens bâtiments conventuels :

- Interdire la circulation et le stationnement des véhicules sur l'emprise des vestiges des bâtiments conventuels
- Soumettre rapidement le projet de travaux concernant le puits et la tranchée d'amenée d'eau jusqu'à la Maison du Saint-Mont à l'avis de la DRAC et de l'UDAP (Cf. Orientations A3.4)
- Prévoir une information sur les vestiges sur les panneaux d'informations du Saint-Mont (contre la Maison du Saint-Mont ou son annexe).

• Réserver l'espace à distance des vestiges pour des lieux de rencontre ou de loisirs :

- Maintenir le dégagement de la plateforme pour préserver la vue sur l'éperon de la plateforme A (Chapelle du Saint-Mont). Planter le mobilier sur les franges, à distance des vestiges (bancs, tables pique-nique).
- Des tables de pique-nique pourraient justement être installées dans l'angle nord-est (Cf. Orientations C). Prévoir du mulch au sol si besoin en cas d'érosion ; ne pas poser de pierre ou autre revêtement d'importation.

Il conviendra de prendre l'attache de l'UDAP et de la DREAL avant toute installation/modification (demande à déposer) et d'éviter la multiplication des dispositifs.

Plateforme B, vue depuis le nord-est – Localisation des orientations de gestion



Secteur des bâtiments conventuels : limiter le passage et le stationnement des véhicules
Travaux pour récupérer l'eau du puits (pour équiper la Maison du Saint-Mont) : faisabilité à soumettre à l'avis de l'UDAP et de la DRAC.

Secteur des vestiges de la chapelle Saint-Michel : limiter le passage des véhicules et stopper l'érosion du chemin d'accès à l'entrée de la plateforme.

Possibilité d'installer quelques tables de pique-nique vers le nord-est de la plateforme, à distance des vestiges.



Accès principal par le nord : la piste recouvre une partie des vestiges de la chapelle Saint-Michel. La bâche qui les recouvre affleure ponctuellement ; il est souhaitable de programmer des travaux de légers remblais pour limiter l'érosion.



Secteur des vestiges des bâtiments conventuels.

Le puits situé près du tilleul fait l'objet d'un projet de canalisation pour équiper la Maison du Saint-Mont. Si les travaux sont autorisés, ils devront prendre soin des vestiges et des arbres environnants.

A3.3. PLATEFORME C : grande terrasse panoramique ouest

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Dans l'axe de l'ancienne église Saint-Pierre, côté sud-ouest, s'étend la **vaste terrasse panoramique-ouest**, offrant de très belles vues sur Remiremont. L'ensemble est très ouvert et enherbé. La croix du Saint-Mont est installée à l'angle ouest de cette terrasse, qui par ailleurs est bordée d'une haie basse et ponctuée de quelques arbres.

Principaux enjeux :

- **Maintien du grand « vide » qui permet d'offrir une vision panoramique du sommet avec le petit promontoire chapeauté par la chapelle et flanqué de la Maison du Saint-Mont. Ce grand vide permet aussi d'accueillir quelques événements festifs par sa polyvalence.**
- **Mise en scène des vues très simple et efficace à maintenir**
- **Sécurisation du belvédère en limite ouest**
- **Suivi des arbres récemment plantés**

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas

• Maintenir la configuration actuelle, assurer les vues panoramiques et veiller à la sécurisation du balcon :

- **Maintenir l'espace « vide »**, cette vacuité est nécessaire à la bonne lecture du sommet et des vues panoramiques vers l'ouest et le sud-ouest.
- **Maintenir la haie basse en tant que dispositif de garde-corps**, mais la contrôler régulièrement afin qu'elle reste suffisamment dense et impénétrable pour assurer la sécurité du public. En cas de faiblesse constatée, renforcer la séquence par la pose d'un grillage discret à noyer dans la végétation. Si besoin, planter quelques plantes grimpantes issues du site (repiquage de chèvrefeuille, lierre...).
- **Planter le mobilier sur la périphérie, à distance des vestiges** (Voir en complément : Orientations C/C2) :
Rappels : ici il est indispensable de choisir des tons neutres pour le mobilier à planter au bord de la terrasse, pour qu'il « s'efface » dans les scènes paysagères offertes (pour les bancs, réfléchir à une couleur de peinture plus en « ton sur ton » avec le paysage lors de la prochaine campagne d'entretien).
Prévoir du mulch si besoin, à épandre sur les zones qui s'érodent en cas de piétinement intensif.
Les panneaux d'informations ne doivent pas dépasser la hauteur de la haie et la palette de couleur devra également rester dans des tons neutres.
- **Gestion des arbres** : maintenir le principe actuel, avec des arbres en ponctuation sur la périphérie.
Certains arbres risquent de souffrir des sécheresses et seront amenés à être remplacés. Les essences à favoriser sont celles qui sont plus résilientes au réchauffement climatique tout en supportant des gels longs ou tardifs (suggestion : tilleuls, érables, sorbiers, en favorisant des origines locales. Les arbres fruitiers sont aussi bienvenus, ils étaient présents au XIXe siècle, comme on le voit page 29).
Prendre régulièrement l'avis de l'ONF qui a une connaissance fine et une vision sur le long terme pour l'avenir des peuplements.
Ici, la terrasse offrant de très beaux points de vue, les implantations nouvelles ne doivent pas altérer les constructions et vestiges et ne pas encombrer les espaces ouverts - Cf. en complément : orientations C3, notamment pour l'entretien des arbres.

Il conviendra de prendre l'attache de l'UDAP et de la DREAL avant toute installation/modification (demande à déposer) et d'éviter la multiplication des dispositifs



La terrasse offre un belvédère remarquable sur la vallée de la Moselle.



La terrasse accueille aussi des événements festifs (Photo : Ass. Pour le Saint-Mont).



*Plantation d'arbre en périphérie à maintenir.
Suivi à assurer (taille de formation, renouvellement si besoin).*

Vacuité centrale à maintenir.

Mobilier : discrétion à assurer.

Limite-ouest : rupture de pente importante, sécurisation du public à assurer.

A3.4. PLATEFORME D : Terrasse-sud, prieuré moderne et maison du Saint-Mont

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Bordée par la Maison du Saint-Mont et la petite falaise, cette terrasse offre un lieu protégé du vent et bien orienté. Le mur de soutènement de la terrasse et la petite annexe viennent d'être rénovés par l'association pour le Saint-Mont.

Cet endroit est sans aucun doute le lieu privilégié pour l'accueil du public et pour apprécier le site et comprendre son histoire.

Principaux enjeux :

- Vue à préserver vers le sud
- Travaux sur la maison du Saint-Mont et ses annexes
- Valorisation. Interprétation prieuré moderne.
- Valorisation et mise en sécurité de la falaise et du réservoir

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique)
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas.

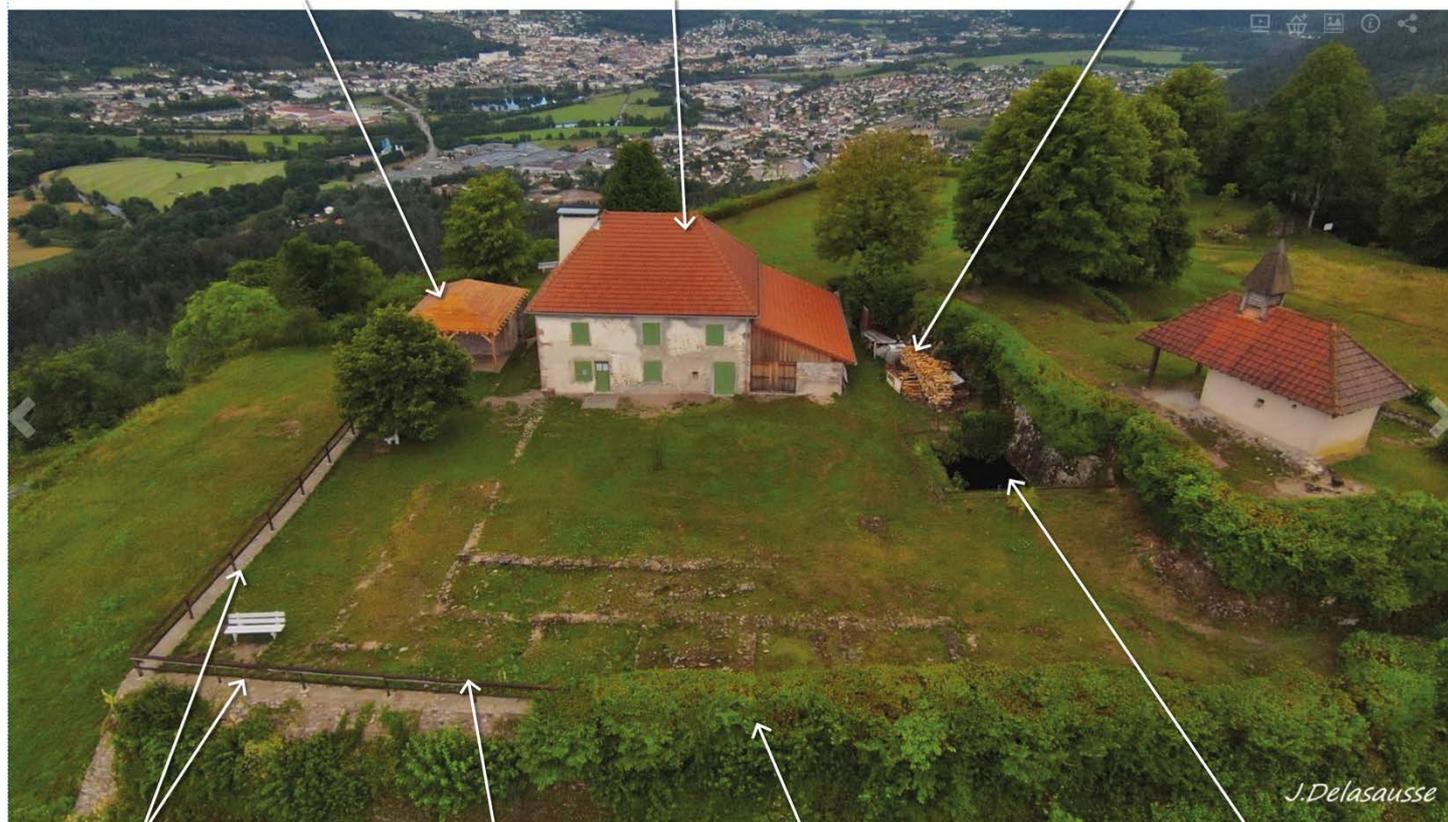
Plateforme D, vue depuis l'est - Localisation des orientations de gestion

Vue d'ensemble du sommet du Saint-Mont / Photo par drone - J. Delasausse - Ass. Pour le Saint-Mont

Poursuivre la rénovation de l'annexe en y installant les panneaux d'interprétation du site

Travaux / maison du Saint-Mont : échanger avec l'UDAP pour étudier la faisabilité de ces travaux

Évacuer la zone de dépôts et mettre en valeur l'ensemble du front rocheux de la plateforme.



Préserver les vues :
 limiter l'installation d'équipements divers le long de la terrasse

Valoriser les vestiges du prieuré moderne : prévoir un panneau explicatif contre le garde-corps ou sur celui-ci.

Maîtriser le développement de la végétation pour élargir la vision panoramique qu'offre la terrasse.

Mettre en valeur le réservoir et le sécuriser. Maintenir l'espace ouvert (sans arbre) devant le front rocheux.

• Valoriser les vestiges du prieuré moderne :

- S'assurer de la bonne conservation des vestiges qui affleurent (Cf. Orientations A2).
- Prévoir un panneau d'information à positionner au sud-est, soit contre le garde-corps, soit directement sur celui-ci.
- Panneau à concevoir dans le même esprit que ceux prévus dans le cadre du projet du Fossard.
- S'appuyer sur les conseils des archéologues pour le contenu.

(Voir en complément : Orientations A2 et C).

• Maîtriser et conforter les vues depuis la terrasse :

- Maintenir l'ouverture visuelle actuelle en balcon vers le sud et le sud-est, limiter l'installation d'équipements divers le long de la terrasse supérieure
- Les panneaux d'informations prévus sur le garde-corps devront rester très discrets (cf. Orientations C)
- Contrôler le développement de la végétation, notamment sur le côté-est, de manière à élargir la vision panoramique vers l'est

• **Valoriser le réservoir et la petite falaise en limite nord de la plateforme D :**

- Maintenir la falaise dégagée de la végétation envahissante sans détruire les mousses et lichens et autre strate basse (Cf. Vue XIXe siècle ci-dessous).
- Supprimer la zone de dépôts située au nord du hangar pour dégager visuellement l'ensemble de la paroi rocheuse supportant la plateforme A (ancienne église St-Pierre). Les dépôts provisoires peuvent être stockés dans le hangar.
- Valoriser le réservoir en reprofilant légèrement une partie des berges, sans toucher au rocher.
- Remplacer la barrière bois par un dispositif plus discret de filet disposé à ras de l'eau (10cm sous le niveau moyen de la nappe)
- Plantation de plantes vivaces (fougères, graminées basses et autres plantes issues sur site) pour mettre à distance les visiteurs.
- Supprimer le saule pleureur, qui n'est pas du registre du site et qui, à terme, cachera la falaise surmontée de la Chapelle du Saint-Mont et modifiera la perception générale de la terrasse.

Valorisation du réservoir :



Abord du réservoir – État actuel (octobre 2021)



Abord du réservoir – État actuel (octobre 2021).

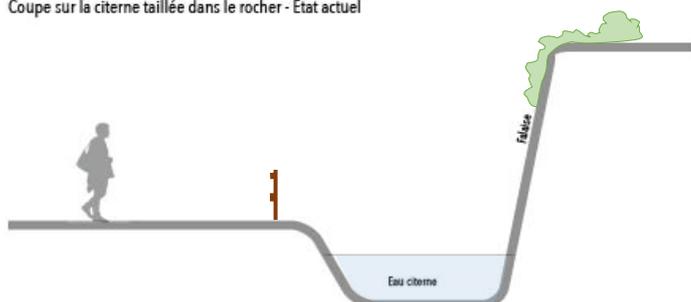


Abord du réservoir au XIXe siècle – Daguerreotype de 1889

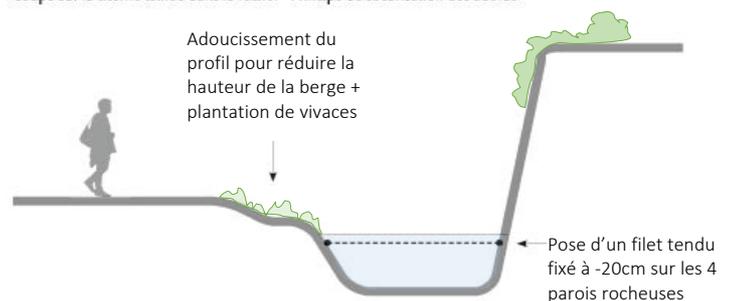


Après opération de valorisation : dégagement partiel de la paroi, suppression de la zone de dépôts, du saule et de la barrière, reprofilage des berges.

Coupe sur la citerne taillée dans le rocher - Etat actuel



Coupe sur la citerne taillée dans le rocher - Principe de sécurisation des abords



• Maîtriser les travaux d'équipement ou d'entretien de la Maison du Saint-Mont :

La Maison du Saint-Mont, son hangar et son annexe constituent, avec la chapelle, les seuls édifices en place. Ils sont gérés par l'association du Saint-Mont qui a assuré depuis quelques années une série de travaux de sauvegarde et d'amélioration de l'accueil.

Les projets seront analysés au cas par cas, il est important de rencontrer l'UDAP et la DREAL le plus en amont possible pour élaborer ces projets. Le principal objectif à suivre est de maintenir les édifices dans leur aspect extérieur actuel sauf suggestions ci-après :

Recommandations générales : Il s'agit ici des travaux d'entretien ou de rénovation à venir, non encore programmés.

- **Les toitures seront maintenues à l'identique :** tuiles mécaniques de terre cuite à double côtes ou losangées, environ 12 à 15 unités au m², de teinte rouge vieilli devront être mises en œuvre pour toute intervention.
- **Les anciens enduits, notamment ceux comprenant du ciment, devront être purgés. Les nouveaux enduits devront être réalisés (après piquage des enduits ciment) de façon traditionnelle à base de chaux naturelle de faible hydraulicité, sans adjonction de ciment.** L'enduit sera en léger retrait (2 à 3 mm) par rapport aux éventuels éléments de modénature (encadrements, bandeaux, chaînages). La teinte se rapprochera des enduits traditionnels locaux (beige, beige ocré, beige rosé) et de finition talochée fin ou brossée. Les façades ouest et sud pourront faire l'objet d'un bardage en essis de bois (ou bardeaux), comme le montrent le daguerréotype de 1865 (ci-dessous). Dans ce cas, ils devront être réalisés avec des techniques et des matériaux traditionnels.
- **Volets et huisseries :** privilégier une couleur douce et neutre de type gris clair (RAL 7004 ,7032 ,7034 ,7038 ,7042 ,7044 ,9018).
- Le bardage de la façade est du « garage », refait récemment, devra être maintenu dans son aspect bois brut
- Annexe : désimperméabiliser le sol de la partie qui déborde au droit de la toiture. Un platelage bois pourrait être mis en place.

Travaux programmés d'équipements :

Il s'agit des travaux que l'association souhaite réaliser à court terme :

Travaux envisagés à court terme par l'association pour le Saint-Mont (Source : CR AG du 25 mars 2022)	Propositions d'orientations
Réalisation d'un WC dans le hangar, avec une sous-station intégrée dans le bâtiment ; Alimentation de la maison en eau potable depuis le puits ou le réservoir et dispositif d'assainissement pour pouvoir installer une douche en prévision de nouvelles campagnes de fouilles sur le site	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les installations ne devront pas être visibles. ➤ Le puits n'a pas vocation à être utilisé pour ces travaux en raison de sa valeur patrimoniale. ➤ L'installation d'un dispositif d'assainissement : <i>peu souhaitable, en raison du risque d'impact négatif sur le site. L'évacuation des eaux ne devra pas impacter la qualité des eaux du réservoir.</i>
Alimentation en électricité par panneaux photovoltaïques (minimum : 10MW)	<i>Installation peu souhaitable sur les toitures. Prendre en compte également l'impact possible des câbles d'alimentation. Une visite sur site pourrait être programmée pour tenter de trouver une alternative.</i>
Installation d'un dispositif parafoudre	<i>Ces travaux ont fait l'objet d'une déclaration de travaux au titre du site inscrit soumis à l'avis de l'UDAP.</i>

Maison du Saint-Mont, quelques clichés pour comprendre les recommandations.



Daguerréotype de 1865 montrant que la façade-ouest était bardée d'essis traditionnels.



Façade ouest, état actuel / octobre 2021



Façade est, état actuel / printemps 2022 (photographie par drone / source : association Pour le Saint-Mont) Les retouches en ciments réalisées peuvent être à l'origine de points d'humidité à l'intérieur du bâtiment. La chaux est le matériau de base à utiliser pour les maçonnerie et les enduits.



Façade ouest, état actuel / octobre 2021

A3.5. PLATEFORME F : terrasse sud inférieure

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Cette terrasse, orientée vers le sud, ménage un vide qui conditionne les vues de la terrasse supérieure (plateforme D) et met à distance le site funéraire des lieux plus « actifs ».

Ce vide permet aussi d'apprécier les ouvrages de soutènement de la terrasse supérieure, récemment mis en valeur par l'association pour le Saint-Mont.

Elle offre enfin une séquence en balcon qui permet d'avoir une vue d'ensemble au-dessus de l'aire funéraire récemment découverte. Cette séquence mérite d'être sécurisée et mise en valeur au profit de l'interprétation du site funéraire.

La terrasse donne également accès à une cave voutée située sous l'annexe de la Maison du Saint-Mont, récemment découverte et nettoyée. La question l'usage de cette cave est posée.

Important : les images LIDAR révèlent un grand nombre de maçonneries (inédites a priori) sur cette terrasse. Le sous-sol possède donc un fort potentiel archéologique (Source : Axelle Grzesznik).

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique)
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas.



Vue depuis l'est (Source : association pour le Saint-Mont)

• Maintenir les principes de configuration actuelle :

- > Potentiel archéologique à préserver et vacuité à maintenir pour permettre les vues depuis la terrasse principale (plateforme D).
- > Ouvrages de soutènement à dégager régulièrement de la végétation
- > Cave à équiper d'une grille métallique si on souhaite y exposer quelques vestiges, sous réserve de bonnes conditions de stockage de ces vestiges.
- > La prairie gagnerait à être entretenue de manière plus extensive, en ménageant par exemple une zone régulièrement tondue au nord et le reste entretenu avec des fauches moins soutenues (2 à 3 fauches maximales par an). Quelques plantes vivaces ou arbustes bas (essences champêtres locales) peuvent également prendre place au pied du mur de soutènement.

• Aménagement d'une zone en balcon pour apprécier la vision d'ensemble du site funéraire :

- > Haie ou garde-corps discret à ménager sur le secteur sud-ouest de la terrasse.
- > Panneau discret de type pupitre bas proposant une image des fouilles réalisée à partir de la modélisation 3D depuis le point de vue, avec explication des découvertes et repérage des différentes strates historiques (cf. orientations A2.2).
- > Éviter la pose de mobilier ou d'autres éléments sur la partie restante en rebord de la terrasse.

Repérage des orientations de gestion concernant la plateforme F. C'est une réserve archéologique importante.



Cave : usage ?
Prévoir une porte à baroudage si exposition de matériel archéolo-

Mise en place de plantes vivaces ou d'arbustes bas au pied du mur

Allée enherbée en limite nord et ouest - Zone de fauche plus soutenue.

Vacuité centrale à maintenir. Zone de fauche moins soutenue (prairie fleurie).

Accès à la terrasse inférieure à réouvrir

Espace de contemplation du site funéraire à étudier Cf. Orientations A2.2.

A3.6. PLATEFORME H : Aire funéraire et ses abords

• Rappel des principaux constats et enjeux :

La plateforme H est un replat en balcon à flanc du versant sud du Saint-Mont, qui accueille les vestiges des chapelles Sainte-Claire et Sainte-Marguerite et l'aire funéraire antique. Ce replat n'est pas naturel, il est issu d'une excavation du versant rocheux.

L'aire funéraire est actuellement occultée en partie par la couverture provisoire réalisée en fin de fouille et va devoir être remblayée.

Il faut, parallèlement à cette opération délicate (cf. orientations A2.2), engager la mise en valeur de ses abords, conforter les deux petits sentiers permettant d'accéder au site funéraire et réfléchir aux dispositifs possibles pour l'interprétation du site archéologique.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique)
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont
- > Le Club Vosgien, qui a ouvert le nouveau sentier
- > Thomas Chenal, qui a dirigé les dernières campagnes de fouilles
- > Charles Kraemer, qui a dirigé les campagnes précédentes
- > Autres partenaires au cas par cas.

• Sécuriser les deux sentiers récemment ouvert reliant la grande terrasse ouest au site funéraire :

- > Purger les talus de chaque côté du sentier ouvert récemment (contournant le site par l'ouest) pour limiter la chute des pierres.
- > Faire de même pour le vieux sentier à flanc de rocher, qui permet d'observer le site funéraire d'en haut.
- > Si besoin conforter sectoriellement les séquences les plus fragiles par dispositif de type petit soutènement en pierres sèches.

Toute intervention est à soumettre préalablement aux services de l'État. Cette action peut être confiée au Club Vosgien ou à une association spécialisée ou un centre de formation spécialisé. Elle est à reconduire régulièrement au regard de la pente.

• Valoriser les abords après travaux de remblais des fouilles du site funéraire (Cf. Orientations A2.2) :

- > **Nettoyage complémentaire** (enlèvement de dépôt divers, récupération des pierres vers le sentier récemment ouvert et stockage dans un secteur moins en vue à trouver).
- > **Micro-terrassements** à prévoir en fonction du projet de remblaiement des fouilles.
- > **Dégagement régulier de la végétation** qui tend à occulter la paroi rocheuse (Cf. Orientation C3).
- > **Prévoir 2 panneaux au nord et au sud du site funéraire**, supports d'informations sur les fouilles et les découvertes récentes. Panneau discret de type pupitre bas proposant une image des fouilles réalisée à partir de la modélisation 3D depuis le point de vue, avec explication des découvertes et repérage des différentes strates historiques (cf. orientations A2.2 et C).



Sentier d'accès au site funéraire récemment ouvert à conforter.



Espace de contemplation à ménager au débouché du sentier récemment ouvert

Nettoyage et récupération des pierres vers le sentier récemment ouvert et stockage

Dégagement régulier des parois rocheuses

Espace de contemplation du site funéraire sur la plateforme F.

Micro-terrassements à prévoir en fonction du projet de remblaiement des fouilles (cf. Orientation A2.2)

Repérage des orientations de gestion concernant la plateforme H.

A3.7. PLATEFORME I : Plateau mérovingien et ses abords

• Rappel des principaux constats et enjeux :

- **LE PLATEAU MEROVINGIEN** correspond à l'emplacement des anciennes villae mérovingiennes, où Romaric aurait accueilli la première communauté religieuse qui rapidement s'installa ensuite sur le castrum ruiné du Saint-Mont. Il fut aussi occupé au haut Moyen Âge. Axelle Grzesznik nous précise que « c'est une hypothèse à ce jour, la nature de l'occupation sur cette plateforme est floue. Elle pourrait correspondre à un établissement aristocratique de hauteur, dont la chronologie pourrait être attribuée à l'Antiquité tardive, sans certitude. »

Il se présente comme un petit plateau en balcon sur le sud du versant, sous le sommet du Saint-Mont. Aucun vestige repéré sur les versants sud-ouest et sud-est du replat n'est actuellement visible et le secteur est entièrement boisé.

Le site en avancée vers le sud et desservi par les sentiers mérite d'être valorisé pour ses vues potentielles et ses ambiances de sous-bois.

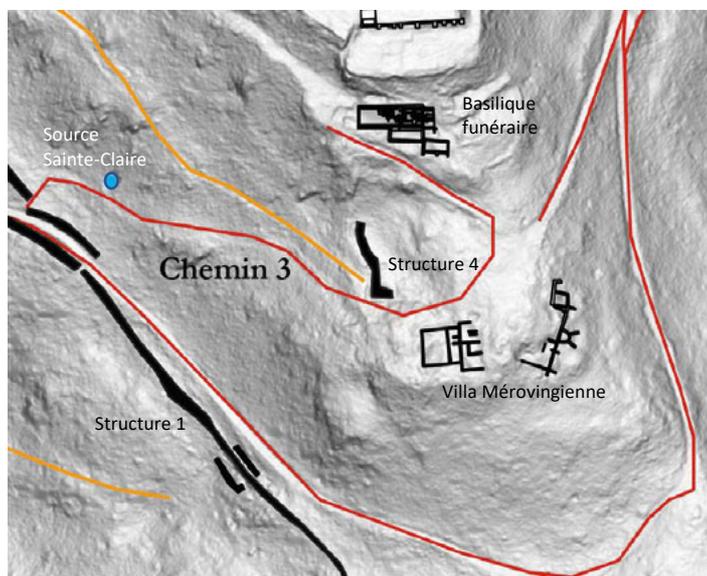
Axelle Grzesznik précise que c'est une zone très sensible (sujet au pillage), car les arases des murs sont visibles (surtout l'hiver). Cette zone a été vaguement fouillée dans les années 60 mais le plus gros reste à faire. C'est donc une réserve archéologique majeure à préserver.

- **LA SOURCE SAINTE-CLAIRE** est sans doute à l'origine des implantations humaines dans ce secteur. Elle se présente comme un petit suintement non permanent au sein d'un écrien de pierres moussues.

La source Sainte-Claire mérite d'être mise en valeur, ainsi que le petit sentier Saint-Jacques (chemin 3 sur l'illustration ci-contre) qui la dessert et qui constitue un des itinéraires d'approche du Saint-Mont. Les vestiges de remparts situés à proximité du sentier Saint-Jacques présentent des enjeux de préservation.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Axelle Grzesznik, archéologue, en charge d'une étude sur l'ouvrage
- > Autres partenaires au cas par cas



Repérage sur le Lidar / plateau mérovingien et abords (Axelle Grzesznik -2019). Le chemin 3 correspond au chemin Saint-Jacques.

• Préserver le plateau mérovingien, secteur à fort potentiel archéologique

- > Ne pas attirer l'attention du public sur ce secteur : il présente une réserve archéologique qu'il faut préserver de toute détérioration et du pillage.
- > Surveiller régulièrement l'état des arases qui tendent à se déstabiliser et programmer une campagne de stabilisation si besoin par mise en place de géotextile.

• Retrouver quelques transparences visuelles vers le sud depuis le sentier d'accès au Saint Mont

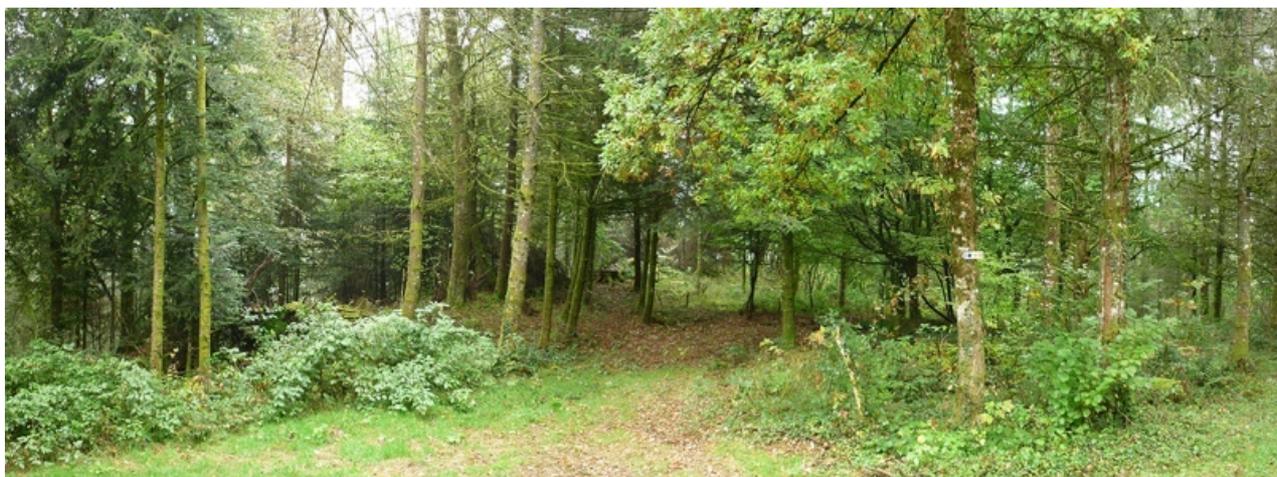
Il s'agit juste de « ménager » ce secteur avec soin par des techniques de « jardinage » du couvert boisé, afin de dégager les abords du sentier sur la partie nord du plateau, à distance des vestiges pour offrir des transparences vers la vallée (voir aussi : Orientations A.5) :

- > **Maintenir le couvert arboré** : toute coupe d'arbres peut atteindre des vestiges visibles ou non.
- > **Remonter quelques couronnes d'arbres** pour ménager des transparences vers le sud-ouest, le sud et le sud-est. Ces travaux doivent faire l'objet d'autorisations préalable et réalisés par des entreprises spécialisées en prenant soin des vestiges.
- > **Limiter la repousse des autres ligneux.**
- > **Maintenir autant que possible la strate basse** (couvert de pervenche notamment). Axelle Grzesznik précise que les observations de Denis Cartier, botaniste (Pôle lorrain du futur conservatoire botanique national nord-est), ont mis en évidence des cortèges assez rares dans ce secteur, notamment de mousse (données non encore disponibles). La pervenche, ici est un très bon indicateur d'anthropisation des sols (récents, et sans doute anciens).

• Valoriser le sentier Saint-Jacques et la fontaine Sainte-Claire

- > Éviter la mise en vue des vestiges des remparts (Abords de la structure 4) - Cf. Orientations A2.5.
- > **Gestion du couvert** : maintenir le caractère boisé du secteur tout en veillant à ce que la végétation ligneuse ne porte pas atteinte à la source et son environnement, maintenir une strate végétale basse.
- > Limiter la dépose d'objets religieux aux abords de la fontaine.

Plateau mérovingien et ses abords, quelques clichés pour comprendre les recommandations.



Plateau Mérovingien, vu depuis le sentier d'accès au Saint-Mont, état 2017 (vue vers le sud)



Plateau Mérovingien, vue depuis le sentier d'accès au Saint-Mont, état octobre 2021 : Fermeture de la strate basse et fragilisation du couvert arboré.



Source Sainte-Claire (2020)



Sentier Saint-Jacques (2020)



Vestiges de rempart aux abords du sentier Saint-Jacques (structure 4) (2020)

ORIENTATIONS A4. PRÉSERVER ET VALORISER LES SITES « SATELLITES » DU SAINT-MONT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Les parties basses du Saint-Mont et les collines périphériques constituent l'écrin du Saint-Mont. Ils sont émaillés de lieux historiquement rattachés au Saint-Mont et présentent des caractères très pittoresques typiques des paysages vosgiens, reposant essentiellement sur leur dynamique naturelle.

Les principaux enjeux des paysages écrins du Saint-Mont reposent sur le maintien de ces caractères confrontés à deux types d'évolutions majeures, fréquentation touristique, dérèglement climatique.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association pour le Saint-Mont, gestionnaire du sommet du Saint-Mont
- > Autres partenaires au cas par cas

• Recommandations générales

- Le maintien de la quiétude autour du Saint-Mont et le respect de l'environnement naturel doivent dicter la gestion courante, en particulier entre le Morthomme et la forêt domaniale du Fossard – Cf. Orientations B.
- Assurer au moins un bilan annuel par un échange collégial entre les différents acteurs sur chacun des sites identifiés ci-après (liste non exhaustive, qui pourra être ajustée dans le temps). Il s'agit d'évaluer surtout les pressions qui pourraient être exercées par la fréquentation telles que surpiétinement, vandalisme, nuisances sonores... et les dispositifs pour y remédier...
- Valoriser les points de vue en veillant à bien maîtriser le développement végétal. Rouvrir quelques autres points de vue (techniques douces : jardinage ou à l'occasion d'interventions sylvicoles dans le secteur) – (Cf. orientation A5).

• Rappel des principaux sites ou ensembles à valeurs fortes autour du sommet du Saint-Mont :

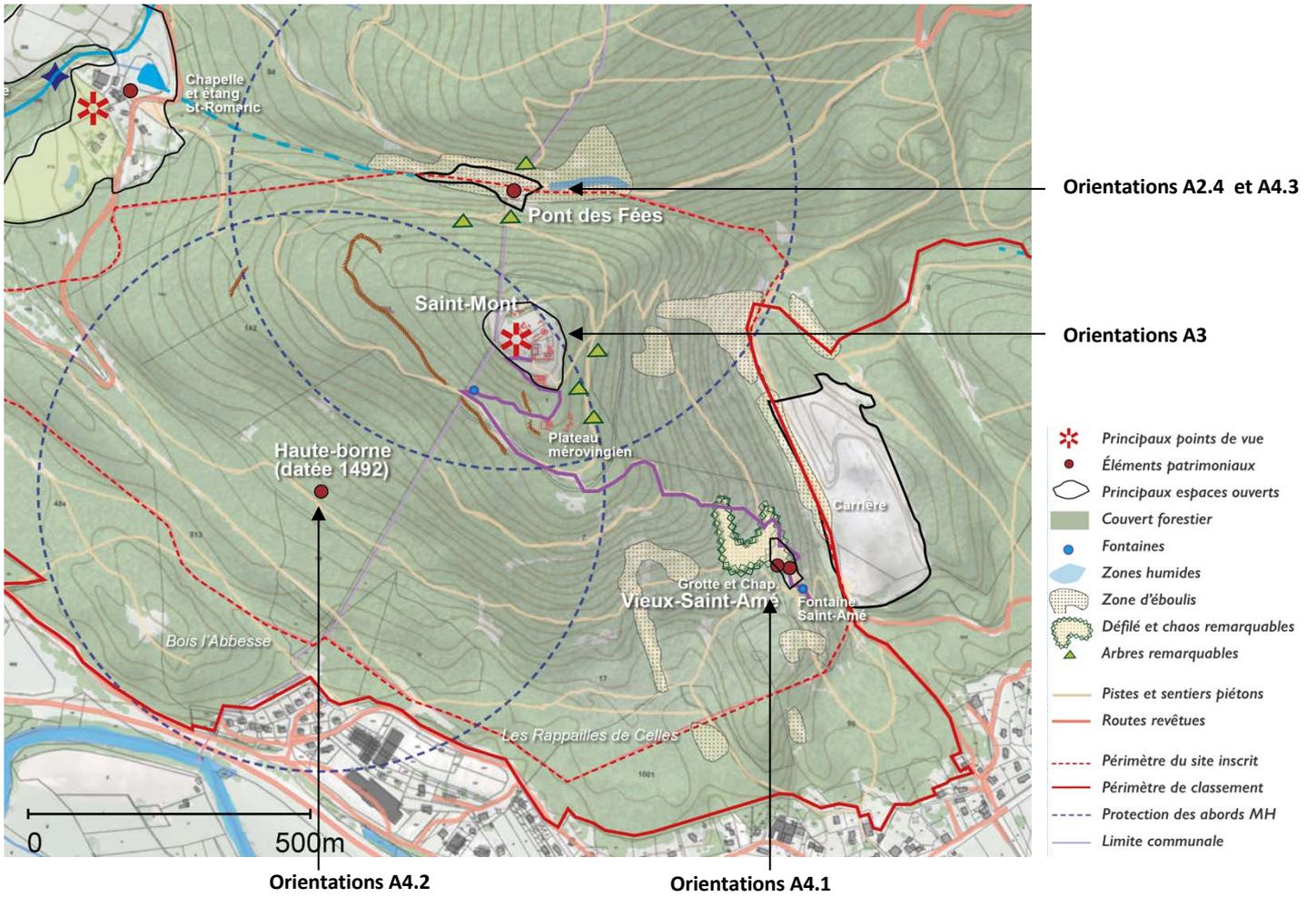
- Le Vieux Saint-Amé et le petit défilé amont (versant-sud du Saint-Mont)
- La Haute-Borne (versant-ouest du Saint-Mont)
- Le Pont des Fées et les vestiges d'ouvrages en pierres sèches (Cf. Orientations A2.4) + petite zone humide/ancienne carrière
- Le sentier des Moines (vues à dégager, murets à identifier, ambiances rocheuses à valoriser mais quiétude à préserver)
- Saint-Arnould (point de vue à maintenir + devenir des vestiges / prévention vandalisme + quiétude à préserver)
- Pierre Kerlinquin et abords (en limite nord)
- Les anciennes fermes à l'ouest du Saint-Mont : Saint-Romary, la Piotte et Miraumont (Cf. Orientations D1)

Des orientations spécifiques sont édictées pour certains sites dans les fiches suivantes (A4.1 à A4.4).

• Rappel des protections actuelles et des périmètres de gestion environnementale spécifique

- La Haute-Borne et la Pierre Kerlinquin sont deux ensembles classés Monument Historique. Cette protection impose un avis conforme de l'ABF pour tout travaux dans un rayon de 500m autour de l'édifice.
- Le Pont des Fées et le Saint-Mont sont deux ensembles inscrits Monument Historique, avec également un rayon de protection 500m qui s'applique autour de chaque ensemble. Cette inscription nécessite un avis simple de l'ABF.
- La partie-nord du site classé, au-delà de Saint-Arnould, fait partie du site Natura 2000 « Massif vosgien » avec des orientations de gestion pour préserver les habitats naturels (Document d'objectifs).
- Un espace naturel sensible « éclaté » existe encore.

Repérage des principaux éléments remarquables du Saint-Mont et de ses abords



A4.1. Le vieux Saint-Amé et ses abords

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Site à la marge du Saint-Mont et de Saint-Amé, lové dans une enclave dans la forêt communale. C'était le lieu de l'ermitage d'un des fondateurs de l'abbaye du Saint-Mont puis de l'ancienne église paroissiale de Celles. Aujourd'hui, c'est une clairière très pittoresque avec une chapelle typique édifiée en 1882, la grotte où aurait vécu Saint-Amé, une petite fontaine et le sentier montant depuis Celles, et un petit défilé rocheux au nord que traverse le sentier de liaison au Saint-Mont.

Principaux enjeux :

- Caractères pittoresques à maintenir et conforter,
- Maîtrise du couvert boisé,
- Sécurisation de l'accès sud-est.
- Devenir de la carrière

• Maintenir la configuration actuelle avec quelques ajustements :

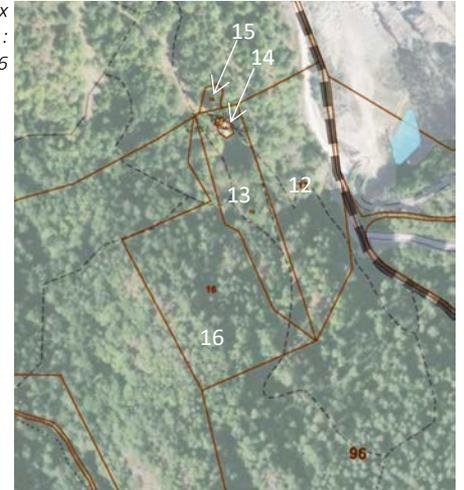
- Ouvrir légèrement le couvert boisé pour redonner de la lumière au site (quelques conifères à supprimer et couronnes à remonter). Maintenir notamment la partie centrale enherbée bien ouverte et le tapis de pervenche plus au sud (ancien cimetière).
- Faire évoluer les massifs de plantations aux abords de la chapelle vers des essences plus locales (dans l'idéal : repiquage de plantes de sous-bois issues du site : fusain, daphné, cornouiller, raisin d'ours, lierre, pervenche, jacinthe, cyclamen...).
- **Sécuriser le sentier longeant la carrière** : garde-corps à remplacer, main-courante bienvenue à réaliser en métal / teinte sombre pour être le plus discret possible (Se reporter aux orientations C2 pour ces éléments).
Des propositions seront à soumettre avec croquis, insertions et photographies.
- Maintenir ouvert le petit défilé situé au nord de la chapelle afin que le fond de scène d'affleurements rocheux et moussus qu'il constitue pour le site soit maintenu et mis en valeur.
- Dégager un peu l'ermitage (coupe de quelques branches aux abords de la grotte pour laisser la lumière pénétrer).
- Mobilier rustique ancien à maintenir, couleur sombre actuelle bien adaptée.

NB : Pour ce qui concerne les enjeux liés à la présence de la carrière située à l'est du site du Vieux Saint-Amé, se reporter aux orientations D3.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Amé, propriétaire du site
- > L'association « Les amis du Vieux Saint-Amé », propriétaire et gestionnaire du Vieux Saint Amé
- > Autres partenaires au cas par cas

Localisation du site du Vieux Saint-Amé :
Parcelles cadastrales 12 à 16



Grotte de l'ermitage Saint-Amé, fontaine et sentier



Vue vers le sud, depuis le seuil de la chapelle.



La chapelle et ses abords



Sous-bois de pervenche à l'emplacement de l'ancien cimetière

A4.2. La Haute-Borne et les autres bornes anciennes jalonnant le site

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Borne datée de 1492 dite La Haute Borne (cad. C 716, en limite de la parcelle forestière 63 /FC de Saint-Étienne-Lès-Remiremont) : classement par arrêté du 1er mars 1966. C'est un témoignage historique, elle présente une taille conséquente. La route forestière passe à distance de la borne. D'autres bornes jalonnent les anciennes propriétés forestières.

Principaux enjeux : enjeux de préservation

• Conservation et valorisation

L'édifice doit être conservé et valorisé tout en conservant son côté « caché ».

• Maîtriser les abords

Contrôler le développement de la végétation aux abords de la borne, en favorisant l'effet clairière. Il est possible de mettre en place un panneau explicatif à condition qu'il soit discret et implanté à une certaine distance de la borne (que l'on puisse prendre une photo sans forcément voir le panneau par exemple).

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Groupement forestier de Germainxard (propriétaire privé).

Haute-Borne, dans une clairière, près de la route forestière (parcelle cadastrale 513)



A4.3. Les abords du Pont des Fées

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Pont des Fées : voir fiche allouée / orientations A2.4

Il existe une petite zone humide près du Pont des Fées le long de la route du même nom. Il s'agit d'une ancienne carrière sans doute très ancienne car les récentes recherches sur le Pont des Fées ont révélé qu'une partie des pierres constituant l'ouvrage proviendrait de ce secteur.

La configuration du lieu est propice à la stagnation des eaux de ruissellement, au pied de l'ancien front de taille. NB : l'élargissement de la piste dans cette séquence est propice aux stationnements, y compris celui des engins de gestion sylvicole.

Enjeux : préservation de cette zone.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Commune de Saint-Étienne-Lès-Remiremont et de Saint-Amé
- > L'ONF, gestionnaire de la forêt communale de Saint-Amé
- > Autres partenaires au cas par cas



Petite zone humide, au pied d'une très ancienne carrière, le long de la route du Pont des Fées (Forêt communale de Saint-Amé – n° 16 / parcelle cadastrale n° 48)

• Recommandations spécifiques pour préserver l'ancienne carrière et sa zone humide :

- **Limitier le stationnement des véhicules** : la route étant maintenue accessible, il faudrait s'assurer que l'interdiction de stationner est bien respectée. À terme, il serait souhaitable que la route ne soit accessible que pour les engins d'exploitation et de service.
- **Installer un dispositif pour limiter les manœuvres des engins** qui pourraient altérer les habitats naturels. Quelques enrochements issus du site (carrière de Saint-Amé) pourraient être mis en place, ou des sections de bois disposées au sol.
- **Éviter l'installation de range-vélos** sur ce secteur (ce que respecte le plan de valorisation touristique du Massif du Fossard).
- **Un panneau de sensibilisation peut être installé** à condition qu'il soit sobre et très discret, de type pupitre bas.
- **Se rapprocher d'une association qui pourrait assurer un inventaire et un suivi de cet espace et conseiller la commune pour sa gestion écologique** (Cf. Orientations B). Intégrer à cette démarche l'ancien front de taille qui présente également un bon potentiel de biodiversité.

A4.4. Le Morthomme et le plateau de la Saye : sentier des Moines, Saint-Arnould, Pierre Kerlinquin

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Le sentier des Moines, récemment redécouvert, est un itinéraire historique dans l'axe Saint-Mont - Saint-Arnould - Pierre Kerlinquin, Sainte-Sabine... Il traverse des ambiances variées et très pittoresques avec vestiges de levées en pierres sèches témoignant des anciennes limites de possession, de blocs rocheux, et de séquences remarquables « moussues ». Il offre aussi quelques vues en transparence vers le Saint-Mont dans sa séquence sud, mais qui tendent à se refermer.

Le secteur de Saint-Arnould est particulièrement riche : potentiels archéologiques, vues remarquables, chaos rocheux, source et zone humide (la Goutte de St-Arnould), faciès à myrtille, propice au grand tétras et à d'autres espèces remarquables... La séquence depuis le Pont des Fées, jusqu'aux abords de Saint-Arnould s'inscrit en limite des deux forêts communales. La séquence de Saint-Arnould et du Rond Pré est en partie privée. La séquence du plateau de la Saye est en partie en forêt communale de Saint-Amé.

Principaux enjeux :

- Préservation des vestiges archéologiques (Cf. orientations A2), valorisation des points de vue (Cf. Orientations A5).

- Suivi écologique des secteurs traversés (ENS et Natura 2000). Le secteur tend à se refermer, des milieux comme les faciès à myrtilles sont de plus en plus rares (Cf. Orientations B).

- Respect de la quiétude (Cf. enjeu N2000) en partie garanti par l'escarpement de cet itinéraire.

- Attention aux quelques signes de dégradation : foyers, tags et gravures sauvages sur les rochers, présence de cairns... surtout dans le contexte du déploiement du projet du Fossard qui va amplifier la fréquentation => suivi à mettre en place.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Les 2 communes, propriétaires d'une grande partie des espaces boisés
- > L'ONF, gestionnaire des forêts communales de Saint-Amé et de Saint-Étienne-Lès-Remiremont
- > Propriétaires privés (au nord de St-Arnould et enclave du Rond Pré).
- > Club vosgien
- > Communauté de Communes / projet touristique du Fossard
- > CEN Lorraine / enjeux espaces naturels
- > PNR du Ballon des Vosges / enjeu Tétras / Quiétude attitude
- > Autres partenaires au cas par cas

• Recommandations générales pour ce grand secteur

- > Sensibiliser les visiteurs à la qualité, la sensibilité et la quiétude des lieux notamment vis-à-vis des enjeux de biodiversité et d'archéologie et mettre en place un suivi (le déploiement du projet du Fossard va amplifier la fréquentation).
Stopper les actes de détérioration comme les gravures sur les rochers ou les foyers sauvage de bivouac : contenu de sensibilisation à prévoir sur les panneaux d'accueil des deux boucles de découverte.
- > Réfléchir à des modalités de surveillance, par exemple avec des brigades équestres comme le pratique l'ONF sur certains de ses sites sensibles, en assurant des actions de pédagogie auprès du public.

• Recommandations pour le sentier des Moines

- > Retrouver des vues vers le Saint-Mont, notamment au-dessus de l'ancienne carrière (embranchement du sentier de la stèle de l'Aviateur). Cf. Orientations A5. La séquence au sud de la Pierre Kerlinquin présente également des vues potentielles à valoriser.
- > Soigner le site lors des opérations de débardage aux abords du sentiers et des sites remarquables afin de limiter la destruction des milieux, des sols et des vestiges (levées pierre sèches, calades, affleurements, autres vestiges, clairières à myrtilles, zones humides, gestion des eaux de ruissellement...).
- > Compléter la connaissance du site le long du sentier par un inventaire collaboratif cartographié des éléments de patrimoine.

• Recommandations pour le secteur de Saint-Arnould

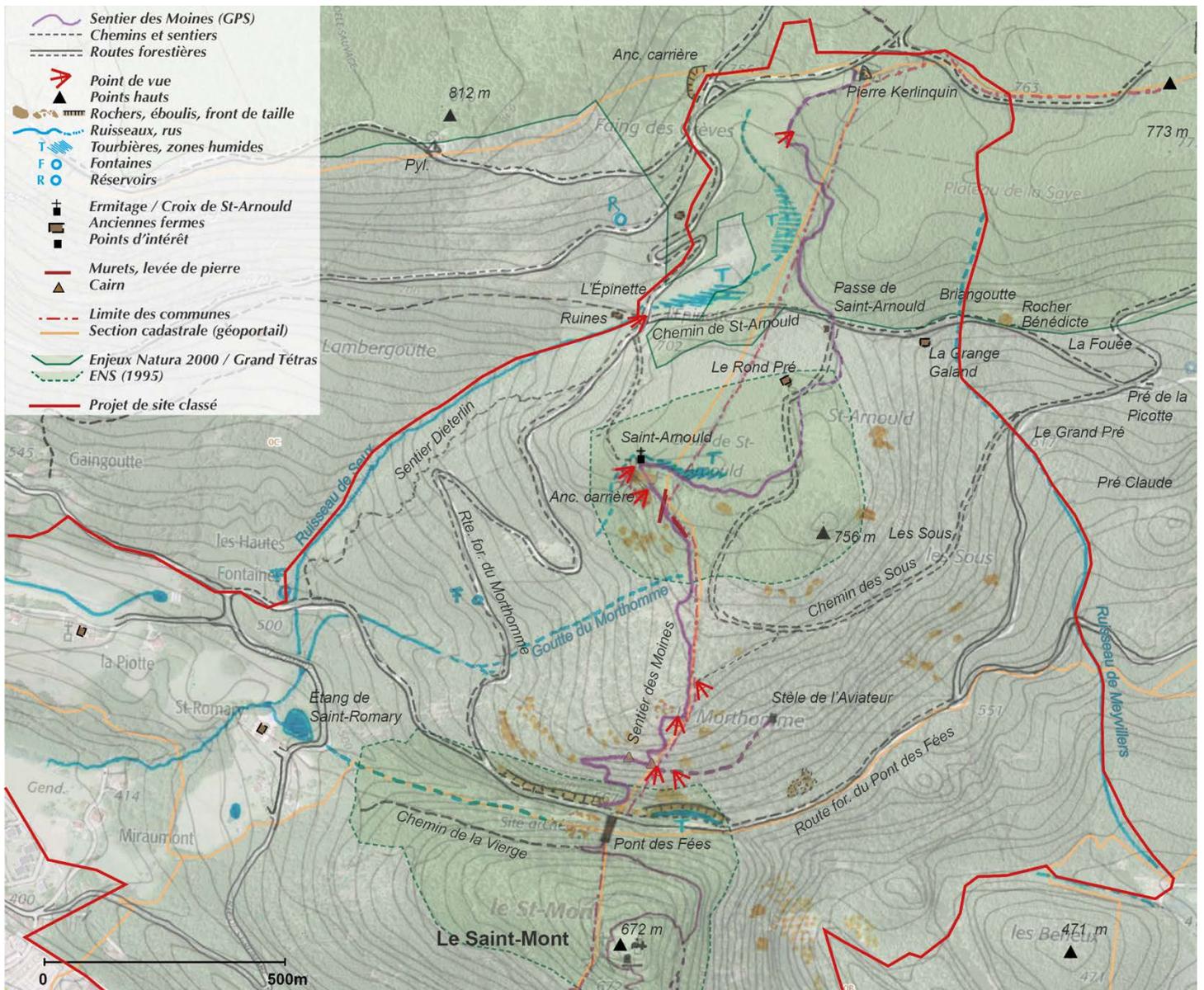
- > Valorisation du point de vue remarquable : Maintien des vues vers Saint-Étienne et Remiremont, depuis le chaos rocheux. Quelques arbres tendent à occulter la vue panoramique actuelle ; à l'occasion de campagne d'exploitation forestière, prévoir de dégager quelques arbres (le site se situe en limite de la forêt communale de Saint-Étienne-lès-Remiremont). Cf. Orientations A5.
- > Préserver les vestiges de la ferme de Saint-Arnould (le Rond-Pré) en limitant le développement de ligneux sur et aux abords des vestiges (ensemble situé sur une propriété privée).

• Recommandations pour la Pierre Kerlinquin

- > Maîtriser les abords : contrôler le développement de la végétation aux abords de la pierre, en favorisant l'effet clairière (le site se situe en limite de la forêt communale de Saint-Étienne-lès-Remiremont).

• Mettre en place un suivi écologique des sites (voir en complément : Orientations B)

- > Suivi écologique des sites, au regard de l'enjeu Natura 2000 (enjeu Tétras), comme le défilé rocheux au sud de Saint-Arnould, la Goutte de Saint-Arnould, les zones humides, les secteurs plus ouverts à myrtille du plateau...
- > S'assurer que la fréquentation n'occasionne pas d'atteintes aux habitats naturels et ne perturbe pas la flore et la faune.
- > Un inventaire des espèces et habitats serait souhaitable pour compléter la connaissance, pour préciser le niveau d'enjeu, et pour mettre en place, si besoin, des orientations ciblées voire réactiver la démarche ENS en révisant les périmètres : sensibilisation des visiteurs, rouverture de certains milieux, sensibilisation des exploitants forestiers, etc... (Cf. Orientation B.4).



Écrin-nord du Saint-Mont : relevé des principaux éléments de paysage d'intérêt à préserver ou mettre en valeur. Le sentier des Moines concentre les « pépites » paysagères (Cf. ci-dessous). Un suivi de ce secteur est souhaitable dans le cadre de la mise en place de la boucle de découverte.

Exemple de dispositif de suivi de sites sensibles : les brigades équestres de l'ONF.

La création de brigades équestres relève d'initiatives locales. Elles sont le plus souvent mises en place et financées grâce à la volonté commune des conseils départementaux, des communautés de communes et de l'ONF. Leur fonctionnement suppose la mobilisation de cavaliers qui se rendent disponibles pendant les vacances scolaires et durant les week-ends.

Source : ONF



Le sentier des Moines, ses ambiances variées et ses principales « pépites » à préserver (du sud vers le nord) :



Ambiance du chemin surplombant les éboulis au-dessus du Pont des Fées (FC St-Amé n°16).



Le Saint-Mont vu depuis le flanc sud du Morthomme, au niveau de la borne qui limite les deux communes (FC St-Amé n°16).



Cairn et ambiances forestières du sentier des Moines, près de l'embranchement vers la stèle de l'Aviateur (FC St-Amé n°16).



Murets de pierre sèche accompagnant le sentier ou marquant la limite des deux communes (replat du Morthomme FC St-Amé n°16 et FC St-Étienne n°53).



Sentier ménagé dans le chaos rocheux et moussu, au sud de la Croix de Saint-Arnould. (FC St-Amé)



Croix et vestiges de l'ermitage de Saint-Arnould. Un panorama magnifique vers Remiremont s'offre depuis ce secteur, depuis un chaos de rochers (Cf. orientation A5).



La Goutte de Saint-Arnould, au nord de l'ermitage (parcelle privée).



Petite tourbière au nord-est de l'ermitage (parcelle privée)



Vestige de la ferme de Saint-Arnould dite du Rond Pré. (parcelle privée)



Abreuvoir en grès, Ferme du Rond Pré.



Chemin des Sous, aux abords de l'ancienne ferme de Saint-Arnould, après le débardage de 2017 (parcelle privée en régénération naturelle)



Chemin empierré, plateau de la Saye (FC St-Amé)



Ambiances sur le plateau de la Saye, où la forêt présente quelques clairières (FC St-Amé)



Pierre Kerlinquin, édifice classé aux Monuments Historiques (FC St-Etienne-lès-Remiremont)

ORIENTATIONS A5. GÉRER ET VALORISER LES GRANDS POINTS DE VUE

• Rappel des principaux constats et enjeux :

La configuration du site du Saint-Mont, en extension du Plateau du Fossard dominant la plaine de confluence Moselle-Moselotte génère des points de vue remarquables : d'une part sur la plaine habitée, d'autre part en relation au Saint-Mont.

Principaux enjeux :

La couverture boisée tend à occulter des rapports visuels qui ont pourtant fortement contribué aux implantations humaines. Il s'agit donc de maintenir ceux qui sont encore effectifs et d'en rouvrir d'autres, actuellement occultés.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Les 2 communes, propriétaires d'une grande partie des espaces boisés
- > L'ONF, gestionnaire des forêts communales de Saint-Amé et de Saint-Étienne-Lès-Remiremont
- > Propriétaires privés (au nord de St-Arnould et enclave du Rond Pré).
- > Club vosgien
- > Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > Autres partenaires au cas par cas

• Maintenir les points de vue ouverts, rouvrir d'autres points de vue :

Cette action peut être engagée lors de travaux forestiers : il s'agit de sélectionner subtilement quelques arbres pour, soit alléger leur couronne, soit les abattre, afin de dégager les vues offertes depuis les sites les plus pertinents. **Ces opérations seront mesurées, l'objectif étant bien de dégager une fenêtre de vue, et non d'ouvrir radicalement un point de vue. Les points de vue doivent être cadrés sur des éléments marquants et intéressants du paysage.** Attention à ne pas mettre en valeur un point de vue sur une zone industrielle ou commerciale.

Nécessité d'assurer le confort et la sécurité des visiteurs en ménageant les sols et en guidant la végétation arbustive.

La carte page suivante localise les principaux points de vue remarquables.

• Proposer une interprétation du paysage perçus depuis le sommet du Saint-Mont :

Cette action est à mettre en œuvre dans le cadre du projet de valorisation touristique du massif du Fossard pour permettre aux visiteurs d'identifier les sites et paysages perçus depuis le Saint-Mont. Ce dispositif va prendre place de manière discrète sur deux secteurs du sommet du Saint-Mont (Cf. Projet d'interprétation du Massif du Fossard) :

- sur la terrasse-ouest, offrant des vues sur Remiremont, le Parmont et la vallée de la Moselle : « plaque de lecture » installée dans la continuité de la haie,

- sur la terrasse-sud, offrant des vues vers la Moselle amont, Dommartin et la Moselote : « plaque de lecture » en appui sur le garde-corps en bois récemment installé, côté-est.

NB : Les autres points de vue ne seront pas équipés de panneaux pour limiter les installations qui engagent ou accentuent l'artificialisation des sites et qui nécessitent des investissements et de la maintenance.

• Recommandations pour les points de vue sur le Saint-Mont depuis la plaine :

Le Saint-Mont est visible depuis de nombreux points de vue de la plaine du fait de son positionnement, en avancée du massif du Fossard, en balcon sur la confluence de la plaine. Les communes qui bénéficient de sa silhouette pourraient engager des actions pour la valoriser et la préserver :

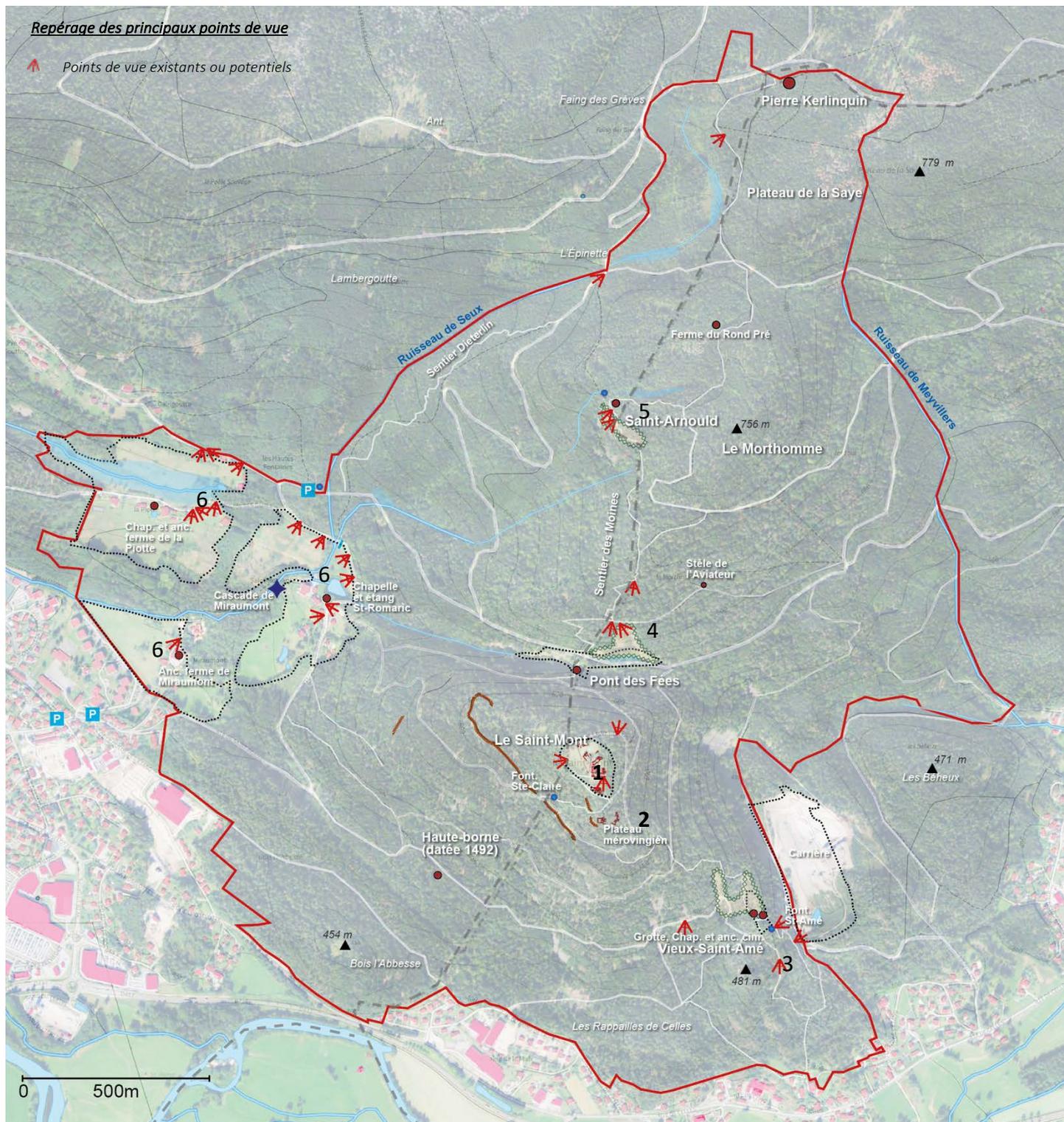
- > Préserver les espaces ouverts, notamment les prairies de la plaine, de toute opacification ou construction impactante.
- > Maîtriser les silhouettes bâties, en particulier dans les 1ers plans perçus
- > Évaluer les projets depuis ces points de vue en étant attentif aux situations de covisibilité (projet et site classé perçu dans un même cône de vue). Certains de ces points de vue mériteraient d'être identifiés dans les documents d'urbanisme, avec orientations d'aménagement et de programmation (OAP) allouées pour faire projet de paysage (maintien de cônes de vue, amélioration de silhouettes bâties, accompagnement de projets spécifiques, etc...).

Exploiter chaque opportunité d'établir ou de rétablir des relations visuelles au grand paysage d'inscription du site du Saint-Mont. Une stratégie paysagère qui consolide la valeur pittoresque du site et qui agrémenté et dynamise les itinéraires forestiers !
(exemple du Point de vue de Saint-Arnould - repère 5 sur la carte page suivante)



Repérage des principaux points de vue

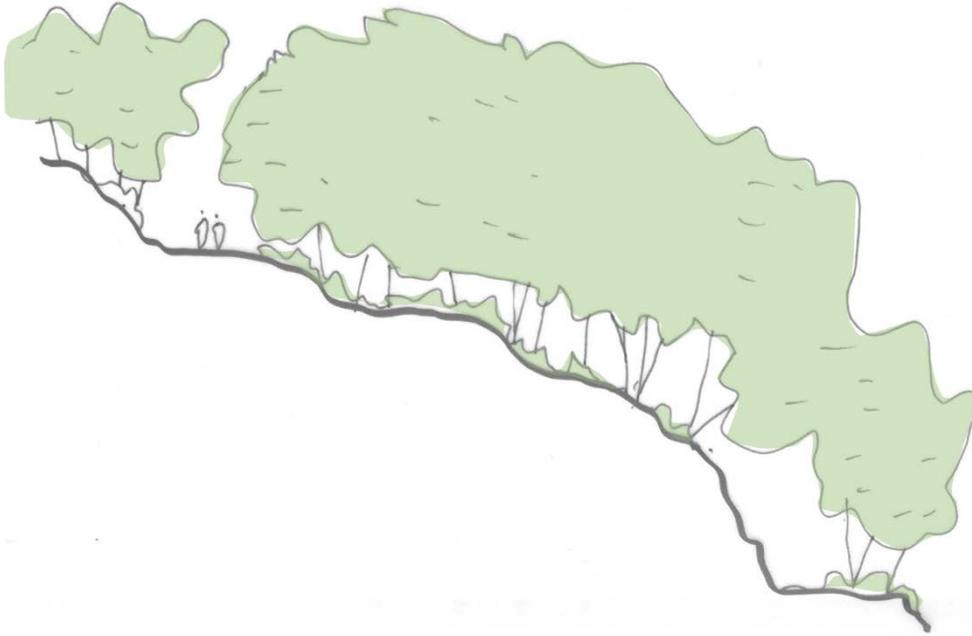
▲ Points de vue existants ou potentiels



• Points de vue actuels les plus remarquables à maintenir ou à rouvrir en priorité (liste non hiérarchisée):

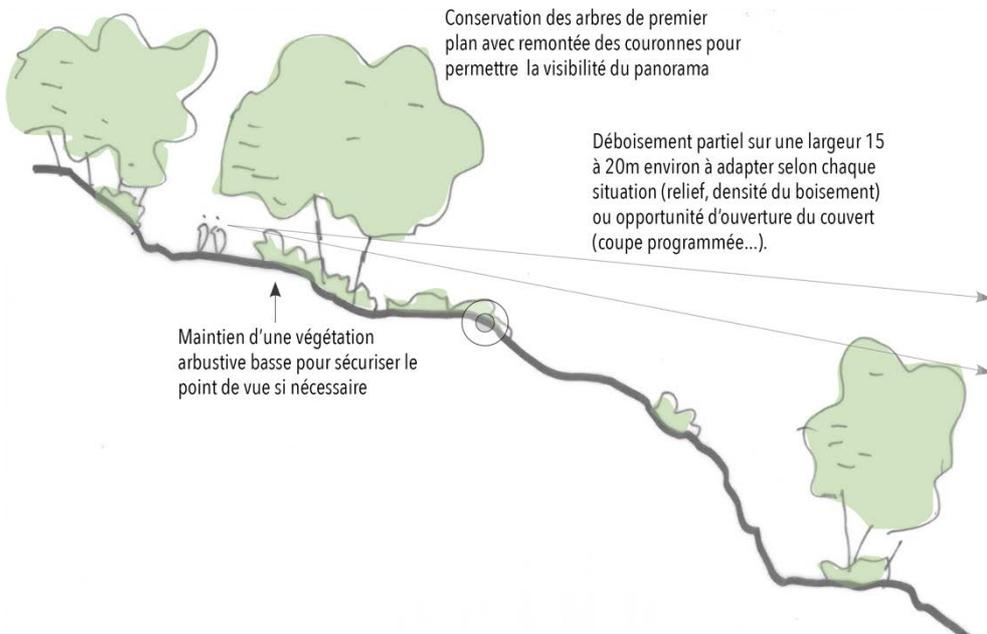
- 1. Sommet du Saint-Mont (vue-est à dégager - voir Orientations A3.2 à A3.5),
- 2. Plateau mérovingien (transparences à retrouver – voir Orientations A3.7),
- 3. Depuis Vieux-Saint-Amé (vue vers Dommartin-Lès-Remiremont et vue vers la carrière),
- 4. Depuis le sentier des Moines / carrefour de la stèle de l'Aviateur et carrefour du chemin des Carrières (vue sur le Saint-Mont et vue vers Dommartin, la Moselotte et la Moselle-amont),
- 5. Depuis Saint-Arnould (vue vers Saint-Étienne-Lès-Remiremont, Remiremont, le Parmont et la Moselle aval),
- 6. Depuis le piémont-ouest (la Piotte, abords de Saint-Romarc et abords de Miramont, notamment : vues vers Saint-Étienne et Remiremont et vues vers le Saint-Mont – voir Orientations D1).

Des points de vue panoramique obstrués par la végétation
Coupe de principe



Exemple : Point de vue de Saint-Arnould,
en cours de fermeture
(CF de St-Étienne-lès-Remiremont)
(Repère 5 sur la carte précédente).

Des points de vue panoramique mis en scène ou remis en scène
Coupe de principe



Exemple : Vue panoramique vers la Moselle-amont
depuis le sommet du Saint-Mont à préserver
(Repère 1 sur la carte précédente).

Exemple d'un point de vue à rouvrir le long du sentier des Moines (repère 4 sur la carte précédente) :

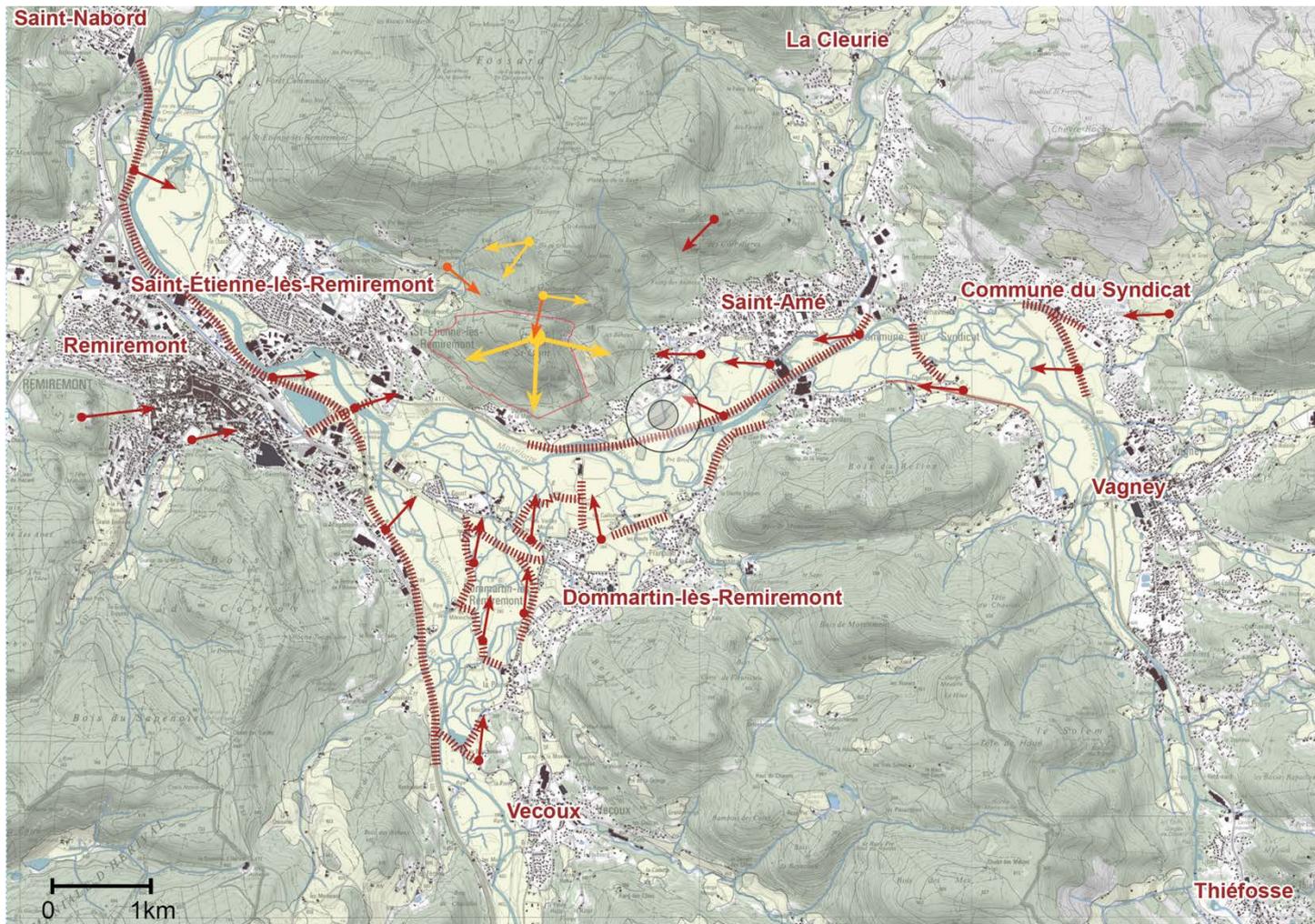


Vue furtive sur le Saint-Mont le long du sentier des Moines,
près du carrefour de la stèle de l'Aviateur (CF St-Amé)



Vue furtive sur la plaine le long du sentier des Moines,
près du carrefour de la stèle de l'Aviateur (FCc St-Amé).

Repérage de quelques points de vue sur le Saint-Mont depuis la plaine (liste non exhaustive).



-  Portions routières offrant des points de vue sur le Saint-Mont
-  Points de vue majeurs depuis le Saint-Mont
-  Principaux points de vue donnant à voir le Saint-Mont
-  Espaces boisés
-  Espaces ouverts

Exemple d'un point de vue depuis la plaine à protéger :



La plaine dégagée par la confluence de la Moselle et de la Moselotte distribue plusieurs cadrages sur le massif du Fossard et l'avancée du Saint-Mont. Une scénographie paysagère qui sert la valeur pittoresque du site et qui doit motiver une grande attention dans l'évolution de ce secteur en interface total avec le massif. Les aires visuelles doivent ici déterminer la planification de ce territoire pour les rendre compatibles avec ces perceptions (éviter des opacifications, des premiers plans peu qualitatifs.).

Axe B : Assurer une gestion forestière durable adaptée aux enjeux paysagers et de quiétude du site du Saint Mont

• Rappel du contexte et des enjeux :

La forêt vosgienne offre des paysages pittoresques qui, ici, sont très variés, du fait de la configuration du relief, en contrefort du plateau du Fossard.

Mais ces paysages forestiers montrent des signes tangibles de fragilité face aux dérèglements climatiques : sécheresses extrêmes, maladies, tempêtes, augmentation du risque d'incendie... , entraînant des enjeux de résilience se superposant aux enjeux d'exploitation difficile (configuration naturelle, difficulté de desserte...). « *Il s'agit d'une crise majeure, la forêt vosgienne n'y échappe pas !* ».

Les choix de gestion de la forêt pour sa résilience conditionnent la qualité future des paysages forestiers qui constituent l'écrin principal du site classé.

Dans ce contexte :

- L'enjeu prioritaire est d'assurer la résilience de la forêt, en considérant que les peuplements vont forcément évoluer.

- La valorisation des sites historiques et le confortement des séquences pittoresques qui motivent le classement sont deux objectifs importants à maintenir.

- La biodiversité forestière doit être défendue, notamment à travers les enjeux de conservation du Grand Tétras*, la reconsidération des Espaces Naturels Sensibles et la valorisation des sites dont la valeur pittoresque est conditionnée par la dynamique naturelle, tels que les petits cours d'eau et des petites zones humides, les zones rocheuses et d'éboulis.

La quiétude est une dimension forte du site à faire valoir, tant pour les espaces concernés par le Grand tétras que pour le reste du site.

* Le Grand Tétras est une espèce parapluie ; les actions de conservation de cette espèce bénéficient à d'autres espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Massif Vosgien ».

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE / AXE B

- FAVORISER L'ADAPTATION DU COUVERT FORESTIER FACE AU DÉRÈGLEMENT DU CLIMAT

Mobiliser tous les moyens pour rendre ces paysages résilients au dérèglement climatique.

- GÉRER DURABLEMENT LES BOISEMENTS EN VALORISANT LES PAYSAGES DU SITE CLASSE :

Objectifs de gestion durable de la forêt en référence à la politique forestière nationale et, pour la forêt privée, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).

Intégrer les données d'enjeux et d'objectifs de gestion du site classé dans les futurs documents de gestion, respecter les éléments de paysage à forte valeur patrimoniale durant les travaux et assurer la bonne remise en état après travaux.

- MAINTENIR LES CARACTÈRES HISTORIQUES ET PITTORESQUES AU CŒUR DES PAYSAGES FORESTIERS (voir volet A):

Préserver et valoriser les secteurs à valeur historique (rappel : secteur archéologique)

Ménager les grands points de vue (voir volet A)

Maintenir la variété paysagère des ambiances forestières du site.

Préserver les sites les plus sensibles (abords des cours d'eau, petites tourbières, affleurements et chaos rocheux...).

Maintenir la quiétude dans l'ensemble du site.

Équipements : ménager l'esprit des lieux, s'appuyer sur la charte de l'ONF.

- PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Enjeu Tétras (*) (partie nord, du plateau de la Saye à l'Épinette) : se référer au DOCOB Natura 2000 / ZPS Massif Vosgien et aux recommandations du PNR des Ballons des Vosges et du CEN de Lorraine.

Lutte contre la fermeture des milieux (réf : objectifs ENS « Forêt du Fossard » n°88*F20 / stations du Morthomme et du Saint-Mont-

• ORIENTATIONS DE GESTION / AXE B

Page :

B1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION FORESTIÈRE DU SITE DU SAINT-MONT	46
B2. PRÉSERVATION ET VALORISATION D'ÉLÉMENTS DE PAYSAGE HISTORIQUES ET/OU PITTORESQUES	50
B3. MAÎTRISER LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES A LA GESTION DES PAYSAGES FORESTIERS	53
B4. GESTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	54

ORIENTATIONS B1. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION FORESTIÈRE

• Rappel des principaux constats et enjeux :

La forêt recouvre plus de 4/5^{ème} du futur site classé du Saint-Mont. La majorité des paysages forestiers est gérée en futaie jardinée et les peuplements sont ici bien diversifiés, enrichis par quelques îlots de senescence mis en place sur les secteurs peu accessibles.

Pour rappel, la forêt rend de multiples services rarement évalués ; ici elle assure notamment la richesse du caractère pittoresque motivant le classement et constitue un site écologique d'exception.

Une partie des espaces forestiers appartient aux communes et sont soumis à un plan de gestion. Le groupement forestier de Germainxard a également élaboré un plan simple de gestion.

Les enjeux de résilience de la forêt vosgienne face aux dérèglements climatiques est un sujet de forte préoccupation pour les propriétaires et les gestionnaires : « Les paysages forestiers vont fortement changer dans les années à venir en raison des dérèglements climatiques. Il s'agit d'une crise majeure et la forêt vosgienne n'y échappe pas. Elle est déjà bien atteinte : nous ne faisons plus de coupes réglées depuis 3 ans, car il y a trop de bois mort, on ne récolte que du bois sec. Cela concerne surtout l'épicéa mais qui ici n'est pas prédominant. Ici, c'est le sapin qui domine et qui est aussi touché. À titre indicatif, il représente 51 % des coupes en 2021. Le dérèglement est un facteur déterminant et, en réalité, toutes les essences se portent mal, la forêt subit un phénomène qu'on ne va plus pouvoir gérer, impliquant des coupes rases, du bois mort, sec et dégradé. Ici, 3 essences sont particulièrement sensibles, la majorité des dégâts concerne le sapin, l'épicéa et le hêtre. Le sol étant pauvre, la sécheresse amplifie les problèmes. »

Propos issus des échanges lors de l'atelier sur le devenir de la forêt / 8 février 2022.

« Et aujourd'hui, face au réchauffement climatique, le premier rôle de la forêt est de décarboner, ce qui va conduire à un paysage forestier différent. »

Propos issus des échanges lors de la dernière réunion du comité de pilotage / 7 novembre 2022.

La plus grande partie de la forêt bénéficie de plans de gestion mais ceux-ci ne prennent pas en compte les coupes d'urgence beaucoup plus fréquentes et rendues nécessaire en cas de tempête ou d'attaques de scolytes. Du fait du relief, une partie des espaces forestiers est peu ou pas accessible, ce qui rend ces opérations délicates et complexifie également les modalités prévention de lutte contre l'incendie, enjeu de plus en plus important.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLES

- > ONF et les communes de Saint-Amé et de Saint-Étienne-lès-Remiremont.
- > CRPF et propriétaires forestiers.
- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et le PNR des Ballons des Vosges pour l'aspect biodiversité.
- > Le département des Vosges qui a en charge les ENS.

• Rappel de l'application de la réglementation en site classé :

- > L'entretien courant dans le cadre de la gestion forestière n'est pas soumis à autorisation.
NB : On entend par entretien courant les actions de gestion qui ne modifient pas l'aspect du paysage forestier telles que les opérations de débroussaillage, dégagement de jeunes peuplements, dépressage, entretien de cloisonnements, élagage...
- > En l'absence de plan de gestion agréés, les demandes de coupes d'arbres sont étudiées au cas par cas.
- > Les travaux de création ou de modification de pistes et d'aires d'exploitation forestière sont soumis à autorisation ministérielle.
- > Rappel des formalités pour les parcelles forestières gérées sous « document de gestion » : pour les documents de gestion en cours, une demande d'agrément est à déposer auprès du ministère de l'écologie, une fois le site classé. L'agrément sera délivré après vérification de la cohérence du document de gestion et de son adéquation avec les objectifs de protection du site classé.

• Orientations générales pour la gestion durable des boisements :

En préalable, il faut bien considérer le contexte actuel : les changements climatiques en cours ont/auront des impacts sur le milieu forestier et les modes des gestion sylvicoles actuels sont/ seront amenés à évoluer.

- > Rappel : article 1 du Code forestier définissant les objectifs de la politique forestière et la notion de développement durable : « La gestion durable des forêts garantit diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. »
- > Respecter les plans de gestion en cours et à venir, en visant la futaie irrégulière ou jardinée, en évitant les replantations massives en monoculture, en favorisant la régénération naturelle.
NB : Les plans de gestion forestiers des deux communes sont engagés dans ce sens.
- > Les coupes rases ne sont pas souhaitables sauf pour raison sanitaire ou de sécurité (cf. ci-dessus). Compte-tenu du danger pour les usagers du site forestier, ces coupes sont généralement permises et font l'objet d'une demande de régulation a posteriori.
Les coupes sanitaires sont de plus en plus fréquentes en raison des aléas climatiques et des attaques de scolytes et peuvent dans ce cas être parfois massives. Ces coupes ne sont pour l'instant pas anticipées dans les plans de gestion.

Rappel : les coupes non programmées dans un plan de gestion sont soumises à déclaration en site inscrit et à autorisation ministérielle en site classé.

Dans tous les cas, il faut informer la DREAL de la programmation de ces travaux et en justifier l'urgence. Compte-tenu du danger immédiat que représentent certains arbres pour les usagers du site forestier, des coupes pourront être réalisées sans délai et feront l'objet d'une demande de régulation au titre du site classé a posteriori. Chaque demande sera traitée au cas par cas en fonction de la localisation des abattages à mettre en œuvre et de l'impact paysager engendré.

- **Cas des forêts ne bénéficiant pas de document de gestion durable** : les coupes d'urgence (pour sécurisation ou pour raison sanitaire) feront l'objet d'une même démarche : information auprès de la DREAL, puis traitement de la demande au cas par cas.

Proposition : un avenant pourrait être glissé en complément du document de gestion déjà approuvé portant sur les interventions à venir dans le cas de tempêtes ou lors de problèmes sanitaires constatés, et qui pourrait être validé lors de l'agrément demandé à la suite du classement. Et pour les plans de gestion à venir, un article sur ce sujet serait bienvenu.

- **Adapter les peuplements au changement climatique, en favorisant la futaie irrégulière, la diversification des peuplements et la régénération naturelle**, qui permet l'adaptation, notamment du système racinaire, à de longues périodes de sécheresse.

Autres pistes :

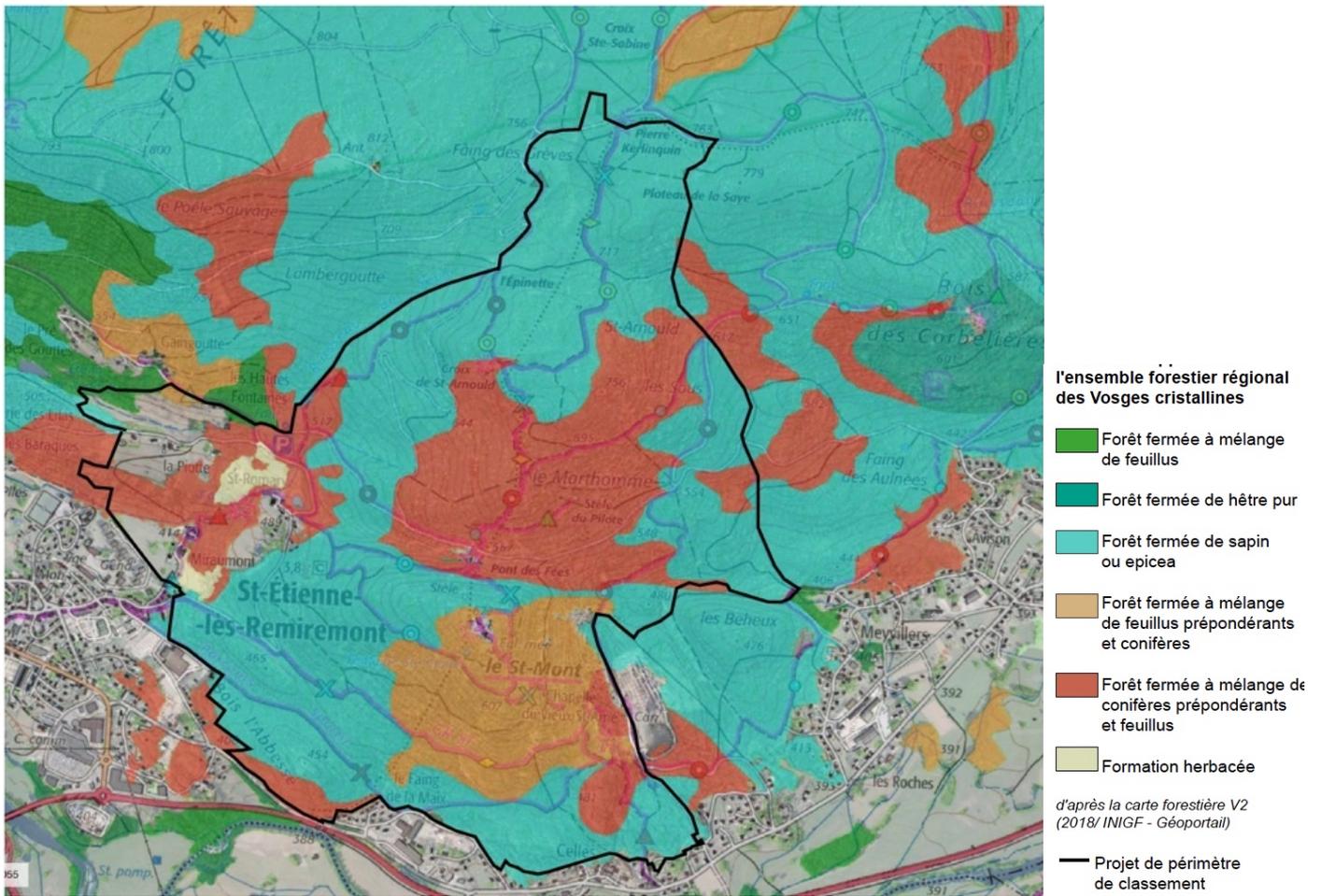
- **Adopter une attitude prudente** dans l'exploitation en limitant les surprélèvements.
- **Réfléchir aux possibilités de diversification avec des essences plus méridionales**, résistant à la fois au froid et au stress hydrique, comme le châtaignier (essences alsaciennes non touchées par les maladies), le pin laricio, le cèdre de l'Atlas, le pin Douglas, le mélèze.
- Dans le cas de replantation, favoriser le principe d'enrichissement et éviter les replantations de masse.
- **Notion de forêt mosaïque** : viser une forêt bien « clairière » pour mieux rationner l'eau. Il s'agit de ménager la ressource en favorisant des zones de forêt plus ouvertes et donc plus diversifiées si on veut que la forêt s'adapte au changement climatique.
- **Maîtriser le devenir des peuplements hors plan de gestion forestier**, notamment dans les secteurs des franges habités.
Y privilégier la régénération naturelle et soigner les lisières.
- **Respecter les divers milieux rencontrés, notamment les secteurs humides particulièrement fragiles**, ainsi que les abords des vestiges historiques avérés, en limitant la circulation des engins et les mouvements de terrain.
NB : Les secteurs à fortes valeurs historiques ou à caractères particulièrement pittoresques font l'objet des orientations A et B2.
- **Limitier la détérioration des lieux par les engins de débardage** en mettant en place un protocole de recommandations d'intervention avec état des lieux avant travaux et une remise en état ciblée si besoin.
- **Les engrillagements ne sont pas souhaitables en raison d'aspects paysagers très artificialisés, non compatibles avec l'esprit du site.**
- **Cas des protections pour les nouvelles plantations** : favoriser des protections individuelles biodégradables et éviter le plastique.
À titre d'exemple, plus de 18000 plants ont été plantés autour de Remiremont par l'ONF. Ce sont des zones tests en placeaux avec des essences en diversification, où les plantations doivent être protégées d'autant plus que les nouvelles essences comme le pin laricio sont très appétentes pour le gibier. Il a été décidé de ne plus utiliser de plastique. Un engrillagement des parcelles aurait été possible, mais l'ONF a fait le choix de protections en roseau, qui semblent très satisfaisantes.
- **En raison de la hausse du niveau de risque, les travaux d'aménagement pour la lutte contre l'incendie seront sans doute nécessaires** (pour optimiser l'accessibilité et les manœuvres en cas d'incendie : élargissement de piste, place de dépôts libres l'été pour faciliter l'amenée de l'eau, aire de retournement ou prolongation de piste...). **Ils devront être étudiés au cas par cas le plus en amont possible avec la DREAL et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA).**
- **Le renforcement du rôle de puits de carbone que doit remplir la forêt impose de communiquer auprès du public, notamment sur le bois mort, et plus largement de faire acte de pédagogie sur les transformations des paysages forestiers à venir.**



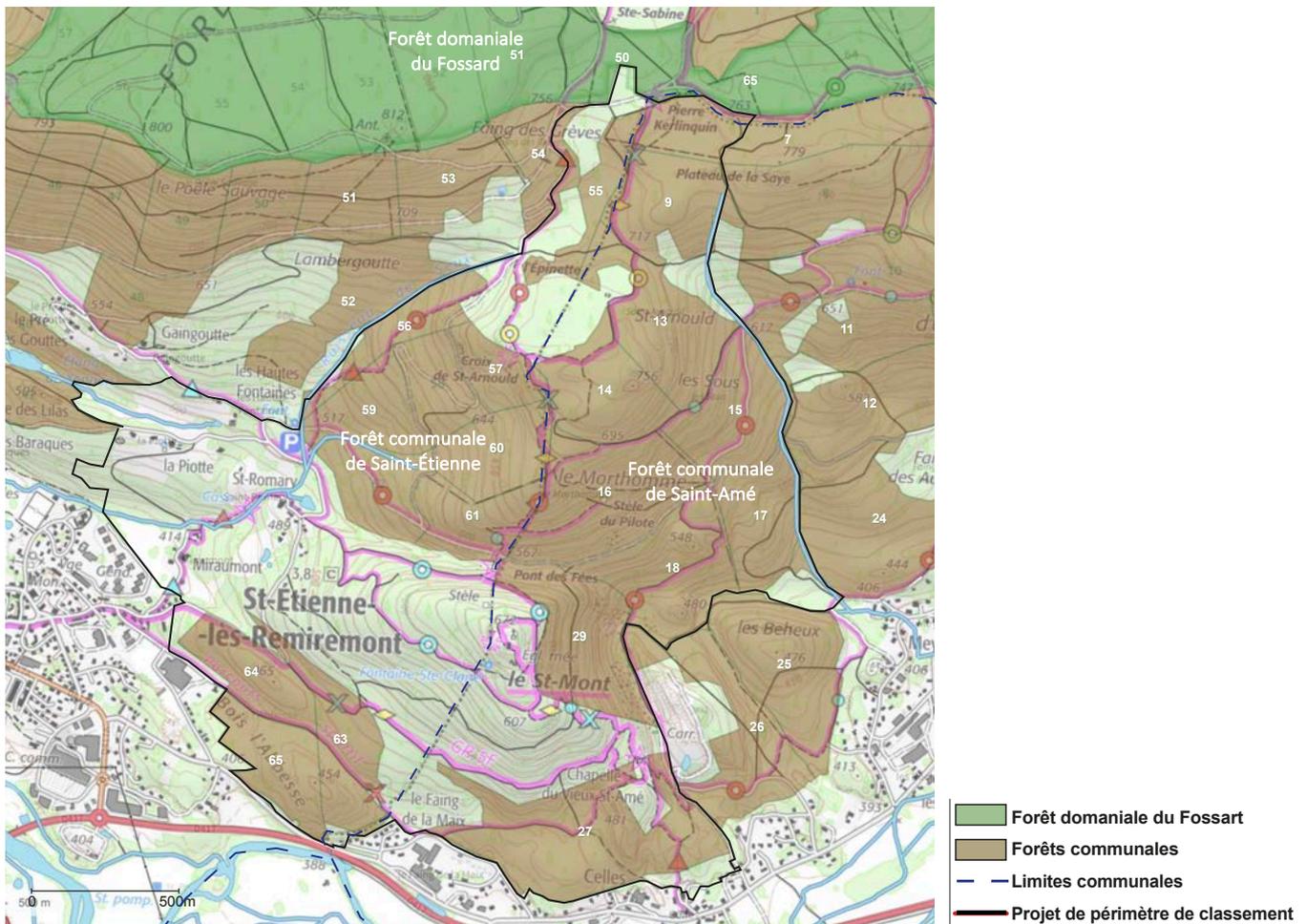
Pente boisée du Saint-Mont / versant nord-est : ce secteur témoigne de la fragilité du couvert forestier. Une partie de ce secteur, peu accessible, a été mis hors sylviculture dans le plan de gestion de la forêt de Saint-Amé (parcelle 29).

Les deux forêts communales sont exploitées en futaie irrégulière, avec une bonne attention sur les enjeux sociaux et environnementaux.





Couverture forestière et principales formations végétales (Géoportail)



Couverture par les forêts publiques (Géoportail), avec repérage des numéros de parcelles forestières.

NB : l'ensemble de la forêt communale de Saint-Étienne-les-Remiremont est en Espace Boisé Classé (EBC) dans le PLU. Les autres espaces forestiers sont en zone naturelle (N), y compris la forêt communale de Saint-Amé. Le sommet du Saint-Mont dont une partie se situe à Saint-Étienne appartient à la commune de Saint-Amé.

B2. PRÉSERVATION ET VALORISATION D'ENSEMBLES HISTORIQUES OU PITTORESQUES AU SEIN DU MASSIF

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Une grande partie des ensembles satellites du Saint-Mont, « pépites » confortant les valeurs historiques et pittoresques du site, se situe en secteur forestier.

Principaux enjeux : prise en compte de ces ensembles pour ne pas leur porter atteinte et les valoriser lors de travaux d'exploitation ou d'entretien.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLES

- > ONF, Commune de Saint-Amé et commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont.
- > CRPF et propriétaires forestiers
- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine et le PNR des Ballons des Vosges (pour l'aspect biodiversité).

• Orientations générales pour la préservation d'ensembles ou d'éléments remarquables :

Il s'agit, lors des travaux forestiers, de respecter ces ensembles ou éléments remarquables en se tenant à distance, qu'ils soient majeurs ou mineurs. **Cela implique que les communes et les services de l'État portent régulièrement à la connaissance des propriétaires l'état des connaissances et les enjeux de patrimoine (historique, paysagers, naturels). Les plans de gestion actuels et à venir doivent tenir compte de ces enjeux. Les propriétaires et exploitants des parcelles forestières non soumises à plan de gestion doivent régulièrement être tenus au courant de l'évolution de ces enjeux.** Une partie des ensembles ou éléments remarquables est identifiée dans le schéma page suivante et fait l'objet de spécifications dans les orientations A.

NB : Hors parcelles forestières soumises à plan de gestion, **les interventions de coupe doivent faire l'objet d'étude préalable et sont soumises à autorisation** dès lors qu'elles sont susceptibles de modification des lieux, sauf s'il s'agit d'entretien courant – voir définition donnée en Orientations B1.

Une approche écologique est indispensable pour évaluer les impacts éventuels et conforter la biodiversité en place dans la zone Natura 2000, mais elle est fortement conseillée pour tout le site classé.

• Valorisation d'ensembles ou d'éléments remarquables :

Cette orientation de gestion est à mettre en œuvre à l'occasion d'interventions forestières, **en s'appuyant sur les orientations A5**. Il peut s'agir d'éléments ou d'ensemble tels que :

> Points de vue à maintenir ouverts ou à rouvrir, par exemple :

- Depuis le Saint-Mont.
- Depuis le plateau mérovingien, vers Saint-Amé et Dommartin.
- Depuis le chemin du Saint-Mont, vers le Morthomme.
- Depuis le sentier des Moines, vers le Saint-Mont et vers Dommartin.
- Depuis Saint-Arnould, vers Saint-Étienne-de-Remiremont.
- Depuis le sentier du Vieux Saint-Amé, vers Dommartin.

> Ruines ou secteurs historiques à mettre en valeur ou à préserver, par exemple :

- Plateau mérovingien
- Vieux Saint-Amé
- Abords de l'ermitage et de l'ancienne ferme de Saint-Arnould
- Muret en pierres sèches délimitant les deux communes (notamment aux abords du sentier des moines)
- Empierrement de sentiers de type calade (sentier des Moines)
- Bornes anciennes (secteurs de la Haute-Borne, du sentier des Moines et de Kerlinquin)

> Rochers, affleurements, falaises aux caractères particulièrement pittoresques à dégager,

> Secteurs liés à la présence de l'eau à valoriser : sources, rus, ruisseaux, zones humides...

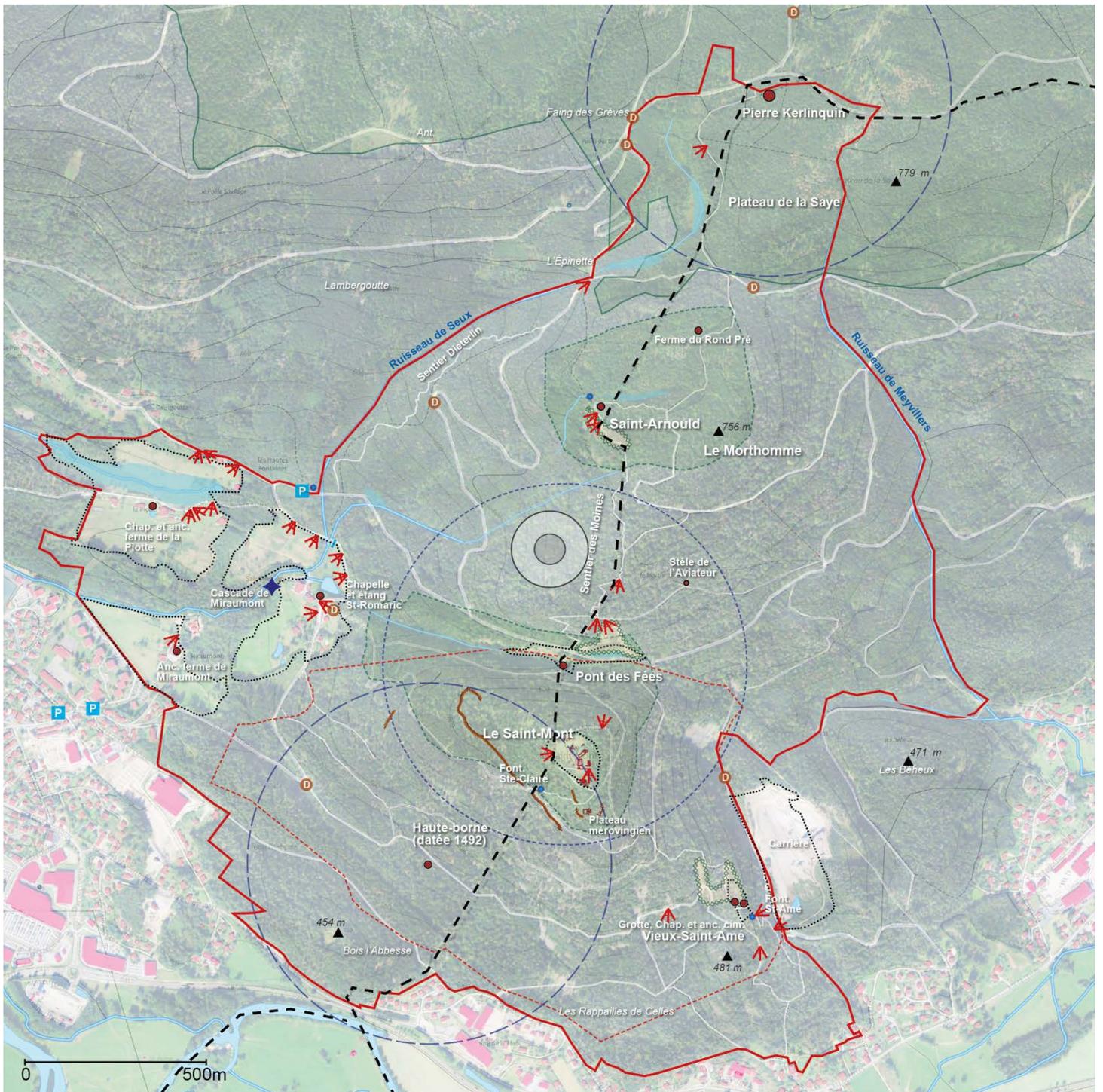
Ces interventions doivent être menées avec grande prudence, il s'agit de travailler les **transparences**, ou de **limiter le développement de ligneux dans les zones de vestiges** et non d'ouvrir radicalement les lieux.

Elles doivent notamment être menées **en respect et en faveur de la biodiversité**, en s'assurant également du **maintien de la quiétude des lieux et de la préservation du socle archéologique**.

Les interventions seront assez légères, de type :

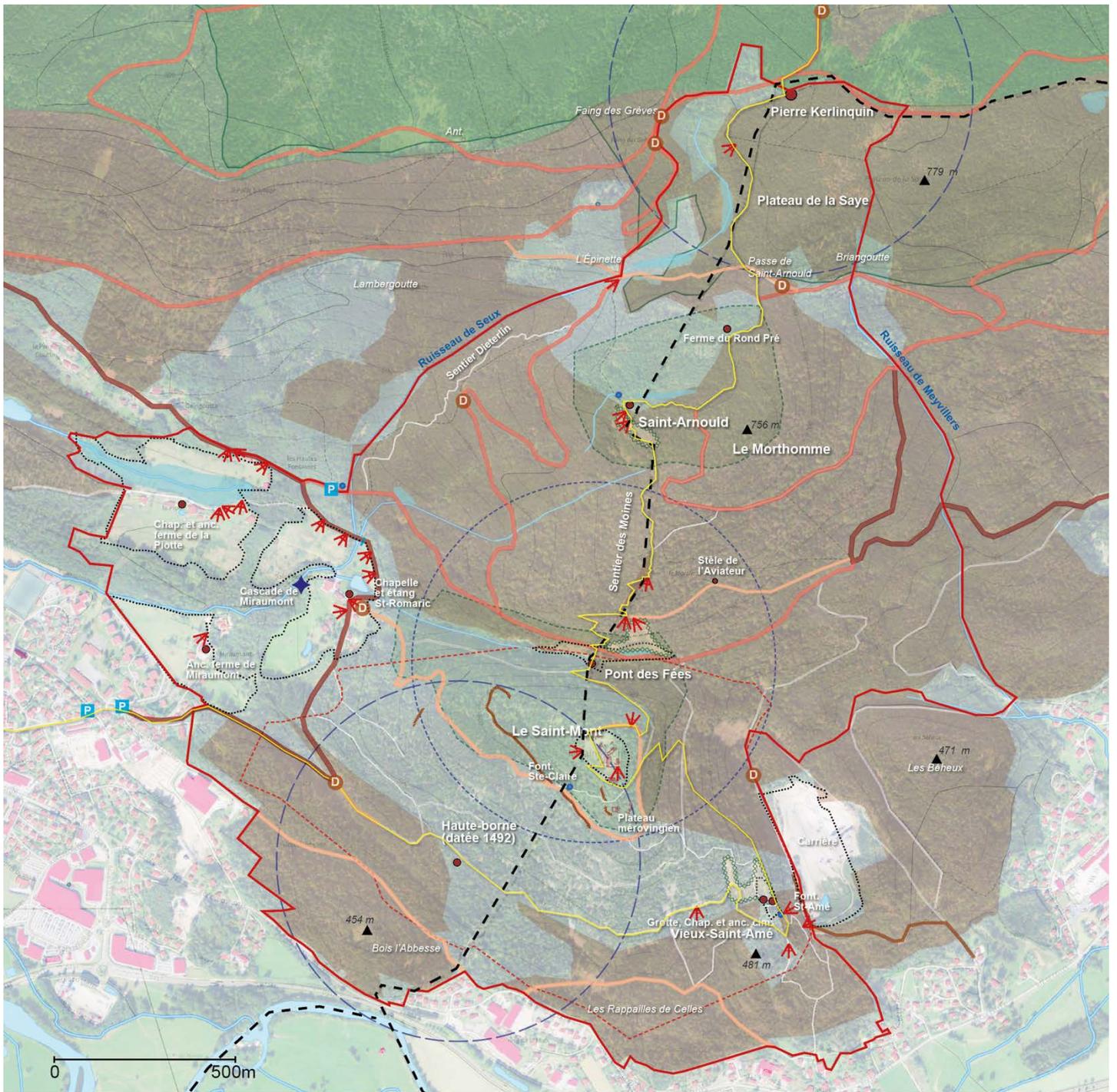
- allègement de quelques couronnes d'arbres ou dégagement de la base du houppier, par exemple, pour maintenir ou retrouver un point de vue ;
- quelques coupes d'arbres bien ciblées et très limitées, le cas échéant ;
- dégagement ponctuel de plantations couvrantes pour révéler la présence d'éléments au sol, comme des murs en pierres sèches, sous réserve de non atteinte à des habitats naturels ;
- limitation du développement de plantes ligneuses dans les petites zones humides.

Dans tous les cas, il est souhaitable de consulter les services de la DREAL et de la DRAC (UDA, CMRH et SRA) le plus en amont possible et de soumettre ces aménagements d'ajustement au conseil scientifique, à l'instance de suivi du site classé et à l'instance de suivi écologique qui pourraient être mis en place (Cf. Orientations A1, A2.1 et B4).



Repérage des principaux ensembles et éléments remarquables du site classé à prendre en compte dans la gestion forestière

-  Principaux points de vue
-  Principaux espaces ouverts
-  Couvert forestier
-  Hêtres remarquables
-  Prairie pâturée
-  Défilé et chaos remarquables
-  Cours d'eau
-  Zones humides / Tourbière
-  Étangs
-  Cascade
-  Fontaines
-  Autres éléments patrimoniaux
-  Réseaux de routes et chemins
-  Stationnement public
-  Place de dépôt
-  Périmètre du futur site classé
-  Périmètre du site inscrit actuel
-  Périmètre 500m /MH classé
-  Périmètre 500m /MH inscrit
-  Périmètre Natura 2000
-  Périmètre ENS
-  Limites communales



Repérage des principaux équipements forestiers et des principaux ensembles et éléments remarquables du site classé à prendre en compte dans la gestion forestière.

- | | | | |
|--|------------------------------|--|----------------------------------|
| | Principaux points de vue | | Périmètre du futur site classé |
| | Principaux espaces ouverts | | Périmètre du site inscrit actuel |
| | Couvert forestier | | Périmètre 500m /MH classé |
| | Prairie pâturée | | Périmètre 500m /MH inscrit |
| | Défilé et chaos remarquables | | Périmètre Natura 2000 |
| | Cours d'eau | | Périmètre ENS |
| | Zones humides / Tourbière | | Limites communales |
| | Étangs | | Forêt domaniale |
| | Cascade | | Forêts communales |
| | Fontaines | | Route revêtue |
| | Autres éléments patrimoniaux | | Route empierrée |
| | Sentier «historique» | | Piste |
| | Stationnement public | | Place de dépôt |

B3. MAÎTRISER LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Les paysages forestiers, qui représentent 4/5 de la surface du futur site classé sont très peu équipés, une volonté pour maintenir le caractère naturel qui constitue un atout pour la qualité du site. Plusieurs démarches sont actuellement menées pour accueillir le public en forêt :

- Actions menées depuis de longue date du Club Vosgien qui agit dans cet esprit pour l'entretien du réseau de sentiers ;

- Mise en œuvre du schéma d'accueil du massif du Fossard porté par l'ONF. Ce schéma actualise la réglementation de circulation dans le massif dans le sens de la réduction des véhicules motorisés.

Dans ce cadre, la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales a élaboré un projet de valorisation touristique qui concerne l'accès et le stationnement ainsi que l'aménagement de la signalétique de boucles labellisées de découverte, dont deux se situent sur le site en projet de classement. Ce projet a fait l'objet d'une déclaration au titre du site inscrit, qui a reçu un avis favorable des services de l'État avec quelques recommandations.

Principaux enjeux :

Dans le contexte d'une fréquentation par le public qui va croissante, il faut trouver le bon équilibre entre les enjeux de qualité paysagère et de biodiversité et niveau d'accueil et d'équipements du site. Quiétude, discrétion, sobriété à maintenir doivent guider chaque choix.

• Rappel de quelques principes généraux :

Cette orientation vise à bien cibler les équipements d'accueil du public, comme les accès automobiles et les aires de stationnement, le mobilier et la signalétique.

Les interventions, au-delà de celles programmées dans le cadre du projet de valorisation porté actuellement par la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales et l'ONF, seront à limiter aux stricts besoins et choisis sur des critères de sobriété et de durabilité (Cf. Orientations C) :

- Limiter l'artificialisation de la forêt par des aires de stationnements viabilisés, par du mobilier et de la signalétique mal implantés, en trop grand nombre ou visuellement trop impactants.
Limiter les installations qui engagent ou accentuent l'artificialisation des sites et qui nécessitent des investissements et de la maintenance. Ne pas densifier ni multiplier les équipements mais les adapter ou les remplacer voire les supprimer.
- Respecter les sols et la végétation. Le principe de base sera de s'appuyer sur l'expérience et les services de l'ONF, qui propose, pour le mobilier, des éléments simples et rustiques répondant à des critères de durabilité et de simplicité d'entretien.
- Limiter les fondations, susceptibles de porter atteinte au socle archéologique et aux milieux naturels : favoriser les ancrages de type pieux battus dès que possible. Tout ancrage, quel qu'il soit, doit avoir l'aval des services de l'État (positionnement, type de dispositif, dimensionnement, etc...).
- Prévoir une évaluation collégiale des aménagements programmés dans le cadre du plan de valorisation touristique conduit par la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, une fois qu'ils auront été réalisés. Cette action pourra permettre d'optimiser les principes de la signalétique dans les années à venir et aider à la programmation (ce qui manque, ce qui fonctionne mal, ce qui est obsolète et doit être supprimé ou réparé ou remplacé, ce qui devra évoluer, etc...).

• Principes spécifiques :

Se reporter :

- au volet A pour ce qui concerne les secteurs à forts enjeux.
- au volet C pour les modalités détaillées concernant le mobilier et la signalétique.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLES

- > L'ONF, Commune de Saint-Amé et commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont.
- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention et la valorisation archéologique).
- > La communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales (pour le projet du Massif du Fossard)
- > L'association pour le Saint-Mont (pour la gestion du sommet du Saint-Mont et de ses abords)

ORIENTATIONS B4. ORIENTATIONS DE GESTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Le sud du massif du Fossard, constitué de petites montagnes en avancée du plateau offre une mosaïque d'habitats naturels remarquables, expression de combinaisons multiples de la végétation, du sol, de l'eau....

Cette variété conditionne la qualité des paysages forestiers de ce secteur : saisonnalité, perceptions (lumières, textures, couleurs, profondeurs de champs...).

Principaux enjeux :

- Fragilité de ces habitats naturels, parfois homogénéisés par l'exploitation forestière.

- Enjeux Natura 2000 ZPS « Massif Vosgien » (voir encadré page suivante) :

Le secteur concerné par le périmètre de gestion Natura 2000 recouvre le plateau de la Saye, en extension de la forêt domaniale au nord, jusqu'au-delà du carrefour de l'Épinette et de la Passe de Saint-Arnould sur le versant nord du Morthomme. C'est une zone sensible présentant des habitats naturels favorables au Grand Tétras : essentiellement des espaces de forêt ouverte, avec présence de myrtille. Le secteur le plus sensible, avec présence avérée, se situe au nord-ouest dans la forêt domaniale, ce qui renforce l'enjeu Tétras au nord du Morthomme, pratiquement en vis-à-vis.

Une partie de la stratégie pour la sauvegarde du Grand Tétras repose sur la notion de quiétude à respecter sur les zonages réglementaires. Cette notion de quiétude mérite d'être considérée et respectée sur l'ensemble du site du Saint Mont.

- Devenir de l'espace naturel sensible multisite / ENS « Versant sud de la forêt de Fossard » qui ciblait en 1998 la réouverture des milieux forestiers (Cf. Encadré page suivante).

• Orientations générales :

- Mieux connaître et faire connaître les valeurs écologiques des milieux pour adapter la gestion du site à leur sensibilité, tant auprès des propriétaires et exploitants que du grand public. Mettre en place un inventaire et un suivi écologique des sites les plus sensibles (voir orientations en rapport à la réactivation de l'ENS, ci-après).
- Améliorer les habitats naturels, maintenir voire conforter la diversité forestière et la quiétude sur l'ensemble du site classé :
 - Diversifier les peuplements en essences, en taille et en densité
 - Lutter contre la fermeture des milieux notamment sur des zones sensibles (micro-zones humides, micro-clairières, ruisseaux ...),
 - Création de quelques clairières favorisant des effets de lisières, à combiner avec la création de points de vue.
 - Optimiser les lisières en travaillant leur épaisseur.

• Enjeux Natura 2000, rappels et orientations :

- Bien prendre en compte les enjeux Natura 2000 (Plateau de la Saye au nord du Site) : zone d'action prioritaire de préservation du Grand Tétras + zone de gestion adaptée + zone potentielle à favoriser sur les secteurs à myrtilles du Morthomme (Cf. DOCOB² et politique Nationale Grand Tétras³).
- Nécessité de sensibiliser aux enjeux liés au Grand Tétras dès l'entrée dans le site classé, écrin-sud de la zone prioritaire.
- La quiétude de la forêt vosgienne favorable au Grand Tétras est aussi une qualité dans l'appréciation des paysages du Saint-Mont, il faut communiquer sur le respect de cette quiétude.
- Le DOCOB du site Natura 2000 « Massif Vosgien », qui date de 2011, pourrait intégrer des orientations paysagères lors de sa révision, avec des actions sur la qualité des lisières, sur le jardinage de la forêt au sens du paysage pour retrouver la forêt « mosaïque », expression de la variété de la déclinaison des milieux naturels en fonction du relief, de l'eau, des sols, de l'exposition.

• Espaces Naturels Sensibles « Versants sud de la Forêt du Fossard », rappels et orientations :

Le site ENS « Versants sud de la forêt du Fossard » est un site ancien (1995 – Cf. page suivante). Deux secteurs sont situés dans le périmètre de classement : le sommet du Saint-Mont, le versant nord et la passe du Pont des Fées, d'une part, le sommet du Morthomme et le secteur de Saint-Arnould, d'autre part. Les principales menaces étaient alors la fermeture des milieux et la plantation d'espèces étrangères (enrésinement). Cet ENS n'a pas donné lieu à un suivi spécifique.

Ce périmètre ENS pourrait être réactivé et révisé notamment pour assurer un suivi écologique des secteurs les plus sensibles du site écrin, en confortement des actions menées en faveur du Grand Tétras.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLES

- > ONF et les communes de Saint-Amé et commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont.
- > CRPF et propriétaires forestiers
- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine et le PNR des Ballons des Vosges pour l'aspect biodiversité.
- > Le Département des Vosges, pour les Espaces Naturels Sensibles.



AVANT



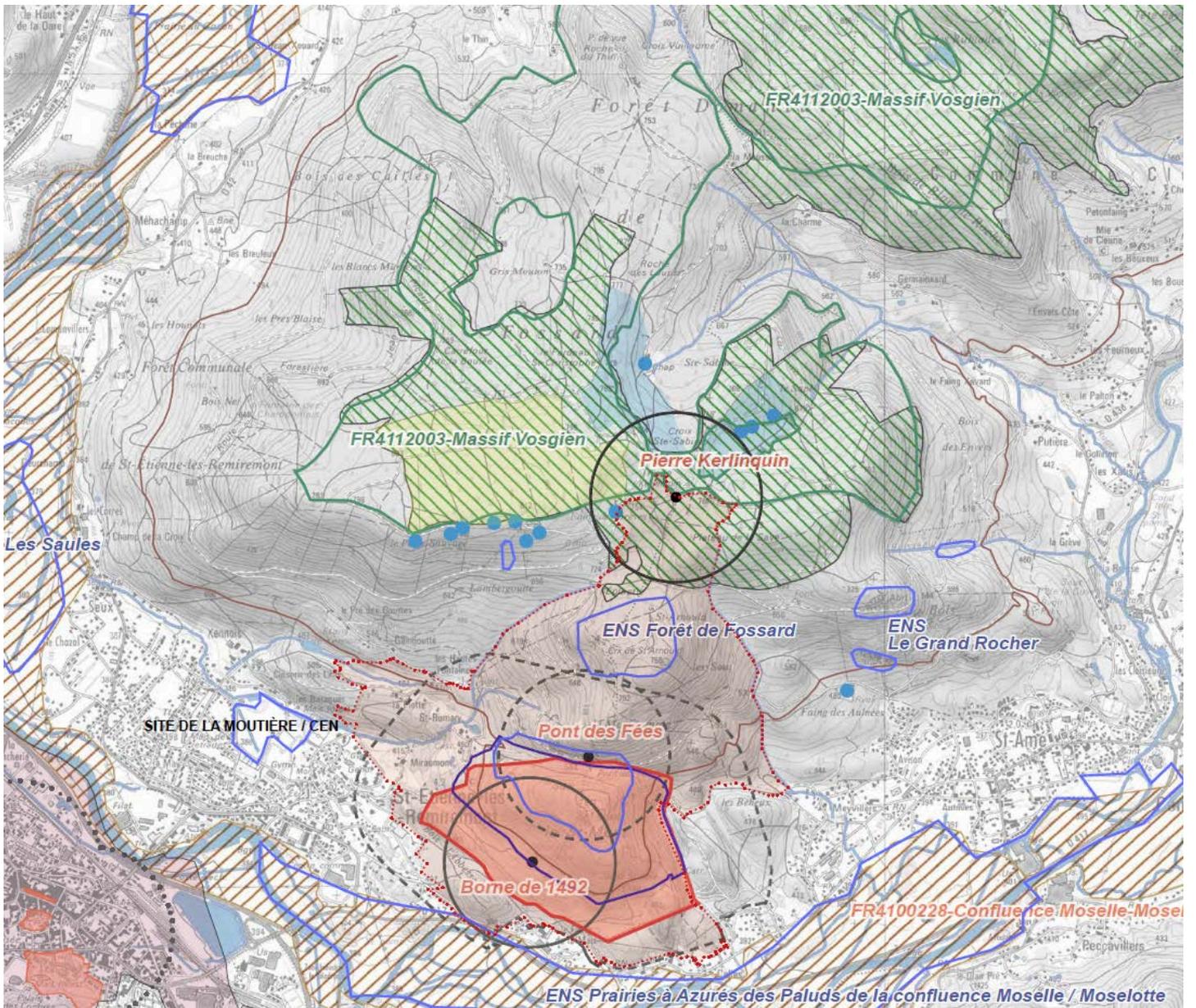
APRÈS

Exemple de travaux en sous-étage forestier pour l'amélioration de l'habitat :

Objectifs : optimiser les effets de lisières, élargir les zones ouvertes, favoriser le développement des strates herbacées et arbustives (alimentation et camouflage) en ouvrant le peuplement mais également privilégier la présence d'une diversité d'essences notamment le mélange du sapin et hêtre avec des fruitiers (ex : sorbier des oiseleurs, ...) tout en étant attentif à la conservation des arbres bas branchus et de zones de bouquets denses (zones refuges). Source : PNRBV

² http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1447_ZPS88docob_cahier1_ValidCOPIL.pdf

³ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Grand-tetras_2012-2021.pdf



Synthèse des protections sur le sud du Massif du Fossard.

Protections règlementaires

Protection site (loi de 1930)

■ Sites inscrits

Protections Monuments Historiques

○ Classement / Monuments Historiques

○ Inscription / Monuments Historiques

○ Limites du site archéologique inscrit Monument Historique du Saint-Mont

■ Sites patrimoniaux remarquables (Atlas des patrimoines)

Natura 2000

■ Oiseaux (ZPS)

■ Habitat (ZSC)

Données milieux et habitats naturels

■ Périmètre des Espaces Naturels Sensibles

■ Enjeux de gestion du tétras (Données PNRBV) - Très sensible - Priorité 1 / zone de quiétude

Autres données

■ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

● Captages

■ Périmètre de captage rapproché

— Courbe de niveau 500m sur le massif du Fossard

— Emprise de la Forêt Domaniale de Fossard

■ Périmètre de site classé projeté

SITE NATURA 2000 « MASSIF VOSGIEN »

Situé dans la partie ouest du massif vosgien, le site Natura 2000 "ZPS "Massif Vosgien" s'étend sur **26 387 ha** et concerne 85 bans Communaux du département des Vosges.

Ce site éclaté couvre **principalement des milieux forestiers** qui s'étagent entre **450 et 1250 mètres d'altitude** depuis la hêtraie-sapinière jusqu'à la hêtraie d'altitude. D'autres milieux occupent des surfaces plus réduites : les **tourbières acides** et les **hautes chaumes**.

La désignation de la zone est justifiée par la présence de **neuf espèces de l'annexe I** de la Directive 79/409/CEE dite « **directive oiseaux** » : le **Faucon pèlerin**, la **Gélinotte des bois**, le **Grand Tétrás**, le **Grand-duc d'Europe**, la **Chouette de Tengmalm**, la **Chevêchette d'Europe**, le **Pic noir**, le **Pic cendré** et localement la **Pie-grièche écorcheur**.

Le périmètre a été délimité en tenant compte de l'aire de répartition historique (1975) du Grand Tétrás, espèce phare du site Natura 2000.

Ressources :

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/wp-content/uploads/2016/06/Grand-tetra-complet.pdf>

<http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-lorrains/zps-massif-vosgien>

ENS 88*F20 - VERSANT SUD DE LA FORET DE FOSSARD

Présence de plantes calcicoles au niveau du Saint-Mont et de l'Osmonde royale au niveau de quelques ruissellements. La diversité des habitats présents est assez remarquable : une aulnaie-frênaie fontinale, ébraïaie-frênaie sur éboulis, des plantes calcicoles au niveau du Saint-Mont. Site dont les habitats possèdent une valeur écologique marquée dans le sens de la Directive européenne « Habitats » CEE 92.43 et dont la prise en compte pour le réseau Natura 2000 serait souhaitable.

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique du massif vosgien. Cette espèce parapluie utilise une mosaïque d'habitats tout au long de son cycle de vie (zone forestières claires tapissées de myrtilles, zones refuges en hiver, des milieux ouverts lors de la période de reproduction, les lisières, ...). Le Grand Tétrás est très exigeant concernant la qualité de son habitat sur de vastes étendues dont l'une de ces composantes est la tranquillité. Toute action en sa faveur profite à la biodiversité forestière dans son ensemble : Gélinotte des bois, la Chouette de Tengmalm, le Pic noir, la Chevêchette d'Europe, ...

Axe C : Optimiser les modalités d'accueil, de découverte et d'entretien du site du Saint-Mont

• Rappel du contexte et des enjeux :

Le site se pratique essentiellement à pied ce qui lui garantit une certaine autoprotection vis-à-vis de la pénétration de la voiture. Cela conditionne aussi une certaine quiétude et facilite une fréquentation tournée vers la nature, la culture et la spiritualité.

La piste d'accès au Saint-Mont assure les services et secours, mais elle est assez escarpée, de statut privé, non accessible aux véhicules courants et présente quelques séquences dégradées. Toutes les communes du massif du Fossard expriment une forte attente sur l'amélioration de l'accueil du public, notamment à travers le projet d'interprétation.

L'association des Amis du Saint-Mont, assurant la gestion du sommet, a engagé et souhaite poursuivre des interventions pour améliorer l'accueil.

Dans ce contexte, le principal enjeu repose sur la poursuite de l'amélioration de l'accueil du public, de manière sobre et discrète pour respecter l'esprit du site :

- L'accès au site et le stationnement à optimiser, sur la base de la Charte du Fossard,
- Le mobilier et les équipements à destination du public à compléter, à entretenir.
- Les informations sur le site à redéfinir et communiquer.

NB : L'appui auprès de l'Association pour le Saint-Mont est indispensable pour poursuivre l'amélioration de l'accueil du public au sommet du Saint-Mont.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE / AXE C

- ASSURER L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE RESPECT DE L'ESPRIT DES LIEUX (voir Volet A).

- AMELIORER L'ACCES AU SAINT-MONT

Favoriser les modes doux, optimiser et sécuriser les conditions de stationnement

Assurer un accès au sommet du Saint-Mont limité aux services et aux secours,

Encadrer l'accès au Pont des fées pour le préserver (voir volet A)

- ÉQUIPER LE SITE LE PLUS JUSTEMENT ET LE PLUS SOBREMENT POSSIBLE POUR QU'IL SOIT BIEN APPROPRIÉ ET ACCUEILLANT ET QU'IL NE SOIT PAS DENATURÉ

Poursuivre le programme d'amélioration et de rénovation du sommet du Saint-Mont

Harmoniser le mobilier et la signalétique sur l'ensemble du site classé en s'appuyant sur la charte ONF du massif du Fossard.

Proposer des éléments d'interprétation des sites historiques (voir volet 1)

Choix de matériaux durables, locaux, vertueux et discrets

Coût d'investissement et d'entretien à limiter.

- ENTRETENIR DURABLEMENT, DANS L'ESPRIT DES LIEUX ET EN ACCORD AVEC LA PRÉSERVATION DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES.

• ORIENTATIONS DE GESTION / AXE C

Page :

Orientations C1. Accéder, découvrir et parcourir le site du Saint Mont

56

Orientations C2. Équiper sobrement le site du Saint Mont

58

Orientations C3. Entretien durablement le site du Saint Mont

60

ORIENTATIONS C1. ACCÉDER, DÉCOUVRIR ET PARCOURIR LE SITE CLASSÉ DU SAINT MONT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Compte-tenu de la configuration du relief, le site du Saint-Mont offre une accessibilité relative : si de multiples itinéraires piéton permettent d'accéder au sommet du Saint-Mont, l'accès pour les véhicules reste très limité, ainsi que le stationnement au sein du site classé. C'est un atout important qui permet au site de garder une certaine quiétude qui participe fortement de sa qualité d'accueil. C'est dans ce sens qu'a été établi le schéma d'accueil du Massif du Fossard qui intègre le site du Saint-Mont, ainsi que le programme de travaux d'aménagement et de valorisation, démarche menée par la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales. L'objectif est d'améliorer l'accueil et la découverte avec un meilleur encadrement des usages du réseau de routes, de pistes, du stationnement et de la découverte des sites.

Principaux enjeux :

Le site suscitant de plus en plus d'intérêts pour le public, il faudra cibler le juste niveau d'équipement nécessaire pour l'accueil du public, au-delà des programmes de travaux aujourd'hui collégialement actés. Il est important de rappeler que le site est avant tout du registre naturel et que les critères de classement doivent guider les choix à venir pour maintenir l'aspect des lieux, limiter le suréquipement du site et assurer sa quiétude.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint-Amé
- > La Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > L'ONF, gestionnaire des forêts communales de Saint-Amé et de Saint-Étienne-Lès-Remiremont
- > Autres propriétaires
- > Club vosgien
- > Autres partenaires au cas par cas

• Modalité d'accès et de circulation des véhicules :

- **Maintenir le fonctionnement acté par le schéma d'accueil élaboré par l'ONF** en intégrant les travaux d'aménagement programmés par la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, qui constitue une étape majeure dans l'orientation vers les modes doux. **Il convient donc de favoriser le covoiturage ou la marche à pied depuis les aires situées hors site classé.**
Rappel des grands principes : circulation au sein du Massif limitée à 30km/h, circulation interdite sur une grande partie des pistes, circulation interdite la nuit, circulation des véhicules fortement réduite aux abords du site Natura 2000.
- **Limiter l'usage de la piste du Saint-Mont menant au sommet du Saint-Mont aux véhicules de services et aux secours.** Cette piste étant privée, cet usage doit faire l'objet d'un conventionnement avec les propriétaires riverains. Elle ne devra pas être durcie par des aménagements de type VRD : maintien du dimensionnement et de l'aspect actuels, travaux à limiter à de simples entretiens (résorption d'ornières, mise en place de revers d'eau en bois...).
- La route du Pont des Fées (route empierrée) est pour l'instant maintenue ouverte à la circulation. **Pour assurer la quiétude et respecter le site dans son intégrité en tant que site patrimonial et de nature, il serait souhaitable d'interdire à court ou moyen terme la circulation sur cette voie sauf pour les véhicules de services et de secours.** Un suivi avec bilan annuel (comptage et état des lieux) serait bienvenu préalablement à cette démarche.

• Modalités pour le stationnement :

Maintenir le cadre proposé par le schéma d'aménagement du Fossard : limiter le stationnement « officiel » à celui prévu à l'entrée est du site, avec les ajustement ci-après :

- **Interdire formellement le stationnement des véhicules dans l'aire de débardage face à l'embranchement de Saint-Romarc par la pose d'un panneau alloué :** cet emplacement est privé et le carrefour est très dangereux.
- **À la demande du Club Vosgien, un second emplacement à proximité de l'aire pourrait être aménagé à l'entrée est du site,** sous réserve d'une capacité limitée à 5 places et sans impact sur les paysages et les milieux, avec enherbement des emplacements.
- **Dans l'hypothèse d'interdiction de circulation sur la route du Pont des Fées, il faudra sans doute institutionnaliser la possibilité de stationnement (4 à 5 places) côté Saint-Amé,** au carrefour de la route des Sous (à 700m environ, à l'ouest du Pont des Fées - Cf. Schéma page suivante). Dans ce cas, il faut vérifier si la sur largeur actuelle présente une assise suffisamment stable et la renforcer si besoin avec la mise en place d'un mélange terre-pierre à enherber.
- **Favoriser une communication sur les multiples possibilités de stationnement sur le piémont à l'extérieur du site classé :** abords de la gendarmerie, Celles, le Faing de la Maix, entrée de la carrière de Saint-Amé (Cf. schéma page suivante).

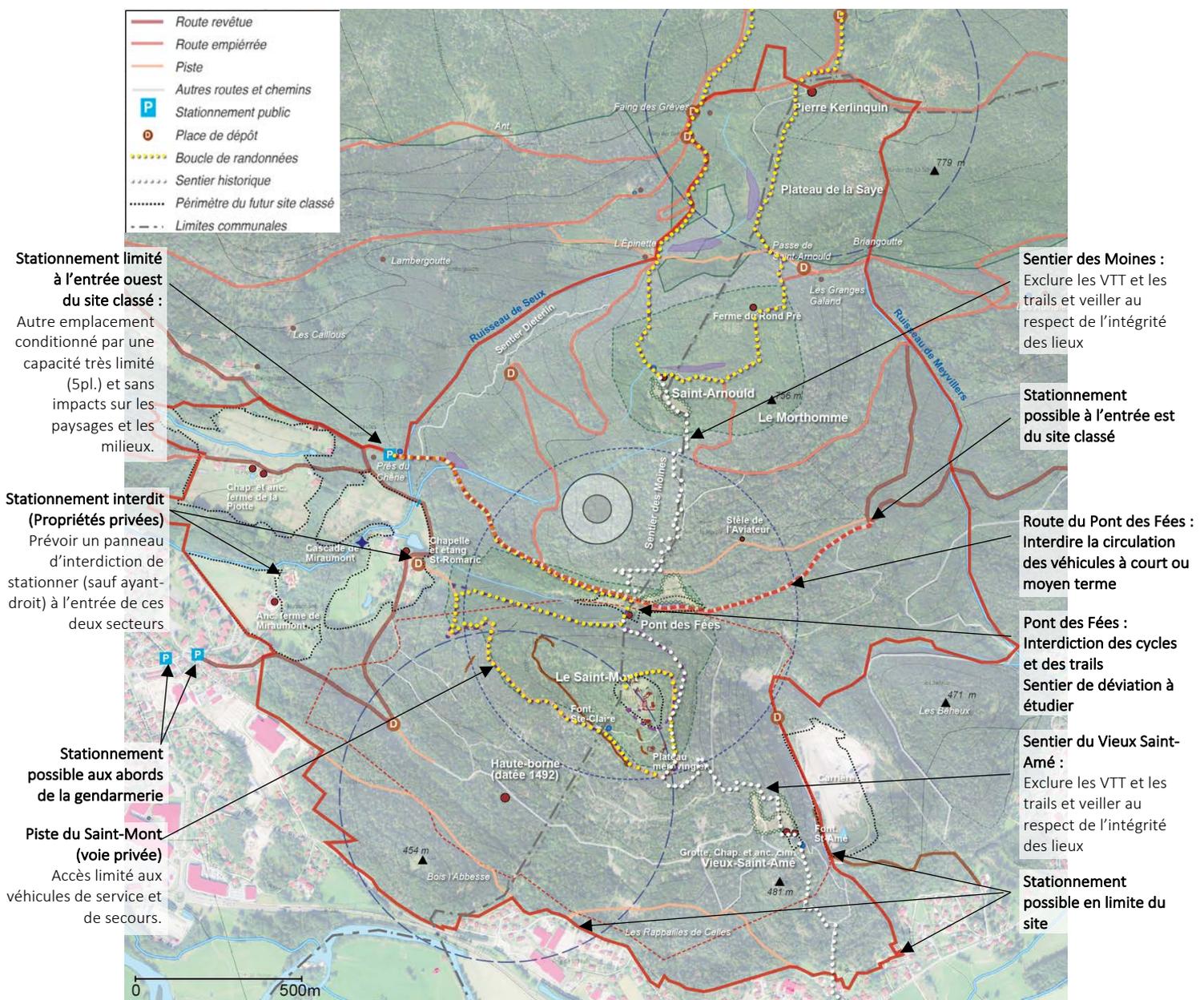
• Modalités pour les modes doux :

- **L'usage du VTT est à limiter sur les sentiers étroits, escarpés et présentant des empièvements ou des secteurs sensibles à l'érosion.** Les deux sentiers historiques, Sentier des Moines et sentier de Saint-Amé, sont particulièrement concernés. Un arrêté communal peut acter cette décision en cas de constats multiples. Les trails sont également à interdire sur ces sentiers.
- **Éviter le positionnement de range-vélos sur ou contre des secteurs sensibles :** les installer à distance des vestiges archéologiques, des zones humides, des zones présentant des risques d'érosion... Le choix de modèles de range-vélos doit également être compatible avec le site classé en ciblant un dispositif à moindre impact visuel (voir Orientations C2).
- **Interdire l'accès au Pont des fées aux cycles motorisés ou non,** en raison de la grande sensibilité de l'ouvrage à l'érosion. Étudier rapidement une solution de sentier en alternative (Cf. Orientations A2.4).

• Modalité de découverte par les itinéraires de randonnées :

- **Maintenir le réseau actuel actuellement identifiable sur la carte IGN**, constitué par le réseau du club Vosgien et le GR5F. Les deux boucles labellisées par la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales « Le Saint-Mont » et « Autour de la Pierre Kerlinquin » s'appuie sur ce réseau.
- **Maintenir aussi le niveau mesuré d'équipements alloués** (Signalétique et mobilier).
- **Engager rapidement une étude de scénarios de sentier en déviation du Pont des Fées** (Cf. Orientations A2.4).
- **Identifier en tant que sentier « quiétude renforcée » la boucle proposée autour de la Pierre Kerlinquin.**
- **Interdire la pratique des VTT sur les sentiers étroits, escarpés et sensibles à l'érosion** (Cf. Ci-dessus / modalités pour les modes doux).
- **Limiter la détérioration des sentiers et des sites par les engins de débardage** en mettant en place un **protocole d'intervention** avec état des lieux avant travaux et une remise en état ciblée si besoin.

Compléter, de manière collaborative, l'inventaire des éléments de paysages des sentiers emblématiques comme le sentier des Moines et le sentier du Vieux Saint-Amé : repérage des murets en pierres sèches, des séquences de calade, des arbres et milieux remarquables...



Principales recommandations pour les accès, la découverte et les parcours au sein du site du Saint-Mont.

ORIENTATIONS C2. ÉQUIPER SOBREMMENT LE SITE DU SAINT MONT ET SES ABORDS

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Les découvertes au Saint-Mont conduisent à une attente et à une fréquentation plus forte du public. Les équipements encore sommaires il y a quelques années se sont bien enrichis depuis en partie grâce à l'implication de l'association Pour le Saint-Mont.

L'enjeu principal est d'équiper le plus justement et sobremment le site classé pour qu'il garde son intégrité et sa qualité dans le registre d'espace naturel à valeur patrimonial. Les équipements devront être particulièrement limités et ciblés pour répondre aux enjeux de quiétude et de fragilité archéologique du site.

• Maison du Saint-Mont :

➤ Voir Orientations A3.4

• Projet d'interprétation des découvertes archéologiques :

➤ Voir Orientations A2

• Recommandations générales pour les sols :

- Les revêtements de sol doivent rester dans le registre du "rustique" (pelouse, grave naturelle, pierre naturelle en calade...) et perméables (infiltration des eaux de pluie et préservation d'un sol vivant qui respire, indispensable pour la végétation et la microflore et microfaune du sol). Proscrire toute imperméabilisation du sol et tout terrassement pour préserver le socle archéologique.
- Favoriser le principe du mélange terre-pierre enherbé en alternative aux sols en grave ou stabilisé. Le bois et le BRF (bois raméal fragmenté) sont deux autres alternatives pour limiter l'érosion liée au surpiétinement (sous les bancs ou en seuil de bâtiment...).

• Recommandations générales pour le mobilier et la signalétique :

- Limiter les installations qui engagent ou accentuent l'artificialisation des sites et qui nécessitent des investissements et de la maintenance. Le mobilier sera ciblé sur sa fonctionnalité et son aspect sobre (moindre impact visuel). Il sera à limiter en nombre. Les emplacements seront choisis en adossement à des structures paysagères (lisières, arbres, murets, construction...) pour éviter d'encombrer les espaces « vides », rares sur le site, et de porter atteinte aux vues offertes.
Tout projet de pose de mobilier est soumis à autorisation spéciale dans le périmètre du site classé. Prendre contact le plus en amont possible à l'avis des services de l'État pour son aspect et son emplacement.
- Le bois massif, d'aspect brut, sera le matériau principal à favoriser pour le mobilier (pas de peinture ni de lasure ou autre traitement coloré). Le mobilier de type bancs et tables de pique-nique pourra être choisi dans le catalogue de l'ONF dans des gammes courantes et simples (Cf. Images de référence page suivante).
Les supports métalliques nécessaires à certains éléments de signalétiques devront être de teinte sombre et mate se rapprochant d'un ton du nuancier indicatif page suivante. Les bancs blancs actuels gagneront à être repeints dans une couleur plus foncée se rapprochant de la gamme proposée dans ce nuancier indicatif.
- Le choix d'absence de poubelle actuellement fait pour le site est à maintenir : chaque visiteur gère ses déchets !
Prévoir un rappel sur le respect de la propreté dans les panneaux d'accueil à l'entrée du site.
- Le principe de haie végétale bordant les terrasses devra être maintenu, un dispositif de grillage simple torsion ou de clôture en échelas de châtaignier pourra être mis en place en cas de défaillance de la haie et de risque de chute. Dans ce cas, ce dispositif s'accompagnera de plantations d'arbustes d'essences champêtres en mélange, supportant bien la taille (troène, églantier, viornes, noisetier...) ou de plantes type lianes (chèvrefeuille, lierre, clématite...). Ces essences seront locales et non horticoles et pourront être constituées de plants issus du site et transplantés.
- Les garde-corps seront utilisés avec parcimonie. Ils seront en bois ou métalliques en fonction du contexte paysager : le métal étant plus léger, il peut être plus adapté à certaines configuration que le bois. Dans le cas de choix de garde-corps en bois, reprendre le principe du garde-corps de la grande terrasse sud (plateforme D). Ponctuellement, si besoin, faire usage de fascine (haie sèche en bois mort : pieux battus garnis de fagots) ou de clôture en échelas de châtaignier.
- Pour les range-vélos, on ciblera un dispositif simple, de moindre impact visuel : une structure-bois horizontale autostable, posée au sol, sans émergence et fixée sur pieux battus ou par simple fer à béton enfoncés dans le sol - Cf. modèle ONF / Biscarosse page suivante.
- Les éléments de signalétique respecteront les grands principes illustrés page suivante et reprendront les principes courants du projet d'interprétation du Massif du Fossard. Prévoir en plus un panneau d'information sur les règles d'usage du site à poser à l'entrée de la Maison du Saint-Mont sur lequel on peut apposer les informations d'actualité. Panneau en bois avec châssis vitré standard - Dimensions à limiter à un format A1 (8 A4). La multiplication des support est à éviter : une fois le projet de signalétique réalisé, il faudra limiter la pose de nouveaux éléments et poser régulièrement la question de la mutualisation, voire la suppression de certains supports pour éviter l'éparpillement et la non-coordination des informations.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint-Amé
- > La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > L'ONF, gestionnaire des forêts communales de Saint-Amé et de Saint-Étienne-Lès-Remiremont
- > Club vosgien
- > Autres partenaires au cas par cas

Nuancier indicatif pour le mobilier (bancs à repeindre, supports métalliques...)

Rouge foncé Bleu gris foncé Brun gris foncé Vert gris foncé Gris foncé

RAL3005	RAL5008	RAL8019	RAL6009	RAL7016
RAL3007	RAL5011	RAL8022	RAL6012	RAL7021

Ce nuancier n'est pas exhaustif, il indique les tendances : il est important d'évaluer la tonalité du fond de scène et de choisir un ton neutre, plutôt foncé (valeur de gris supérieure à un noir à 50%) pour que l'élément se fonde visuellement. La finition sera mate s'il s'agit d'un support très lisse, pour éviter les effets de reflets lumineux et de forts contrastes. Les fonds blancs et clairs sont à éviter sur les panneaux d'information. Source : A Ciel Ouvert.

Modèle de référence pour les bancs et les tables de pique-nique (ou équivalent / à titre indicatif :



Banc – Ligne Équarri



Banc– Ligne Duo



Banc fauteuil PMR



Table de Pique-nique « tout terrain » – Ligne Rondin



Table et bancs – Ligne Design

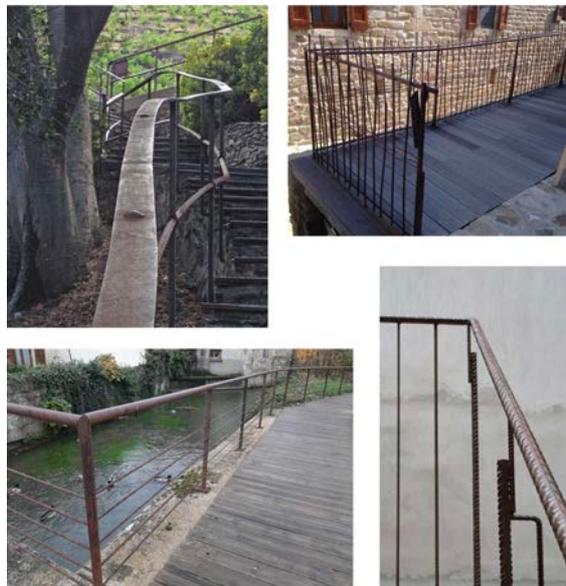


Table et bancs – Ligne Équarri

Range-vélo en bois : modèle Biscarosse (ONF)



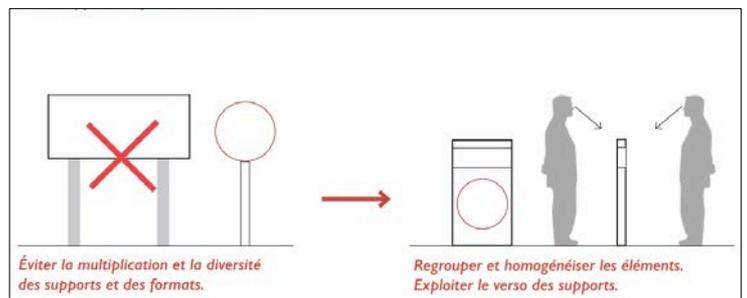
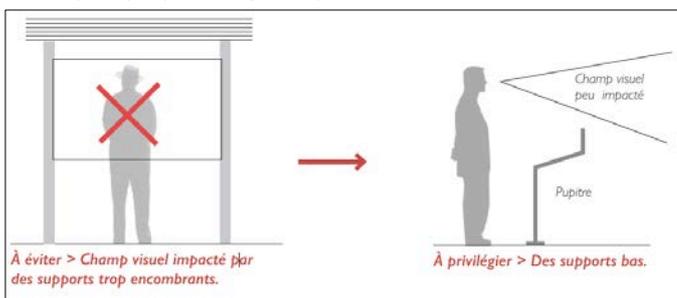
Exemple de garde-corps métallique



Haie sèche ou fascine pour mise à distance du public.



Grands principes pour la signalétique :



ORIENTATIONS C3. ENTRETIEN DURABLEMENT LE SITE DU SAINT MONT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Principaux enjeux : respecter le site et ses caractères historiques, paysagers et naturels dans les opérations d'entretien, optimiser l'entretien en faveur de la qualité paysagère et environnementale du site, assurer le confort et la sécurité du public.

Rappel : tous les travaux qui modifient l'état ou l'aspect d'un site classé sont soumis à autorisation.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint-Amé
- > Les associations : Pour le Saint-Mont, les Amis du Vieux-Saint-Amé, le Club Vosgien.
- > La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > L'ONF, gestionnaire des forêts communales de Saint-Amé et de Saint-Étienne-Lès-Remiremont
- > Autres partenaires au cas par cas

• Entretien du réseau de routes, de pistes et de sentier :

- **Recommandations générales** : Éviter les terrassements, l'imperméabilisation des sols et l'apport de matériaux extérieurs, limiter les manœuvres des engins d'entretien et les empiètements sur les accotements enherbés, maintenir ou conforter le dispositif de gestion des eaux pluviales en gestion alternative et simple (entretien régulier des fossés sans atteinte à la flore, revers d'eau en bois à poser si nécessaire et à remplacer régulièrement...).

Rappel : le comblement de nid de poule avec des matériaux à l'identique est considéré comme de l'entretien courant, non soumis à autorisation préalable.

• Orientations de gestion du couvert arboré :

- **Plus particulièrement aux abords des sentiers et des sites remarquables qui seront plus fréquentés par les visiteurs : prévoir un suivi phytosanitaire des arbres, qui couvre la commune dans ses responsabilités et pour programmer des coupes ou l'allègement de couronne d'arbres, ainsi que le renouvellement du patrimoine arboré :**
 - **Faire expertiser le patrimoine arboré par un phyto-écologue tous les 3 à 5 ans** pour connaître son état phytosanitaire et mécanique mais aussi sa valeur écologique (abri pour certaines espèces). Cela permet d'opérer des soins curatifs ou préventifs, de supprimer les bois morts qui risquent de tomber et d'engendrer des accidents sur les visiteurs et des détériorations sur les ouvrages.
 - **Supprimer les arbres menaçants car devenus dangereux et les espèces envahissantes** qui peuvent nuire à la qualité des milieux écologiques et poser des problèmes d'entretien du site.
 - **Confier les opérations de taille et de soins sur les arbres remarquables à des entreprises spécialisées** (notamment les sujets sur le sommet du Saint-Mont).
- **Protéger les sujets remarquables ou d'avenir, les sujets de valeur écologique, notamment lors des travaux à exécuter dans leur environnement proche**, en définissant un protocole de mise à distance par des clôtures provisoires, de préservation du socle archéologique et une sensibilisation des entreprises d'exploitation. Veiller particulièrement à ne pas endommager le système racinaire.
- **Respecter les effets de lisière** en pratiquant un entretien adapté, afin de favoriser un ourlet composé et profond.
- **Maintenir les souches en places, éviter le déracinement des arbres** qui pourrait endommager des vestiges et la circulation de l'eau souterraine. Maintenir des arbres morts en place (chandelles) pour favoriser des habitats naturels, sauf en cas de risque de chute dans des secteurs de fréquentation du public.

• Orientation de gestion des espaces ouverts :

- **Intégrer une gestion différenciée des espaces enherbés, en particulier sur les plateformes B, C et F, en fauchant de manière plus soutenue les secteurs de vestiges, les cheminements à favoriser et aux abords de la Maison du Saint-Mont (notamment plateforme D) :**
 - **Pratiquer la fauche tardive**, pas avant la fin juin et à la fin septembre si besoin jusqu'à mi-octobre pour que les espèces végétales puissent effectuer l'ensemble de leur cycle de reproduction et que la faune trouve refuge dans les hautes herbes (il faut laisser les fleurs monter en graine pour avoir une floraison la saison suivante). Ainsi, l'aspect va évoluer vers une prairie fleurie et restera tout à fait acceptable tout en limitant l'entretien.
 - **Lors des opérations de tonte, éviter tout choc avec les végétaux et ouvrages rencontrés.**
 - **Au sein même de l'espace prairial, on peut varier le mode d'entretien** en réalisant par exemple une tonte plus fréquente aux abords des vestiges et pour réaliser des allées. Cela souligne la gestion et rassure le citoyen.
 - **Faucher à 10 cm de hauteur minimum** pour éviter de décapier les sols et d'abîmer les vestiges archéologiques mais aussi de détruire les nids de pollinisateurs situés plus bas.

- **Ne pas faucher toute la surface en une fois**, pour laisser des zones refuges à la petite faune et une source de nourriture. Lorsque c'est possible, **réaliser une fauche centrifuge** (du centre de la parcelle vers l'extérieur) permettant à la faune de s'échapper sur les côtés. Modérer la vitesse des engins pour laisser le temps aux insectes de se déplacer. Afin de laisser une zone de refuge à la faune durant toute la saison et de diversifier les milieux, il peut être aussi intéressant de **maintenir une partie de la prairie sans fauche**.
 - **Laisser l'herbe coupée faner et s'assécher** quelques jours sur place avant de la retirer. Les insectes ont ainsi le temps de quitter le foin pour passer sur l'herbe vivante et les graines se déposent sur le sol pour un ressemis naturel.
 - **Les produits de fauche seront exportés** pour favoriser l'appauvrissement du sol et l'expression de la banque de graines du sol, dans le but d'obtenir une plus grande diversité végétale d'année en année. Les produits de tonte peuvent être stockés et compostés dans un coin, utilisés comme mulch (en faible épaisseur, 1 à 2 cm, sinon risque de fermentation et de brûlures) au pied des végétaux.
- **Ne pas introduire d'essence horticole ou décorative** (cas des abords de la chapelle du Vieux Saint-Amé), remplacer progressivement celles qui sont en place par un cortège de plantes plus adaptées aux milieux naturels et ambiances de clairières.
- Choisir des plantes issues de la palette locale, cultivées localement de préférence et d'origine sauvage, peu gourmandes en eau, adaptées aux milieux en place (humide, sec, caillouteux, ombragé, exposé...), en ciblant le label national Végétal Local. Les opérations de repiquage ou de transplantation de plantes issues des abords sont bienvenues si elles ne portent pas atteinte aux sites d'origine.
- **Ne pas « nettoyer » trop drastiquement les sols naturels et les enrochements, qui hébergent une biodiversité spécifique (mousses, lichens, petites faunes...)**



Exemple de gestion différenciée : une simple tonte de l'allée tous les 15 jours à 3 semaines et une fauche tardive fin juin sur le reste de l'espace permettent de renforcer la qualité de la prairie en favorisant la biodiversité tout en agrémentant les paysages ! Cela permet aussi d'alléger l'entretien.

Axe D : Maîtriser les paysages bâtis en franges du site du Saint Mont.

• Rappel du contexte et des enjeux :

Les franges en piémont du site classé constituent des séquences de seuils et d'entrées dans le site classé.

La partie ouest autour de la Piotte, Saint-Romary et Miraumont présente des espaces encore ouverts assurant un rôle de mise à distance du Saint-Mont et du Morthomme. Ce secteur est particulièrement identifiable depuis la mairie de Saint-Étienne (covisibilité), avec une logique de composition étagée des hameaux. Actuellement encore utilisé pour les animaux, il peut faire l'objet de demande d'aménagement (hangars, abris à bestiaux, installations légères, habitats insolites...) et tend à s'enfricher par endroit.

Les franges bâties plus au sud en contact avec l'espace boisé (piéd du Bois l'Abbesse / Saint-Étienne et hameau de Celles / Saint-Amé) présentent des caractères assez hétérogènes conférant un paysage périurbain assez banalisé.

Dans ce contexte, les principaux enjeux à cibler sont :

- **La qualité paysagère des hameaux** : présence d'édifices historiques liés au Saint-Mont (fermes et chapelles) ;
- **La fragilité des espaces ouverts autour des 3 hameaux « historiques »** à l'ouest du Saint-Mont avec un zonage du PLU actuellement peu approprié ;
- **Les vues vers le Saint-Mont depuis Saint-Étienne**, en covisibilité des replats plus ou moins urbanisés qu'il faut maîtriser ;
- **Les impacts des paysages bâtis sur le piémont du site classé** : qualité paysagère médiocres des franges-sud bâties au contact des paysages boisés (arrière des jardins / clôtures / nivellements / stockage malvenu / imperméabilisation des sols / plantations exogènes...);
- **Les impacts de la carrière de Saint-Amé** et le devenir de ses paysages après exploitation.

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE / AXE D

- **PRÉSERVER LES PAYSAGES A L'OUEST DU SAINT-MONT**
Points de vue, ouverture, structures arborées ou champêtres, ruisseau et zone humides, composition étagée des hameaux...
- **VALORISER LES ÉDIFICES ANCIENS DONT L'HISTOIRE EST LIÉE A CELLE DU SAINT-MONT**
- **MAÎTRISER LES PAYSAGES DE FRANGES URBANISÉES AU CONTACT DES PAYSAGES BOISÉS DU PIÉMONT**
- **ANTICIPER LES PAYSAGES DE LA CARRIÈRE**

• ORIENTATIONS DE GESTION D

Page :

D1. Maîtriser l'évolution des secteurs de la Piotte, Saint-Romary et Miraumont	63
D2. Maîtriser les limites des paysages bâtis au contact de la forêt	69
D3. Limiter les impacts de la carrière sur le site du Saint-Mont durant son exploitation et anticiper les paysages de l'après-carrière	75

ORIENTATIONS D1. MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES SECTEURS DE SAINT-ROMARY, LA PIOTTE ET MIRAUMONT

• Rappel des principaux constats et enjeux :

Les hameaux de Saint-Romary, la Piotte et Miraumont se sont constitués autour de 3 fermes historiques qui dépendaient du Saint-Mont. Installés sur des replats, leurs finages respectifs sont encore occupés par des espaces naturels ou agricoles qui assurent une transition de qualité entre le Massif du Fossard et la ville de Saint-Étienne-lès-Remiremont, en offrant des premiers plans bien composés au pied du Saint-Mont et du Morthomme.

Les espaces bâtis subissent pourtant des transformations pas toujours en accord avec l'esprit des lieux et la commune rencontre des difficultés dans la gestion des sols : les espaces non-bâties ont fait l'objet de plusieurs demandes d'aménagement : hangar agricole, habitat insolite... qui pourraient fortement artificialiser les lieux et impacter les vues.

Principaux enjeux :

- Maintenir la qualité des paysages bâtis et des abords et maîtriser les évolutions urbaines. Les anciennes fermes du Saint-Mont constituent des témoignages confortant la valeur historique du site classé.
- Limiter la fermeture des espaces et préserver voire retrouver les rapports visuels avec le Saint-Mont et le Morthomme
- Préserver les derniers espaces ouverts du flanc inférieur du Fossard

Rappel : tous les travaux qui modifient l'état ou l'aspect d'un site classé sont soumis à autorisation.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > La commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont
- > La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > Autres partenaires au cas par cas

• Orientations générales :

- > **Maintien des espaces ouverts, voire reconquête, avec préservation des points de vue majeurs** (vers le Saint-Mont, vers Saint-Étienne-lès-Remiremont).
- > **Respecter les logiques de composition paysagère et d'habitats naturels** (prairies bordées de haies, landes et bandes boisées sur les pentes fortes). **Valoriser les zones humides** (ruisseau des Seux, et abords notamment sa cascade, Ruisseau de Xénois, sources et marais de la Piotte...).
- > **Valoriser le tissu ancien**, notamment les fermes blocs traditionnelles et des deux chapelles de la Piotte (1690) et de Sainte-Claire (fin XVIIIe s.).
- > **Maîtriser l'évolution du tissu bâti des hameaux autour de ces ensembles bâtis anciens** : aspects extérieurs des constructions, extensions, annexes, stationnements et garages, clôtures, végétation...
Ces séquences, situées sur le flanc inférieur des versants du Fossard, sont perçues comme des isolats du piémont forestier du Fossard, en covisibilité avec le Saint-Mont et le Morthomme, en particulier depuis la mairie de Saint-Étienne (Cf. Planche de photographies page suivante). **Toute intervention susceptible de générer des impacts visuels majeurs devra être évaluée depuis les principaux points de vue distribués dans la vallée et par la route principale d'accès au site.**
- > **Prendre en compte la qualité de ces espaces dans le document d'urbanisme de la commune**, en y appliquant des zonages plus adaptés et mieux encadrés réglementairement et en y adjoignant des orientations d'aménagement et de programmation sectorisées (OAP), qui peuvent s'appuyer sur les orientations spatialisées sur les cadrages ci-après, en les précisant et les complétant.
- > **Assurer une veille paysagère en reconduisant tous les 2 ou 3 ans les photographies repérées sur les cadrages** (Cf. pages suivantes). D'autres points de vue pourront être identifiés pour ce type d'actions.
- > **Une politique d'acquisition des derniers espaces ouverts du piémont** pourrait être engagée pour assurer sur le long terme le maintien d'habitat naturel favorisant la qualité des paysages écrins à l'ouest du Saint-Mont.

Les cadrages sur chacun des hameaux, pages suivantes, précisent ces orientations en les spatialisant. Ils peuvent préfigurer des OAP allouées à compléter et actualiser lors de la prochaine révision du PLU de Saint-Étienne-lès-Remiremont.

• Orientations spécifiques aux constructions et à leurs abords :

- > Se référer aux fiches-conseil de l'UDAP des Vosges⁴
- > Les demandeurs peuvent aussi se diriger vers le CAUE des Vosges, notamment pour des conseils sur les constructions neuves ou pour des rénovations, extensions de constructions récentes.
- > Pour ce qui concerne les abords, se référer à la fiche conseil allouée du CAUE⁵.

⁴ <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Ressources/fiches-conseils-udap/Meurthe-et-Moselle>

⁵ http://www.caue88.com/seam/resource/directMedia/YbmVKckrAvir_q-KlQLHScGPMiyqoMS-?binaryFileId=4149&cid=428

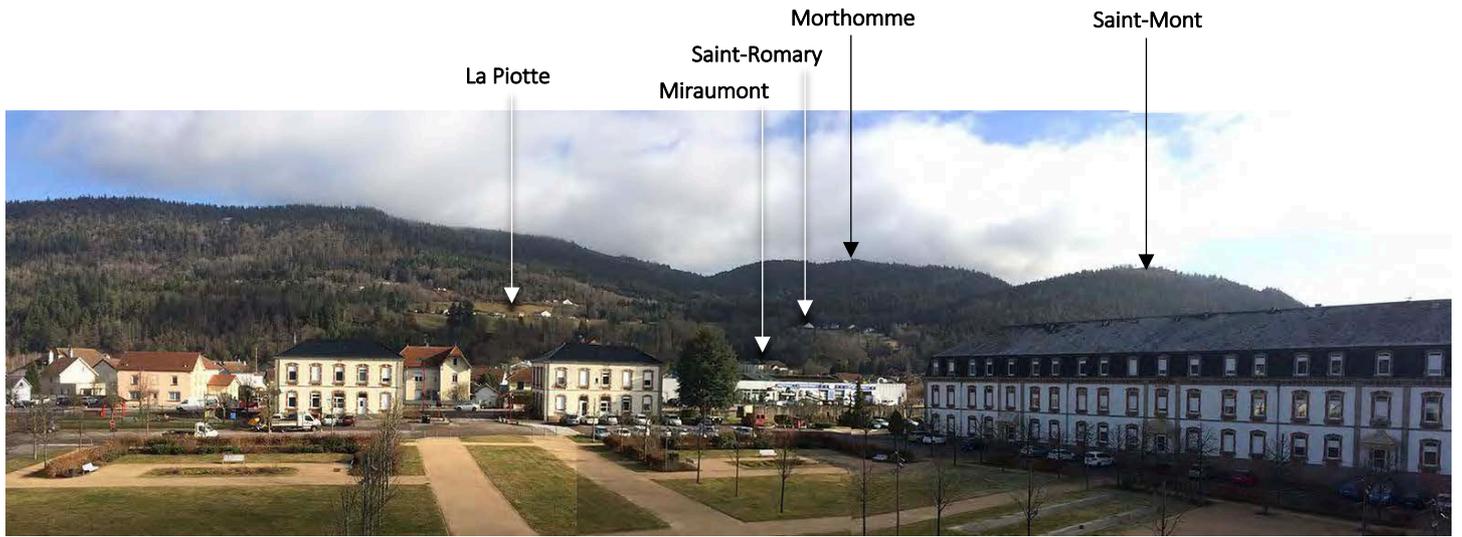


Photo panoramique prise depuis la mairie de Saint-Étienne-Lès-Remiremont

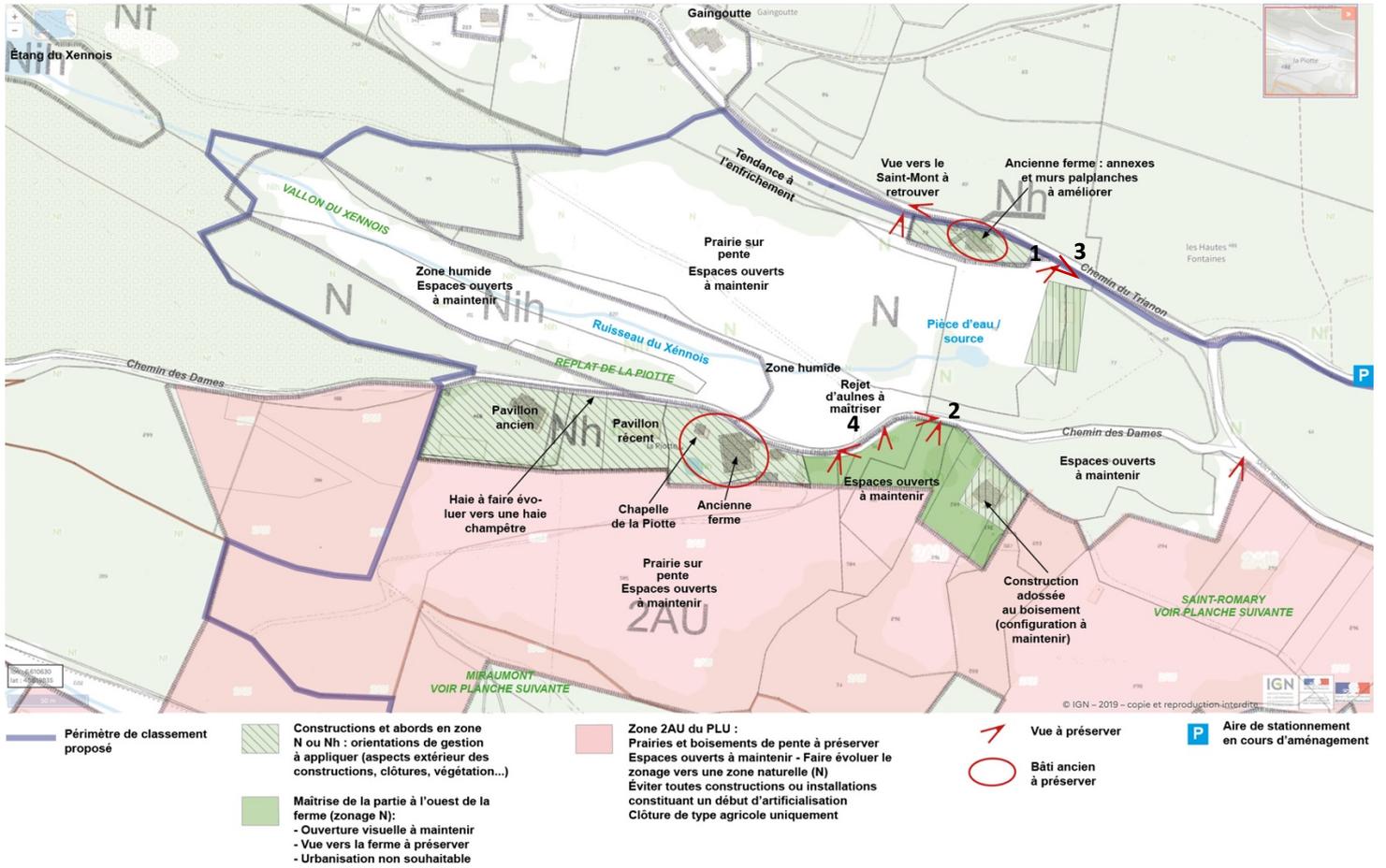


Zoom vers la Piotte

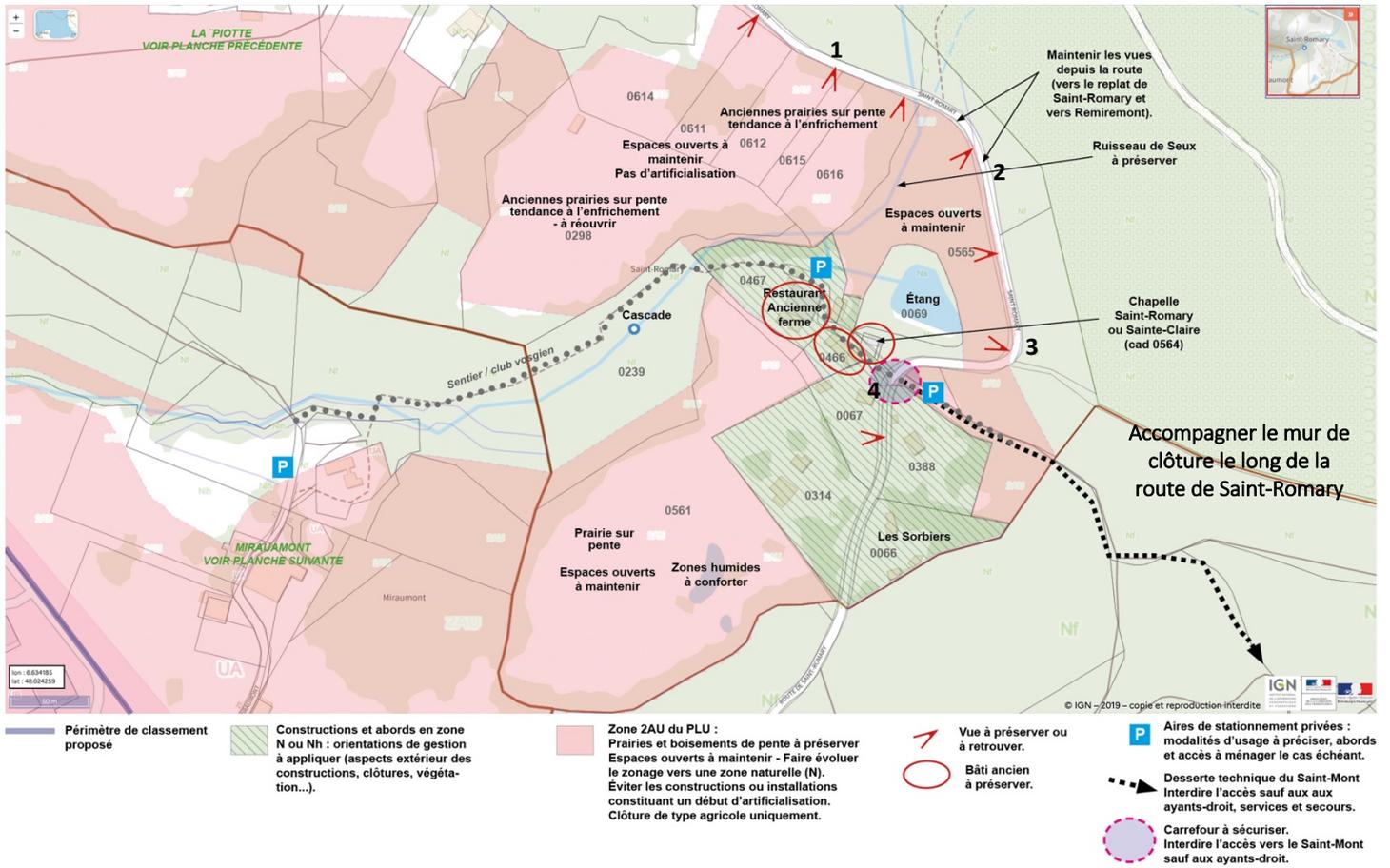


Zoom vers Saint-Romary et Miraumont

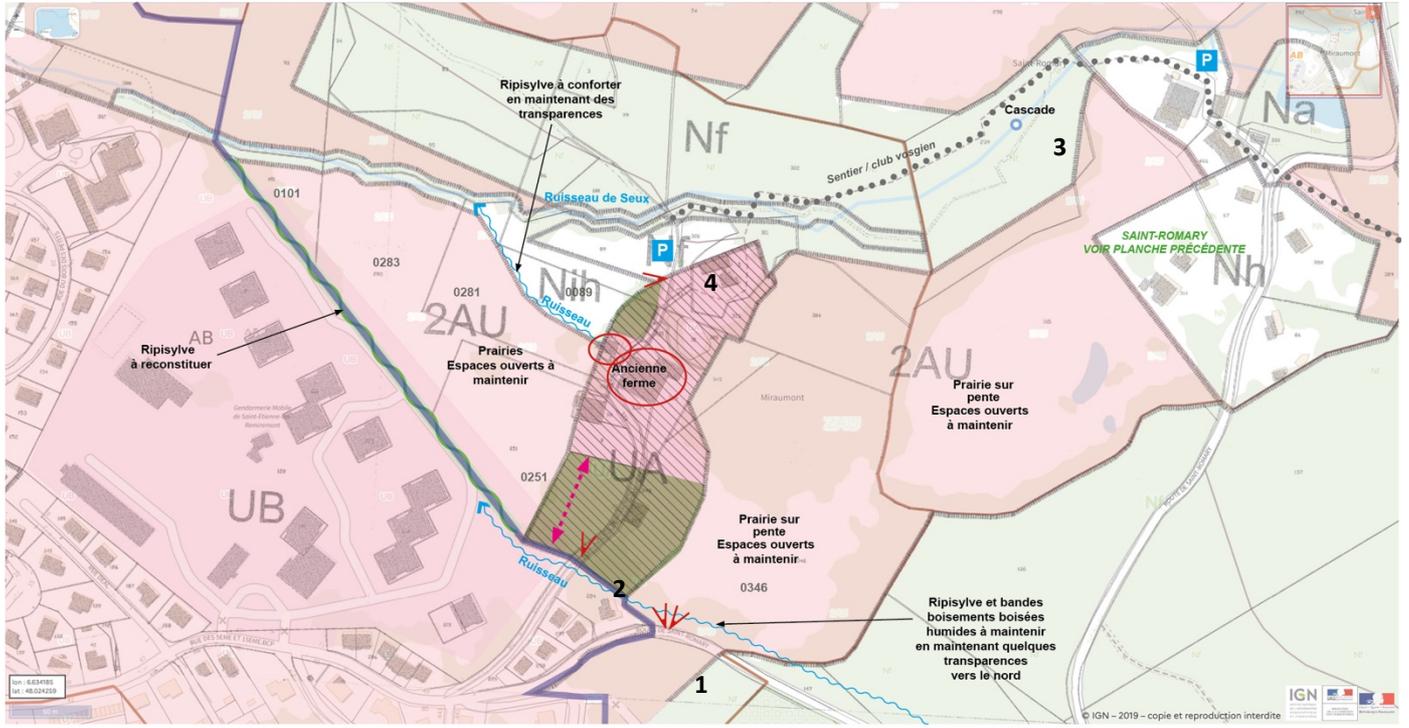
• Orientations pour le secteur de la Piotte – Cadrage 1:



• Orientations pour le secteur de Saint-Romary – Cadrage 2 :



• Orientations pour le secteur de Miraumont – Cadrage 3 :



- Périmètre de classement proposé.
- Zone 2AU du PLU au sein du classement : Prairies et boisements de pente à préserver. Espaces ouverts à maintenir - Faire évoluer le zonage vers une zone naturelle. Éviter toutes constructions ou installations constituant un début d'artificialisation. Clôture de type agricole uniquement.
- ▨ Constructions et abords en zone UA : orientations de gestion à appliquer : (mise à distance de la ville, mise en valeur des cônes de vue, aspects extérieur des constructions, clôtures, végétation...)
- ▨ Maitrise de la périphérie du hameau : Urbanisation non souhaitable ou sous conditions très cadrées. objectif : maintenir l'identité du hameau autour de l'ancienne ferme.
- - - - - Mise à distance à maintenir (espace de respiration)
- Orientation de gestion pour mieux gérer l'interface avec le futur site classé : reconstitution d'une ripisylve multistratée (3 à 5m de large minimum)
- P Aire de stationnement privée : modalités d'usage à préciser, abords et accès à ménager le cas échéant
- ↗ Vue à préserver ou à retrouver.
- Bâti ancien à préserver.



• Rappel des principaux constats et enjeux :

Les paysages bâtis au contact de la forêt présentent des hétérogénéités d'occupation du sol plus ou moins compatibles avec des lisières de qualité : parfois l'espace boisé semble se poursuivre en arrière des jardins, mais dans la plupart du temps, on constate une certaine artificialisation des sols. Les clôtures sont également très diverses. L'ONF assure des coupes de sécurité régulières le long des chemins et des limites. Quelques séquences sont longées par des voies publiques comme le Bois l'Abbesse et le Faing de la Maix. Les accès à la forêt et au site classé restent assez confidentiels et peu valorisés sur l'aspect paysager, mais certaines séquences ont gardé un bel aspect, avec des lisières installées sur des escarpements rocheux.

Principaux enjeux :

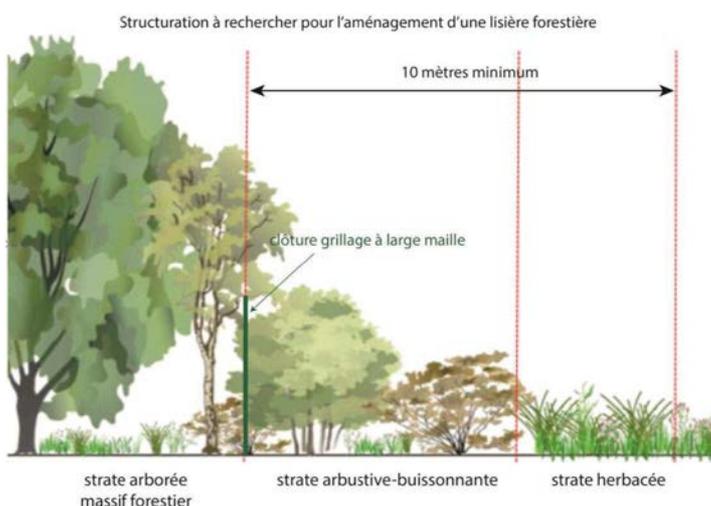
- Préservation des lisières forestières.
- Valorisation des itinéraires d'approche et des entrées dans le site classé

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- > La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- > Les communes de Saint-Étienne-lès-Remiremont et de Saint-Amé
- > La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales
- > Propriétaires privés au cas par cas

• Soigner les lisières et les limites avec les espaces urbanisés :

- **Soigner les lisières, notamment en fond de parcelle privée, au contact des espaces forestiers : Respecter la configuration en ourlet multistraté (« lisière étagée ») et éviter tout terrassement au contact de la forêt.**
Une mise à distance minimale est à respecter, elle correspond au moins à la projection de la couronne sur le sol de l'ourlet de la lisière. Au-delà, il faut favoriser une strate herbacée (Cf. schéma de principe ci-dessous).
- **Maîtriser l'aspect des clôtures au contact de la forêt :**
Éviter les fondations, préférer des clôtures métalliques sur pieux battus (dans l'idéal, clôture à ursos sur pieux en bois, avec maille assez large pour le passage de la petite faune – Cf. photo de référence ci-dessous).
Une haie de type champêtre peut accompagner des clôtures : Éviter les haies monospécifiques (tuyas, lauriers...) et préférer une haie de type champêtre : choix d'essences locales non horticoles pour une haie multistraté en port libre, afin qu'elle puisse conforter le rôle de la lisière. Favoriser l'origine locale en s'appuyant sur les pépinières labellisés Végétal Local tout en enrichissant la palette de quelques essences plus méridionales, résilientes au changement climatique.



Exemple de traitement de la lisière au contact de zone d'habitations, pour favoriser la biodiversité. Extrait du PLU d'Orsay.



Exemple de clôture ursos sur pieux battus en lisière boisée

• **Mettre en valeur quelques séquences d'entrée dans le site classé (Cf. pages suivantes, cadrages 1 à 5):**

➤ **Entrée par la route de Saint-Romary - Cf. cadrages 1 et 1bis :**

C'est l'entrée principale dans le site classé. Ce seuil, après le carrefour de Miraumont présente des pentes marquées et on rentre très vite dans les ambiances forestières. **Les parcelles bâties présentent leur rives sans clôtures et sans dispositif de soutènement marqué, gage de qualité paysagère, ces principes sont à maintenir. Au-delà les parcelles sont du registre naturel, sans construction ni autre aménagement et doivent être maintenues dans ce registre.**

Cas de la résidence des Coquelicots qui souhaite étendre son parking : limiter l'extension en maintenant une mise à distance de la lisière et en soignant les nivellements.

➤ **Accès au chemin du Bois l'Abbesse par le chemin de la Queue de l'étang - Cf. cadrages 2 et 3 :**

La Forêt communale longe le chemin, il faut limiter le stationnement des véhicules notamment les camions contre la lisière.

Au-delà, l'entrée de la forêt a fait l'objet d'un échange de terrain pour optimiser un lotissement. Une nouvelle lisière devra être reconstituée, les clôtures contre la forêt communale devront être transparentes, en grillage ursus sur pieux bois battus. Les constructions ainsi que tout aménagement risquant d'artificialiser les sols devront être mis à distance de la limite forestière (8 à 10m).

Plus au sud, les parcelles 0398 ; 0399 et 0400, en vue de la route, correspondent à des escarpements rocheux à préserver de tout aménagement y compris les clôtures (Cf. cadrage 3). Leur vocation naturelle doit être affirmée. Le petit ru dévalant la pente doit également être préservée.

➤ **Reconstituer une ripisylve le long du ru du Bois l'Abbesse, à l'entrée du chemin du Bois l'Abbesse - Cf. cadrage 4 :**

La valorisation des abords de ce petit ruisseau pourrait constituer une belle entrée au chemin du Faing de la Maix, qui emprunte le petit vallon au creux du Bois l'Abbesse - Parcelles principalement concernées : 1094 et 0047.

Le petit ruisseau est actuellement entièrement nu, et met exergue les soubassements maçonnés des clôtures et les constructions hétérogènes. Les emprises sont assez étendues pour un projet de végétalisation reconstituant sa ripisylve.

➤ **Embellir la rue du Bois des Abbesses par des plantations champêtres pouvant accueillir du stationnement - Cf. cadrage 4 :**

La rue du Bois des Abbesses est suffisamment large pour envisager l'étude d'un projet de reconquête de l'espace public : quelques arbres en bouquets pourraient sans doute prendre place en ponctuation, en fonction des emprises et de la localisation des réseaux. On peut également réfléchir à quelques places de stationnement soit sur l'accotement enherbé (à maintenir en herbe), soit coté trottoir.

L'espace situé plus à l'est (moitié est de la parcelle 0047) doit être maintenue enherbé et libre de toute installation car elle sert de plateforme de débardage. Au-delà : travailler les franges de la zone urbanisée en plantant une haie champêtre le long des clôtures, là où les emprises le permettent, et étudier les mutualisations possibles pour le stationnement.

➤ **Seuil du chemin du Vieux Saint-Amé - Cf. cadrage 5 :**

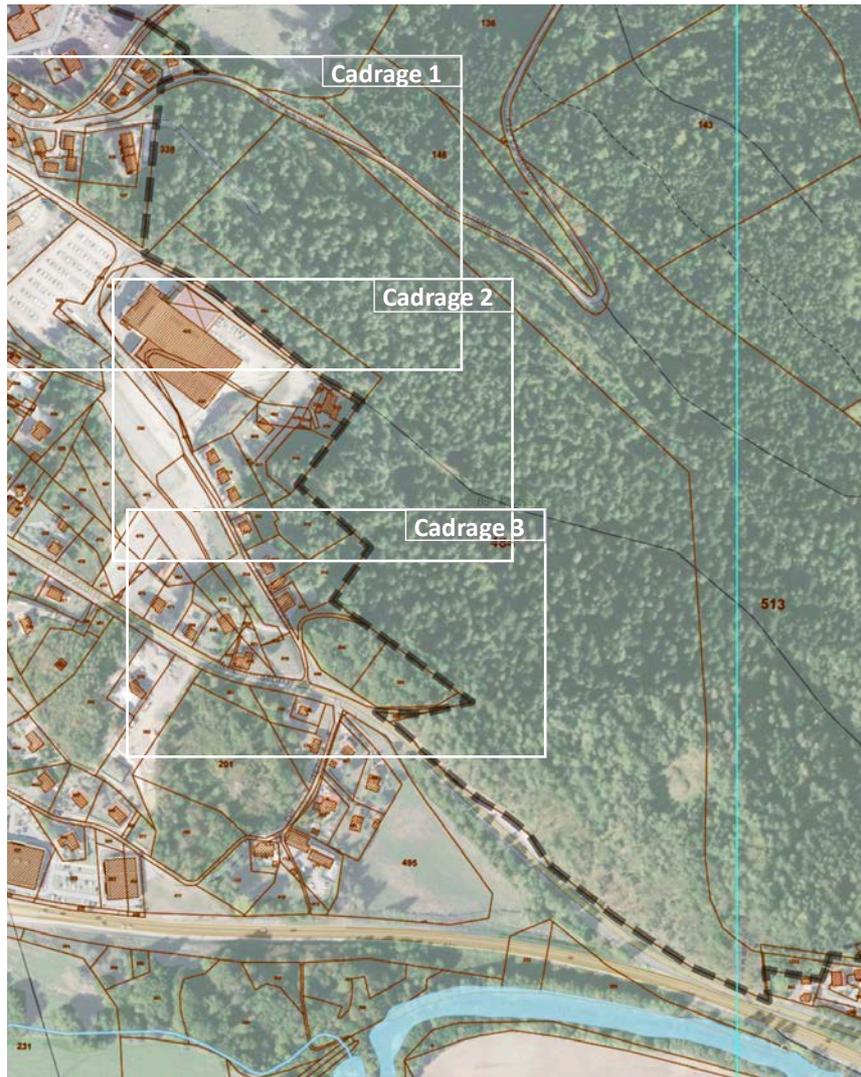
Sensibiliser les propriétaires pour remplacer leur haie de tuyas par des haies champêtres. Sinon, planter une haie champêtre le long de la parcelle bâtie.

➤ **Seuil du chemin de la Carrière - Cf. cadrage 5 :**

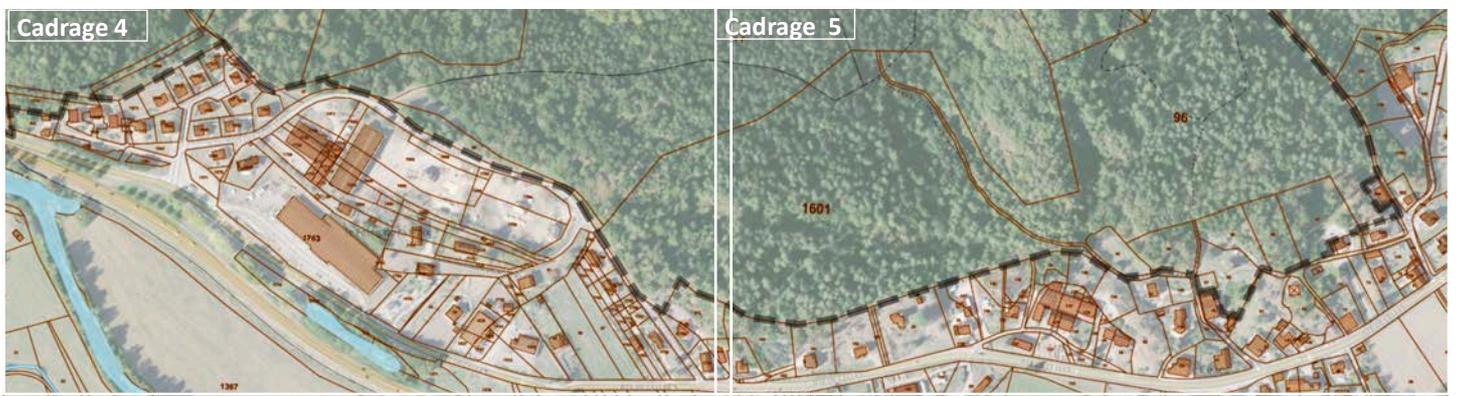
Planter un bouquet d'arbres dans la parcelle communale et des haies champêtres devant les deux propriétés riveraines pour marquer le seuil et limiter l'impact visuel des constructions.

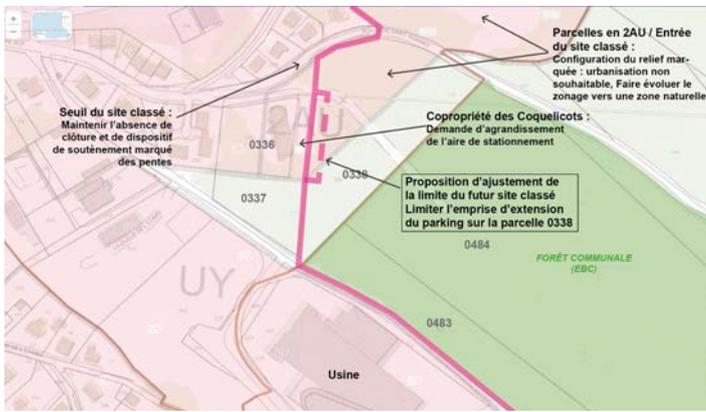
Maintenir l'escarpement rocheux ouvert (parcelle privée), mettant en scène cette entrée de manière particulièrement efficace

Franges bâties au sud-ouest du Saint-Mont (Saint-Étienne-Lès-Remiremont)



Franges bâties au sud du Saint-Mont (Saint-Amé)

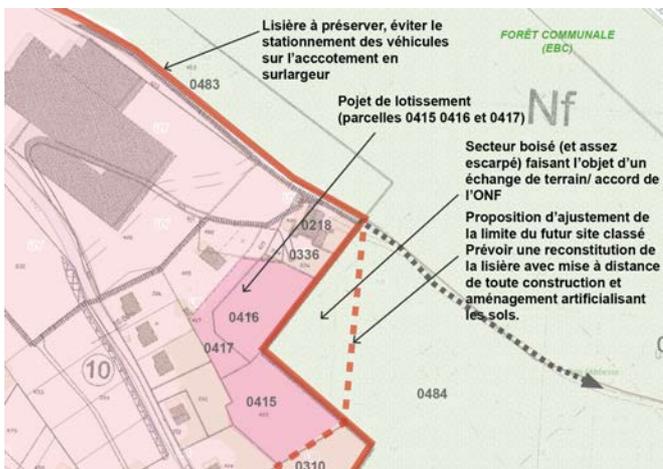




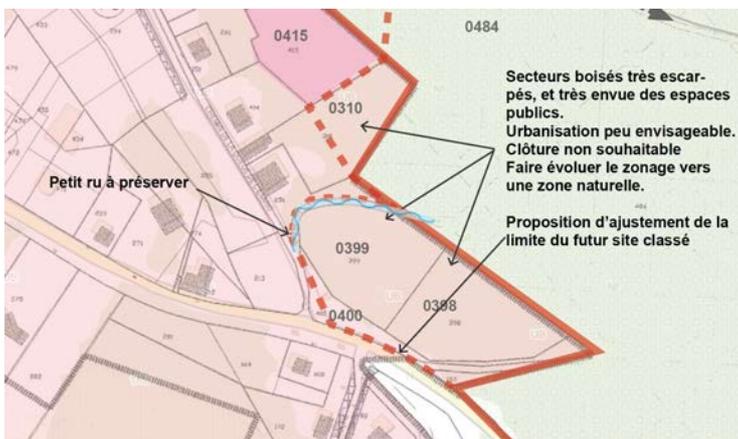
Cadrage 1 : Entrée majeure vers le site classé / route de Saint-Romary : l'absence de clôture et de dispositifs marqués pour tenir les pentes le long des propriétés riveraines de la route de Saint-Romary sont deux caractères à maintenir. Noter à droite de la photographie, la résidence des Coquelicots qui fait l'objet d'un projet d'extension de parking, contre la lisière boisée (Cf. cadrage suivant).



Cadrage 1 bis : Zoom sur la Résidence des Coquelicots (route de Saint-Romary, près de Miramont) qui fait l'objet d'un projet d'extension de son parking : la lisière forestière et la pente doivent être respectées : une mise à distance du parking vis-à-vis de la lisière doit être maintenue (projet d'extension du parking).



Cadrage 2, Chemin de la Queue de l'Étang, au sud-est de l'usine : Secteur qui fait l'objet d'un projet de lotissement avec échange de terrain avec la commune de Saint-Étienne-lès-Remiremont. Toute construction et autres aménagements artificialisant les sols devront se faire à distance de la lisière.

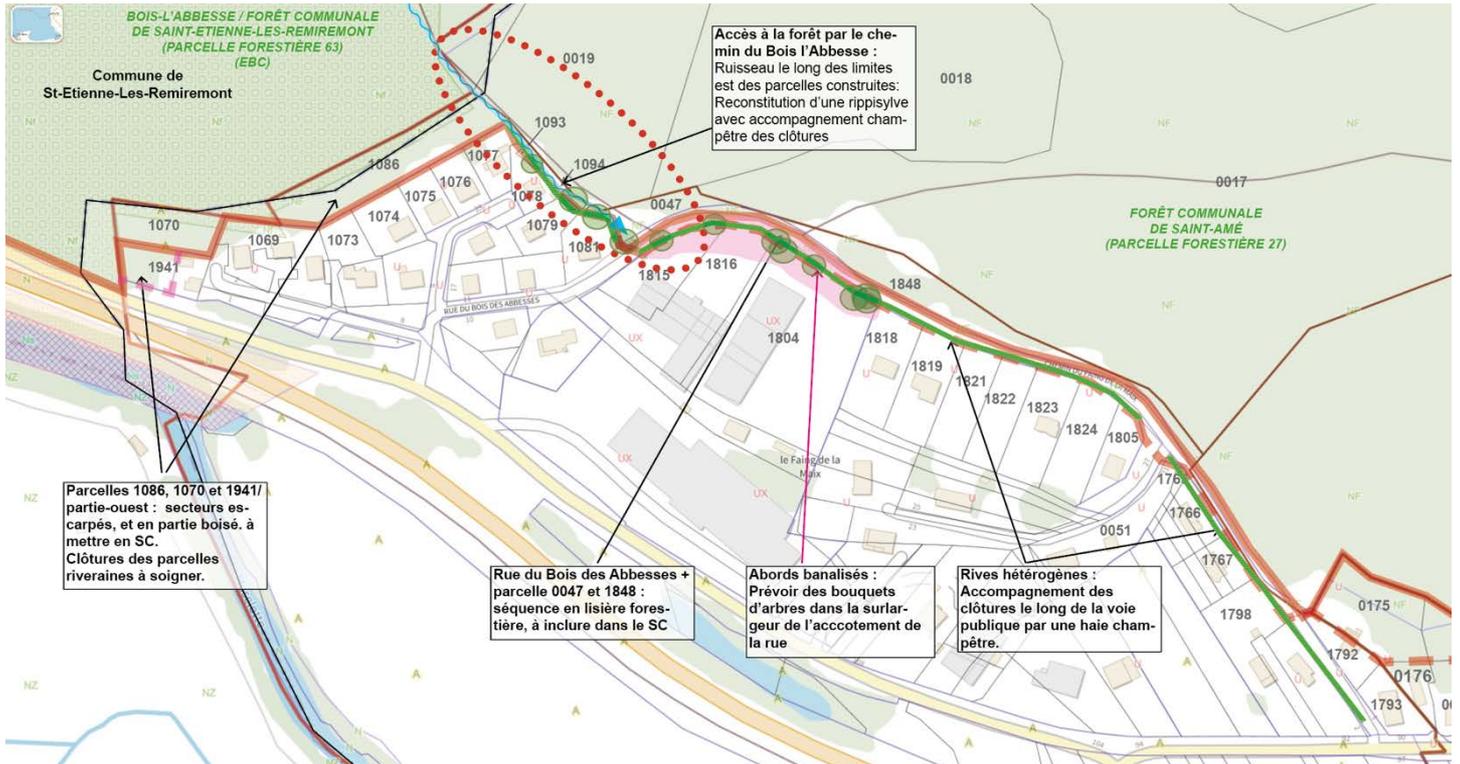


Chemin de la Queue de l'Étang : petit ru accompagnant le sentier (parcelle privée). Il est souhaitable de maintenir l'absence de clôture.

Cadrage 3, Chemin de la Queue de l'Étang, près du carrefour de la route de Celles : parcelles boisées sur escarpement rocheux avec ruissellement, au pied du Bois l'Abbesse. Vocation naturelle à retrouver.



Carrefour Chemin de la Queue de l'Étang / route de Celle (cadrage 3) : ces parcelles privées sont très escarpées et peu adaptées à l'urbanisation. La forêt est au contact de la route et la lisière transparente permet ici de lire le relief, c'est un seuil intéressant aux portes de la ville. L'absence de clôture doit être maintenue.



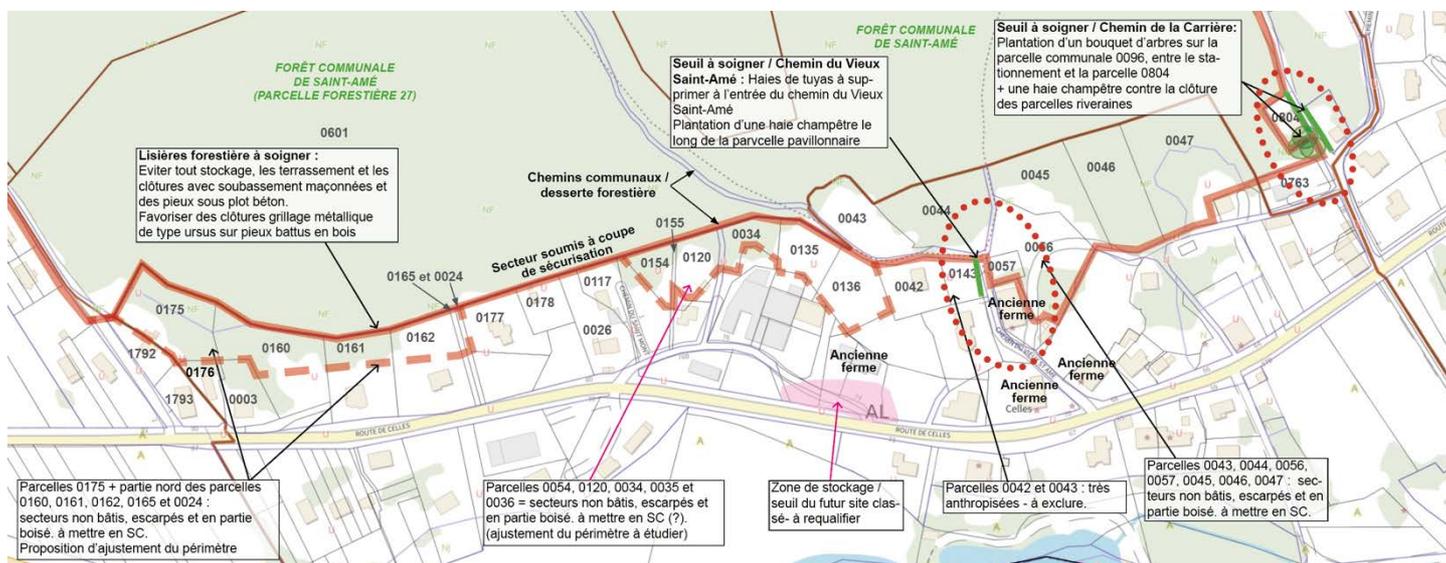
Cadrage 4 : rue du bois des Abbesses et chemin du Faing de la Maix : une requalification des espaces publics s'impose pour qualifier le seuil sud du site classé.



Entrée dans le site classé par le vallon du Bois l'Abesse (rue du Bois des Abbesses) : le petit ru accompagnant le sentier pourrait faire l'objet d'une valorisation reconstituant sa ripisylve.



La rue du Bois des Abbesses présente des surlargeurs qu'il faudrait exploiter pour améliorer la séquence d'approche de l'entrée dans le site classé : en plus de quelques places de stationnement, y installer quelques bouquets d'arbres, une haie champêtre...



Cadrage 5 : Franges sud-est, aux abords de Celles. Les arrières de jardins sont souvent escarpés.

La lisière forestière doit être respectée, cibler des clôtures les plus légères et transparentes possibles. Deux secteurs de seuils méritent d'être qualifiés : le départ du chemin du Vieux Saint-Amé, qui longe des fermes anciennes, et le départ du chemin vers la carrière qui monte également vers Vieux Saint-Amé.



Chemin du Faing de la Maix et rue de Celles : des parcelles privées qui offrent des transparences vers la lisière boisée. L'absence de clôture ou la présence de clôtures transparentes conditionnent la qualité de ces perceptions.



Entrée dans le site classé par le chemin du Vieux Saint-Amé (derrière une ancienne ferme, avec un beau jardin potager) : La haie tuyas du riverain (à gauche sur la photo) pourrait être remplacée par une haie champêtre, ou sinon, la haie champêtre peut prendre place sur l'emprise publique (1). La haie de tuyas longeant le sentier qui pénètre dans la forêt pourrait être également supprimée (2).



Entrée dans le site classé par le chemin de la carrière : Un bouquet d'arbres pourrait être planté dans l'extension de la parcelle communale (parcelle 0096, entre la parcelle privée construite et l'aire de stationnement (1) et une haie champêtre basse serait à mettre en place pour accompagner les clôtures en rive-est et en rive-ouest (2).

ORIENTATIONS D3. LIMITER LES IMPACTS DE LA CARRIÈRE SUR LE SITE DU SAINT-MONT DURANT SON EXPLOITATION ET ANTICIPER LES PAYSAGES DE L'APRÈS-CARRIÈRE

• Rappel des principaux constats et enjeux :

La carrière de Saint-Amé (exploitation de granulats de granite à ciel ouvert) est peu visible depuis le site du Saint-Mont, sauf aux abords du Vieux Saint-Amé, où le vis-à-vis est franc. Le bruit et les vibrations issues de l'activité, notamment lors des tirs peuvent s'avérer préjudiciables à la qualité du site. Le Vieux Saint-Amé est particulièrement soumis à ces impacts en raison de sa proximité. La séquence de versant au pied du Saint-Mont, à l'est du Vieux Saint-Amé, présente une très forte pente, principalement recouverte d'éboulis. C'est un site soumis à l'érosion, qui peut être accentuée par l'activité de la carrière.

Par ailleurs, l'extension de la carrière a été autorisée avec un projet de remise en état très succinct, hors échelle.

Principaux enjeux :

- Qualité des franges au contact du site du Saint-Mont dans le temps long de l'exploitation
- Impacts possibles des vibrations sur des éléments de paysages, notamment sur la chapelle du Vieux-Saint-Amé.
- Qualité du projet de paysage remis en état après exploitation

• Établir un état des lieux régulier des franges du site classé aux abords de la carrière.

- Vérifier la stabilité du versant en vis-à-vis de la carrière. Une série de photographies pourrait être régulièrement reconduite pour évaluer l'érosion et l'évolution de la qualité paysagère de ces franges.
- Poser des témoins sur les fissures actuelles constatées sur la chapelle du Vieux Saint-Amé et réaliser des mesures lors de tirs programmés.

• Anticiper les paysages de l'après-carrière

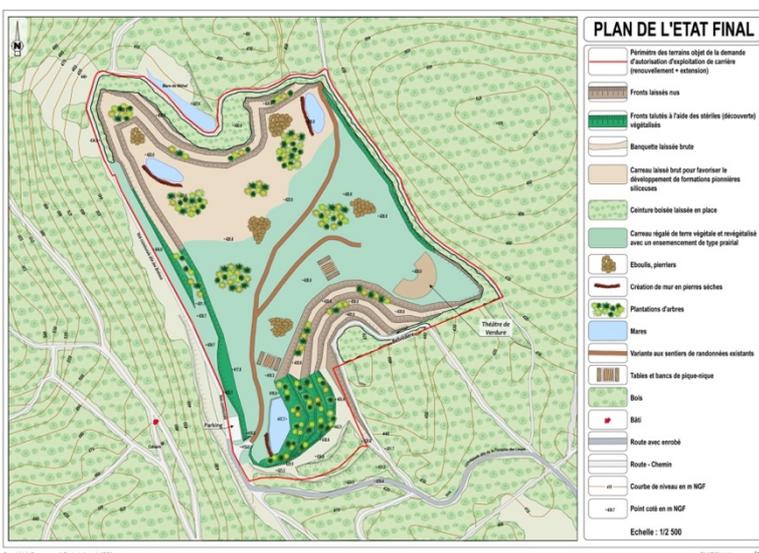
- Soigner la composition paysagère du projet de remise en état en intégrant les valeurs du site classé : Le projet de remise en état est un simple schéma regroupant quelques exigences a minima en matière d'environnement et d'équipement. Il est indispensable que le site soit réaménagé après exploitation sur la base d'un projet de paysage composé, établi sur la configuration de l'exploitation mais aussi sur la proximité avec le site classé : relations visuelles avec le site du Saint-Mont, continuités des cheminements piétons, ajustement du nivellement, redéfinition des usages et des équipements d'accueil du public, reconfiguration des zones de contact, etc...
- À l'occasion de la révision du document d'urbanisme, il serait intéressant d'étudier une **orientation d'aménagement et de programmation (OAP) allouée** dans le document d'urbanisme exprimant les minima requis pour un projet recevable, avec prise en compte de la proximité du site classé, établie sur une esquisse paysagère.

PRINCIPAUX ACTEURS CIBLÉS

- La DREAL (pour l'instruction au titre du classement) et la DRAC (UDAP + CRMH + SRA, pour l'instruction au titre des Monuments historiques et de la prévention archéologique).
- La commune de Saint-Amé
- La SAGRAM, exploitant de la carrière
- L'association des Amis du Vieux-Saint-Amé, propriétaire et gestionnaire du site du Vieux Saint-Amé.



Carrière de Saint-Amé – état 2021



Carrière de Saint-Amé – Projet de remise en état après extension (SAGRAM – 2015)



Carrière de Saint-Amé – emprise et extension – emprise exploitée en 2017

ANNEXE 1 : Fiche Sites Classés : Effet du classement et autorisation de travaux



Sites classés au titre
des articles L.341-1 à L.341-22
du Code de l'environnement

FOCUS

Les sites classés sont des espaces dont la qualité paysagère mérite une **reconnaissance nationale**. Cette qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un site peut être classé selon un ou plusieurs critères : **artistique, historique, pittoresque, légendaire ou scientifique**.

Mont Séry (08)



Jardins de Cohons (52)



Le Petit Donon (67)



Ballon d'Alsace (88, 68, 90 et 70)



Effets du classement

Les effets du classement

« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale » ([article L.341-10 du Code de l'environnement](#)).

En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état du site sont donc soumis à autorisation spéciale soit du ministre en charge des sites (après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites - CDNPS) soit du préfet du département, selon l'ampleur et la nature des travaux envisagés.

Aucune autorisation en site classé ne peut être tacite.

Les travaux d'exploitation courante des fonds ruraux, ainsi que d'entretien des constructions, ne sont pas soumis à autorisation.

Une conservation des caractères qui ont présidé au classement du site

Les travaux en site classé constituent une exception à leur évolution normale. On cherche à préserver ce qui a motivé la protection du lieu : par exemple un paysage typique, un patrimoine historique, une entité géologique exceptionnelle...

L'inspecteur des sites et l'architecte des bâtiments de France sont garants de cette préservation. Ils se prononcent sur l'impact de tout projet sur le site et sur son insertion dans le paysage. Ils peuvent émettre des prescriptions et des recommandations afin de limiter l'impact.

Le classement d'un site entraîne quelques prescriptions ou interdictions systématiques

» Camping, caravanning, résidences mobiles de loisirs

Le camping pratiqué isolément ainsi que la création de terrains de camping sont interdits ([article R. 111-33 du code de l'urbanisme](#)). Seule une dérogation peut être exceptionnellement accordée par le ministre chargé des sites, après avis de la CDNPS.

Les résidences mobiles de loisir sont soumises à permis de construire dans le cas d'une implantation isolée, ou à permis d'aménager si elles sont installées sur un terrain de camping-caravanning aménagé et autorisé.





» Publicité, enseignes et pré-enseignes

Toute publicité est rigoureusement interdite ([article L.581-4 du Code de l'environnement](#)). Aucune dérogation n'est possible. Les enseignes sont soumises à l'autorisation de l'autorité compétente en matière de police, après accord du préfet de région ([articles L.581-18 et R.581-16 du Code de l'environnement](#)). Les pré-enseignes dérogatoires sont interdites ([article L.581-19 du Code de l'environnement](#)).

» Effacement des réseaux électriques et téléphoniques

Il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19.000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux.

Des dérogations sont possibles en cas de contraintes techniques ou paysagères particulières ([article L.341-11 du Code de l'environnement](#)).



Les travaux relevant du code de l'urbanisme sont systématiquement soumis à autorisation

(Articles [R.341-10](#) et [R.341-12](#) du Code de l'environnement, renvoyant au Code de l'urbanisme)

Tous travaux soumis à autorisation au titre du Code de l'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale au titre des sites. Un dossier unique est à déposer en mairie et des délais et procédures spécifiques au site classé s'appliquent :

- déclaration préalable : délai d'instruction maximum porté à 2 mois ;
- permis : délai d'instruction maximum porté à 8 mois.

Certains travaux dispensés de toute autorisation au titre du Code l'urbanisme font également l'objet d'une autorisation au titre du site classé.

Les manifestations donnant lieu à des installations temporaires en site classé

En fonction de leur durée (plus ou moins de 3 mois), les manifestations culturelles, commerciales, touristiques ou sportives sont soumises à autorisation spéciale, soit du préfet de département soit du ministre en charge des sites.

Les travaux forestiers

(Articles [L122-7](#) et [L122-8 du Code forestier](#))

Lorsqu'une forêt est concernée par un site classé, le document de gestion de la forêt peut être approuvé pour la totalité de sa durée d'application si le propriétaire (public ou privé) en fait la demande. Cette demande est soumise à l'autorisation du ministre en charge des sites.

Sans autorisation au titre des sites, l'agrément ou l'approbation du document de gestion forestière est prononcé sur le seul fondement du Code forestier. Les travaux seront alors soumis au cas par cas à une demande d'autorisation spéciale.

» Les interlocuteurs

Pour toute information, précision ou conseil concernant un site classé, contacter :

- » l'inspectrice ou l'inspecteur des sites territorialement compétent à la DREAL Grand Est (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) – Service Eau, Biodiversité, Paysages :
✉ spp-ebp.sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
- » l'Architecte des Bâtiments de France (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

Crédits photos et illustrations © DREAL Grand Est/SEBP/HB
Conception graphique : DREAL GE - Service eau, biodiversité & paysages - Mars 2022

ANNEXE 2 : Réunions pour l'élaboration du plan de gestion

- **Comité de pilotage n° 1** 7 octobre 2021 – Saint-Étienne-lès-Remiremont
Réunion de lancement + visite collégiale
- **Atelier n° 1 / Sujets urgents** 10 décembre 2021 – en visio-conférence
Valorisation du site / devenir des fouilles, Le Pont des Fées, interprétation et signalétique
- **Atelier n° 2 / Gestion des paysages forestiers** 8 février 2022 – en visio-conférence
- **Ateliers n° 3-A / Saint-Étienne-lès-Remiremont** 25 février 2022 - Saint-Étienne + visite
Franges urbaines : statuts, stratégies, projets.
- **Ateliers n° 3-B / Saint-Amé** 25 février 2022 - Saint-Amé + visite
Franges urbaines : statuts, stratégies, projets.
- **Atelier n° 4 / Devenir des fouilles archéologiques** 31 mars 2022 – en visio-conférence
- **Comité de pilotage n° 2** 7 avril 2022 – en majorité en présentiel
Point d'avancement de l'étude
- **Réunion technique** 14 octobre 2022 – en visio-conférence
Préparation du CoPil (DREAL, UDAP et C de St-Amé)
- **Comité de pilotage n° 3** 7 novembre 2022 – Saint-Étienne-lès-Remiremont
Présentation de l'étude avant finalisation